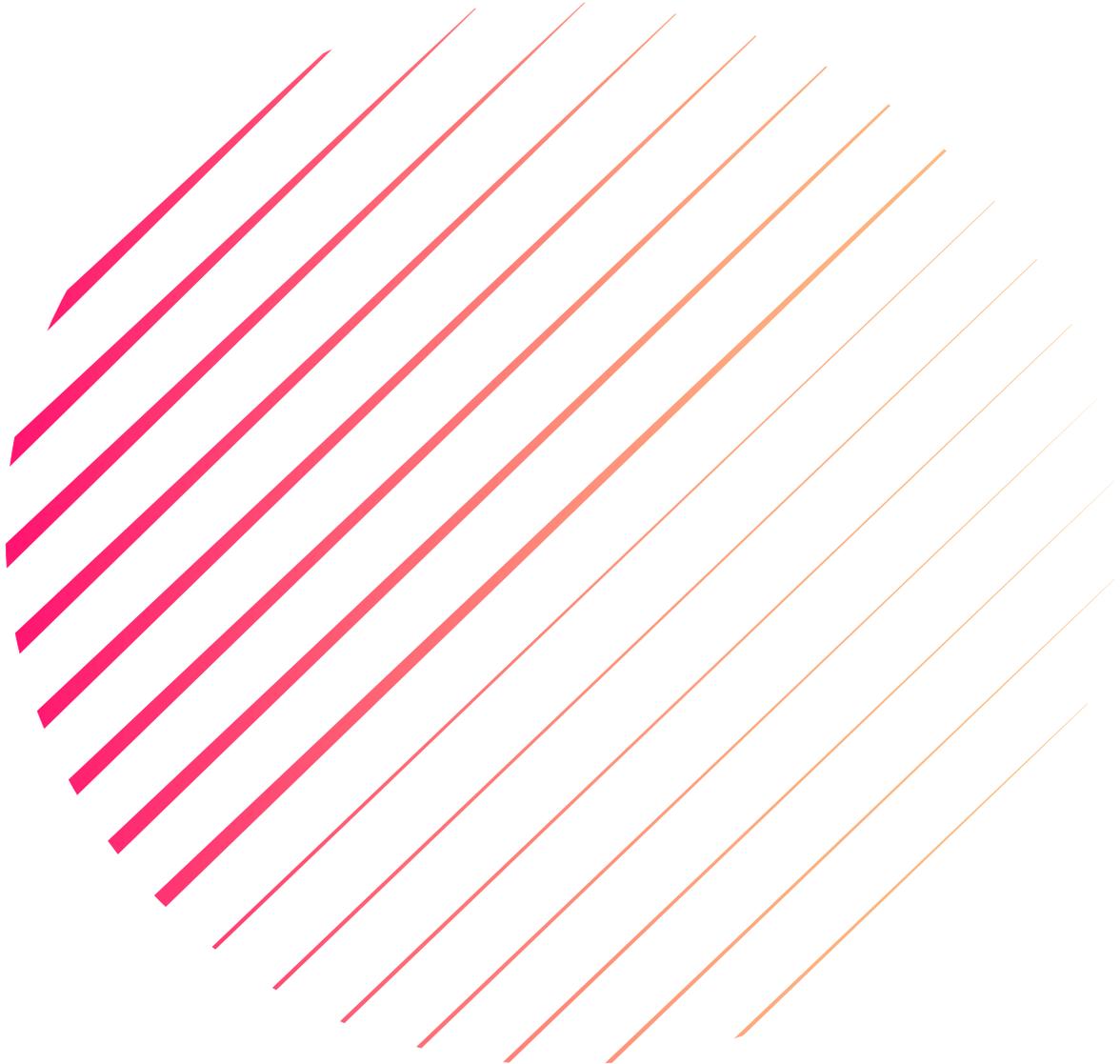


# RAPPORT ANNUEL



**Assemblée Générale Ordinaire**

**27 avril 2024**

**Arab Tunisian Bank**

**2023**

# L'Arab Tunisian Bank

- ⇒ **Création le 30 juin 1982**
- ⇒ **Filiale du groupe Arab Bank : 64,24% du capital**
- ⇒ **Capital social : 128 000 000 dinars**
- ⇒ **Capitalisation boursière : 270 000 000 dinars au 30 décembre 2023 et 28 000 000 certificats d'investissement non cotés**
- ⇒ **Un large réseau : 122 agences**
- ⇒ **Un effectif de 1 382 employés**
- ⇒ **Une synergie de groupe**
  - **Intermédiation : Arab Financial Consultants - AFC**
  - **Leasing : Arab Tunisian Lease -ATL**
  - **Gestion de portefeuille de valeurs mobilières : Arab Tunisian Invest –ATI SICAF**
  - **Capital risque : Arab Tunisian Development –ATD SICAR**
  - **Factoring : Union de Factoring - UNIFACTOR**
  - **Gestion d'OPCVM : ARABIA SICAV - SANADETT SICAV**
- ⇒ **Une organisation par Pôle de métier**
  - **Pôle Business**
    - **Retail**
    - **Corporate**
    - **Trésorerie**
  - **Pôle Support**
    - **Qualité**
    - **Direction Centrale du Système d'Information**
    - **Back Office**
    - **Ressources Humaine**
  - **Pôle Financier**
    - **Comptabilité**
    - **Contrôle Financier**
    - **Investissements**
- ⇒ **Une stratégie Dynamique et Réactive**

# Conseil d'administration

## Président du conseil

- Mme Randa SADIK jusqu'au 25/11/2023
- Mr Naim EL HUSSEINI à partir 25/11/2023

## Vice-Président

- Mr Ferid ABBES

## Administrateurs

- Mr Walid M. SAMHOURI
- Mr Louai Ibrahim SHAHZADEH
- Mme Maysaa ABDIN à partir du 25/11/2023
- Mr Firas ZAYYED
- Mr Masoud Ghaleb SAKKIJHA
- Mr Ridha ZERZERI
- Mr Mohamed BEN SEDRINE

## Administrateur représentant les petits porteurs

- Mr Yahia BAYAHY jusqu'au 26/06/2023
- Mme Dorra MEZZEZ à partir du 16/07/2023

## Administrateurs indépendants

- Mme Olfa Ben Ouda Sioud
- Mr Mohammad Ahmad Mohammad EL ISIS

## Secrétaire du Conseil

- Mr Mohamed Moncef Guassouma

## Commissaires aux comptes

- 
- DATN - Deloitte
  - La Générale d'Audit et Conseil. GAC

# Allocution du Président du Conseil d'Administration



**Mesdames et Messieurs,  
Chers actionnaires,**

J'ai l'honneur de présider cette quarante et unième Assemblée Générale Ordinaire de notre institution en vue de vous exposer les résultats de l'activité de notre banque et vous inviter à statuer sur les comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2023.

Pour la deuxième année consécutive, le rythme de la croissance mondiale continue de ralentir et les dernières estimations du Fonds monétaire international (FMI) indiquent un taux de croissance mondial de 3,1 % en 2023, contre 3,5 % en 2022 et 5,9 % en 2021. Il s'agit d'un déclin inévitable étant donné que les effets du resserrement des politiques monétaires visant à lutter contre l'inflation dans la plupart des pays du monde ont atteint l'économie réelle, ainsi que les effets continus du conflit russo-ukrainien et le retour des tensions au Moyen-Orient. Selon les estimations du FMI, la zone euro, principal partenaire commercial de la Tunisie, a enregistré la baisse de croissance la plus importante parmi les économies développées, avec une diminution de 300 points de base, passant de 3,5 % en 2022 à 0,5 % en 2023.

A l'échelle locale, et en glissement annuel, le rythme de croissance de l'économie nationale a connu tendance baissière depuis le premier trimestre 2023 avec un taux de 1,8%, suivi par un deuxième trimestre ayant enregistré un taux de croissance de 0,4 %. Au deuxième semestre 2023, l'économie nationale est entrée dans une phase de contraction, avec des baisses de -0,3 % et -0,2 % enregistrées aux troisième et quatrième trimestres, respectivement. Sur l'ensemble de l'année 2023 l'économie nationale a enregistré un net repli de la croissance avec un taux de 0,4 % contre 2,6 % en 2022. Le repli a touché la majorité des secteurs, notamment ceux de l'agriculture, de l'industrie, des mines, de l'énergie, du bâtiment et de la construction. Tandis que, le secteur des services a enregistré une croissance positive, grâce aux performances du secteur du tourisme, qui a progressé de 12,8 %. Cette situation économique difficile a eu un impact direct sur la qualité des engagements bancaires. En effet, le volume des engagements enregistrant des difficultés, a augmenté de 24 % au cours des 11 premiers mois de 2023, contre seulement 4 % sur l'ensemble de l'année 2022.

Au vu de cette conjoncture, l'ATB a poursuivi l'implémentation en 2023, d'un ensemble de politiques axées essentiellement sur le renforcement de ses aspects organisationnels et de son système d'information, le but étant de garantir à notre banque une efficacité opérationnelle et d'excellents fondamentaux financiers, lui permettant de faire face aux défis qu'impose son environnement économique et concurrentiel.

Sur le plan commercial, et en dépit des défis imposés par la conjoncture économique, l'ATB a poursuivi ses efforts dans le financement de l'économie nationale, en maintenant le volume de ses crédits bruts au même niveau que 2022, soit 6,2 milliards de dinars. La banque a également pu augmenter le volume de ses dépôts de 2,2% pour atteindre 6,3 milliards de dinars en 2023, tout en mettant l'accent sur les dépôts les moins chers. Cette évolution de l'activité s'est répercutée sur le produit net bancaire de la banque qui a atteint 357 millions de dinars, soit une amélioration de 11,8% par rapport à 2022.

Pour se prémunir contre les difficultés rencontrées par la plupart des acteurs économiques, l'ATB a consenti un important effort de provisionnement pour la couverture du risque crédit, avec une dotation en évolution de 105% pour atteindre 113 millions de dinars en 2023 contre 55

millions de dinars en 2022. Ces efforts continus de couverture des risques crédits se sont traduits par un résultat net négatif de 9,4 millions de dinars.

Dans la continuité de notre stratégie visant à préserver la pérennité de la banque et à lui permettre de passer cette étape sereinement afin de bâtir l'avenir meilleur qu'elle vise.

La solidité financière a été et continue d'être l'un des piliers les plus importants des politiques et procédures de la banque dans tous les domaines de son activité. Dans ce contexte, l'ATB a maintenu un bon indice de solvabilité de 10,94% à fin 2023, par rapport au ratio de solvabilité minimum de 10% fixé par la Banque Centrale de Tunisie. La Banque a également continué à maintenir des indicateurs de liquidité supérieurs aux minima réglementaires en atteignant un ratio de liquidité de 160,1% par rapport au ratio minimum fixé par la Banque Centrale de Tunisie à 100%.

**Mesdames et Messieurs,  
Chers actionnaires,**

En dépit des conditions économiques défavorables, l'ATB a poursuivi la mise en œuvre de son plan stratégique visant à apporter un changement structurel complet dans l'organisation, le système d'information et les politiques commerciales de la banque. L'année 2023 a vu le démarrage du système TELLER et la conversion de tous les paiements, encaissements et décaissements manuels dans les agences au système T24, ce qui a permis l'amélioration de l'expérience client au sein de l'agence, ainsi que le renforcement des mécanismes de contrôle des opérations de caisse. Dans la même optique, l'année 2023 a été caractérisée par l'installation du système de traitement des demandes de chèques et du système de traitement et de suivi des demandes de cartes. L'installation de ces nouveaux systèmes a été accompagné par une formation intensive du personnel, ainsi que la réingénierie des procédures impliquées pour rendre ces processus plus efficaces, et de mettre à jour un certain nombre d'exigences techniques liées à l'infrastructure de notre système d'information.

Parallèlement aux travaux d'implémentation de notre nouvelle solution Global Bancaire, l'ATB a poursuivi la modernisation de ses systèmes, politiques et procédures internes dans les domaines : commercial, de recouvrement des créances et des ressources humaines. En 2023, la Banque a continué son projet d'affinement de la répartition géographique de son réseau d'agences en ouvrant de nouvelles agences dans des zones aux perspectives prometteuses et en fusionnant des agences géographiquement proches, avec une attention particulière à l'amélioration de la qualité des services qui sont fournis à notre clientèle.

Outre la volonté de la banque de se rapprocher de ses clients, notre institution a poursuivi la mise en œuvre d'un vaste projet de digitalisation. En 2023, nous avons amélioré et mis à niveau nos applications de banque en ligne, à savoir ATB NET, ATB MOBILE et ATB PAY, et nous avons commencé à émettre des cartes bancaires virtuelles. Nous avons également finalisé et commencé à tester le service « Customer Onboarding », qui sera mis en service en 2024.

Aussi, en 2024, dans une première pour la Tunisie, nous lancerons le système PAYFAC pour fournir aux commerçants des solutions de paiement faciles à utiliser, sécurisées et multicanaux. La Banque déploiera également une nouvelle génération de distributeurs automatiques de billets qui offrent aux clients des services complets leur permettant de répondre à tous leurs besoins sans avoir besoin d'accéder à l'agence.

Dans la même optique, deux espaces de libre-service automatisés 24/24 seront ouverts au siège central et à l'avenue Habib Bourguiba dans la capitale. L'année 2024 verra également l'installation du système INFINITY pour gérer à distance la liquidité de notre clientèle Corporate. Toutes ces initiatives s'inscrivent dans la stratégie de la Banque axée sur les technologies innovantes afin de répondre aux besoins de ses clients tout en leur garantissant le plus haut niveau de sécurité de données et des flux.

**Mesdames et Messieurs,  
Chers actionnaires,**

Votre institution passe par une phase de transformation structurelle dans toutes ses unités. Cette phase qui peut parfois être accompagnée par des rares obstacles techniques et qui peut impacter ponctuellement la rentabilité, n'en demeure pas moins un impératif stratégique visant à ramener notre institution à sa courbe de croissance potentielle aussi bien en termes de volume d'activité qu'en termes de rentabilité. Nous nous efforçons d'achever tous les projets que nous avons commencé à mettre en œuvre il y a deux ans, tout en veillant à assurer la solidité financière et la durabilité de la banque. Je ne peux qu'insister encore une fois sur le fait que tous ces projets en cours, ont été formulés et mis en œuvre dans le respect total des normes de qualité et en conformité avec toutes les exigences réglementaires et légales. Le but étant de s'assurer que les affaires, les services et les activités futurs de la Banque soient menés de la manière la plus optimale et la plus innovante. Nous œuvrons et sommes certains d'y parvenir, à garantir à la banque une croissance saine et durable de ces volumes d'affaires, et aux actionnaires un excellent rendement.

Enfin, en mon nom et au nom du conseil d'administration, je tiens à tous vous remercier pour votre participation au développement de la banque. Je tiens aussi à présenter mes remerciements à la BCT pour son soutien technique et ses directives de contrôle adressées à l'ATB et à toutes les banques tunisiennes l'ensemble en vue de promouvoir le secteur bancaire. Je remercie également la Direction Générale, les cadres et les employés de la banque de tous les efforts qu'ils ont fournis pour assurer, le développement de la banque et sa pérennité.

*Monsieur Naim Al Hussein*  
**Président du Conseil d'administration**

# Mot du Directeur Général



**Monsieur le Président du Conseil d'administration,  
Mesdames et Messieurs les actionnaires,  
Chers invités,**

Je vous souhaite la bienvenue et vous remercie de votre présence à cette Assemblée Générale Ordinaire annuelle de l'Arab Tunisian Bank.

Le ralentissement du taux de croissance de l'économie mondiale, notamment dans l'Union européenne, principal partenaire commercial de la Tunisie, a coïncidé avec une baisse significative du taux de croissance de l'économie nationale, qui est passé de 2,6 % en 2022 à 0,4 % en 2023. Cette baisse a concerné la plupart des secteurs, à l'exception du secteur des services, tiré par la croissance continue de la valeur ajoutée du secteur touristique, qui poursuit la reprise après la forte baisse enregistrée pendant la pandémie de COVID-19. Aussi, le volume des intentions d'investissement a baissé de 5,2 % à 125,8 millions de dinars entre 2022 et 2023.

Au niveau du secteur bancaire, en raison de la conjoncture économique générale, le rythme de croissance des crédits à l'économie a diminué, passant de 7,1 % au cours des 11 premiers mois de 2022 à 2,1 % au cours de la même période en 2023. Toutefois, cette croissance a coïncidé avec une hausse du rythme de croissance du volume des engagements bancaires enregistrant des difficultés, qui est passé de 4,1 % en 2022 à 24 % au cours des 11 premiers mois de 2023. Le taux de croissance des dépôts dans le secteur a également été affecté, avec une croissance de seulement 4,2 % au cours des 11 premiers mois de 2023, contre 7,2 % en 2022.

A l'ATB, compte tenu de la conjoncture économique, nous avons œuvré en 2023 à maintenir une croissance prudente de notre portefeuille engagements, et à maximiser nos efforts de couverture de nos risques de crédit. Dans ce contexte, la Banque a maintenu la taille de son portefeuille crédits bruts au même niveau qu'en 2022, tout en doublant le volume des dotations aux provisions pour la couverture des risques crédit, qui ont atteint 113 millions de dinars en 2023 contre 55 millions de dinars en 2022. Ces efforts ont permis de porter le taux de couverture des créances classées à 71% contre 68% en 2022. Parallèlement et dans un objectif de maîtrise du coût de nos ressources, la Banque a continué en 2023 à concentrer ses efforts sur la collecte des dépôts d'épargne qui ont enregistré une hausse de 9,2% pour atteindre 1 651 millions de dinars en 2023 contre 1 513 millions de dinars en 2022, alors que le volume des dépôts à terme a baissé de 0,4%, ce qui nous a permis d'augmenter le total des dépôts de la Banque de 2,2% en 2023. Les efforts de la Banque pour développer ses activités de dépôt et de crédit se sont reflétés sur son produit net bancaire qui a augmenté de 11,8% pour atteindre 357 millions de dinars. Et dans le cadre de la rationalisation de ses charges, la banque a veillé à maîtriser le taux de croissance de ses charges d'exploitation qui ont augmenté de 7% seulement en 2023, alors que l'économie nationale a enregistré un taux d'inflation mensuel de 9,2% au cours de la même période.

Parallèlement au développement de ses activités et de ses revenus, la Banque a consolidé son engagement stratégique en affichant de bons indicateurs de solvabilité et de liquidité dépassant les exigences légales. La Banque a en outre affiché un ratio crédits/dépôts de 107,6% par rapport un maximum fixé par la Banque Centrale de Tunisie à 120%. Le respect des différents ratios de solidité financière est une confirmation continue de la solidité financière de votre institution et de sa capacité à surmonter les phases difficiles de son histoire.

## **Mesdames et Messieurs les actionnaires,**

En 2023, l'ATB a continué l'implémentation de ses projets structurels, dont le plus important est la poursuite de l'installation du système bancaire T24 avec le renouvellement de l'infrastructure d'information qui l'accompagne, et la modernisation des applications utilisées dans les différentes unités de la Banque, ainsi que, la connexion de ce même système avec les grands projets digitaux en cours à la Banque, tels que le projet de gestion numérique des documents de la Banque.

L'année 2024 devrait voir l'achèvement de l'installation d'applications supplémentaires, dont les plus importantes sont celles liées à la comptabilité avec toutes ses ramifications, à la compensation, au traitement des crédits, au commerce extérieur, aux transferts de fonds à l'étranger et à l'investissement.

Sur le plan commercial, la Banque a poursuivi la mise en œuvre de sa stratégie basée sur l'élargissement de ses offres digitales pour les entreprises et les particuliers, tout en continuant à optimiser la répartition géographique du réseau d'agences afin d'améliorer la qualité des services et de se rapprocher de ses clients. Au cours de l'année 2023, la Banque s'est également attachée à affiner sa politique de segmentation de la clientèle et à proposer des offres produits et services ciblées en fonction des besoins et des caractéristiques de chaque segment.

Parallèlement aux différents projets organisationnels et opérationnels en cours à la Banque en 2023, nous avons continué à respecter scrupuleusement les normes en matière de contrôle de la conformité aux différentes lois et réglementations nationales et internationales en vigueur. La Banque s'est également concentrée sur la modernisation de ses données clients et l'optimisation de ses relations avec les banques correspondantes afin d'optimiser les opérations de commerce extérieur de nos clients. Et dans le cadre du maintien de l'intégrité de ses différents actifs, la Banque a réussi à atteindre un taux de réalisation de 84% du programme d'audit interne fixé par le Comité d'audit au cours de l'année 2023. Les missions d'audit ont couvert les différentes unités de la Banque en mettant l'accent sur les différentes composantes de leur fonctionnement administratif, financier et organisationnel. Aussi, et dans le domaine de la gestion des risques, la Banque a finalisé la stratégie de prévention et de gestion des NPL, objet de la circulaire n° 2022-01 de la Banque centrale, ainsi que la mise à jour de ses politiques en matière de risque de marché, de risque de liquidité, de risque de taux d'intérêt et de risque opérationnel. Dans le même contexte, il convient de noter que la Banque a réalisé des avancées significatives dans le projet de mise en conformité avec les normes IFRS.

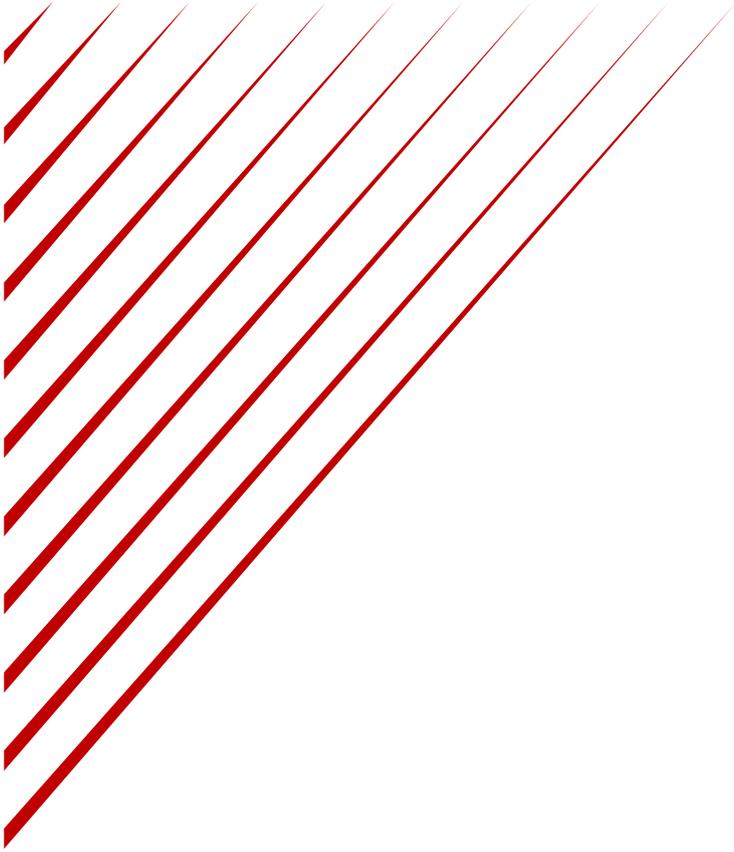
## **Mesdames et Messieurs les actionnaires,**

Depuis deux ans, l'ATB met en œuvre un plan de transformation global de ses différentes politiques et systèmes, une phase au cours de laquelle nous cherchons avant tout à maintenir la solidité financière de notre organisation en termes de liquidité et de solvabilité, de sorte qu'à l'issue de la phase actuelle de construction globale, la Banque puisse rapidement retrouver les niveaux de rentabilité que vous êtes en droit d'attendre. Durant cette phase charnière de son histoire, la Banque bénéficie du plein soutien de ses actionnaires historiques, ainsi que de celui de son actionnaire de référence, le Groupe Arab Bank, qui nous fournit un appui technique continu pour la mise en œuvre des différents projets et pour surmonter les obstacles techniques qui peuvent survenir lors de la mise en œuvre de projets structurels, en particulier dans le domaine des systèmes d'information.

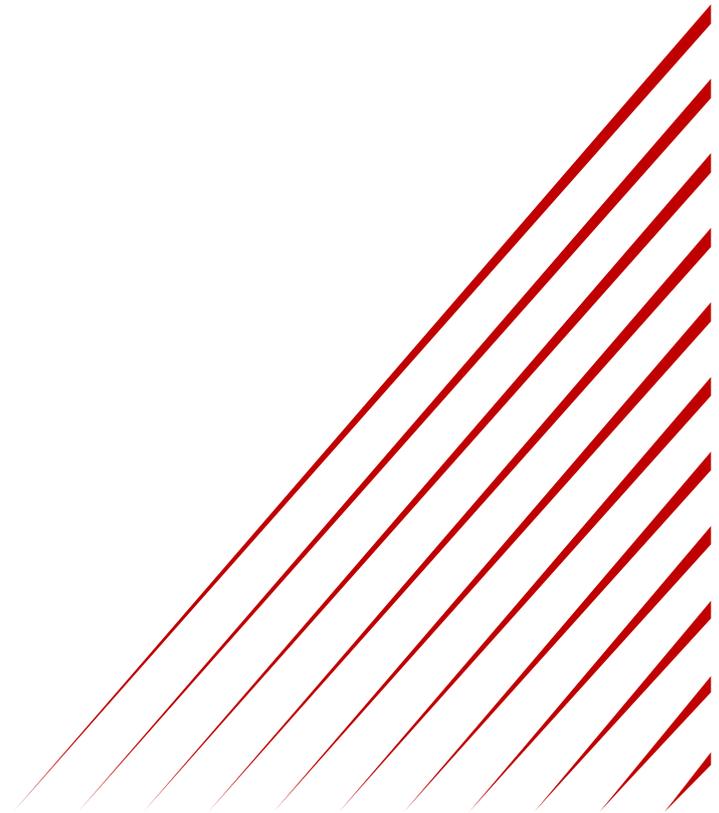
Je voudrai enfin, en mon nom et au nom de l'ensemble des cadres et employés de l'Arab Tunisian Bank, vous exprimer notre totalement engagement à relever les défis commerciaux et financiers qui s'imposent à nous, et à continuer à travailler avec sérieux et abnégation pour repositionner l'ATB dans la place qui lui sied dans le secteur, et réaliser les meilleurs résultats pour ses actionnaires qui demeurent le premier soutien pour l'entame d'une nouvelle phase de réussite.

**Le Directeur Général par délégation**

**Riadh Hajjej**



# L'ENVIRONNEMENT ÉCONOMIQUE



# L'ENVIRONNEMENT ÉCONOMIQUE

Selon les Perspectives de croissance mondiale du Fonds monétaire international (FMI), publiées en janvier 2024, la croissance mondiale ralentira de 3,5 % en 2022 à 3,1 % en 2023, ce qui représente une baisse significative par rapport à la moyenne historique (2000-2019) de 3,8 %. La croissance des économies avancées ralentira de 100 points de base, passant de 2,6 % en 2022 à 1,6 % en 2023 et 1,5 % en 2024, alors que l'impact douloureux du resserrement des politiques monétaires et fiscales commencera à se faire sentir. La zone euro, premier partenaire commercial de la Tunisie, a connu la baisse de croissance la plus importante parmi les économies avancées, avec une chute de 300 points de base de 3,5% en 2022 à 0,5% en 2023. En revanche, les marchés émergents et les économies en développement devraient enregistrer des taux de croissance stables de 4,1%, soit le même taux qu'en 2022.

Le même rapport indique une baisse de l'inflation mondiale de 8,7 % en 2022 à 6,8 % en 2023 et 5,8 % en 2024. Les moteurs de la baisse de l'inflation varient d'un pays à l'autre, mais sont généralement dus à une inflation de base plus faible en raison du resserrement continu de la politique monétaire, de l'augmentation associée de l'offre de main-d'œuvre et de la transmission des effets de la baisse relative antérieure et continue des prix de l'énergie.

Au niveau national, et en glissement annuel, le rythme de croissance de l'économie nationale a connu tendance baissière depuis le premier trimestre 2023 avec un taux de 1,8%, suivi par un deuxième trimestre ayant enregistré un taux de croissance de 0,4 %. Au deuxième semestre 2023, l'économie nationale est entrée dans une phase de contraction, avec des baisses de -0,3 % et -0,2 % enregistrées aux troisième et quatrième trimestres, respectivement. Sur l'ensemble de l'année 2023 l'économie nationale a enregistré un net repli de la croissance avec un taux de 0,4 % contre 2,6 % en 2022.

Sur le plan sectoriel, dans un contexte de baisse de la croissance annuelle de la plupart des autres secteurs économiques, les activités du secteur des services ont été le principal moteur de la croissance économique au cours des derniers mois de 2023, la valeur ajoutée ayant augmenté de 1,4 % au quatrième trimestre 2023. La croissance du secteur des services est principalement due à la croissance du secteur de l'hébergement et de la restauration pendant toute l'année 2023, qui a augmenté de +12,8 % en 2023 après avoir augmenté de +10,3 % en 2022. En revanche, le taux de croissance de l'industrie manufacturière n'a pas dépassé 0,8 % en 2023 (+5,6 % en 2022), principalement sous l'effet de la croissance de la valeur ajoutée de l'industrie mécanique de 5,8 % contre une baisse dans la plupart des autres industries, notamment dans l'industrie minière qui a enregistré une contraction de -7,5 % (-3,4 % en 2022). Les secteurs de l'agriculture, des mines et du raffinage du pétrole ont enregistré les taux de contraction les plus importants en 2023. Le secteur de l'agriculture et de la pêche a enregistré une contraction de -11% (+1% en 2022) principalement en raison du manque de précipitations, qui a affecté négativement les principales cultures et le secteur de l'huile d'olive ; le secteur minier a connu une baisse de -10,3% (-0,8% en 2022), tandis que l'industrie du raffinage du pétrole a enregistré une contraction de -33,9% (-2,5% en 2022).

En termes d'évolution des prix, l'année 2022 a été marquée par une tendance à la baisse de l'inflation, qui est passée de 10,1 % en glissement annuel en décembre 2022 à 8,1 % en décembre 2023, soit une baisse mensuelle de 17 points de base. La diminution des pressions inflationnistes entre décembre 2023 et décembre 2022 est principalement due à la baisse du taux d'inflation des prix de l'alimentation de 230 points de base et des prix des meubles, accessoires et équipements de 390 points de base.

Compte tenu des signes d'atténuation des pressions inflationnistes observés depuis mars 2023, la Banque Centrale de Tunisie a maintenu le taux d'intérêt directeur à 8% pour toute l'année, ce qui s'est reflété sur le taux d'intérêt du marché monétaire qui a enregistré le même taux durant les 12 mois de l'année 2023.

Sur le plan monétaire, l'encours quotidien des interventions de la Banque Centrale sur le marché monétaire a augmenté de 33,5% en 2023 par rapport à 2022 (de 11,2 milliards de dinars à 14,9 milliards de dinars), ce qui confirme la poursuite des pressions sur la liquidité bancaire en 2023 après une augmentation de l'encours des interventions de la Banque Centrale de 17,5% en 2022.

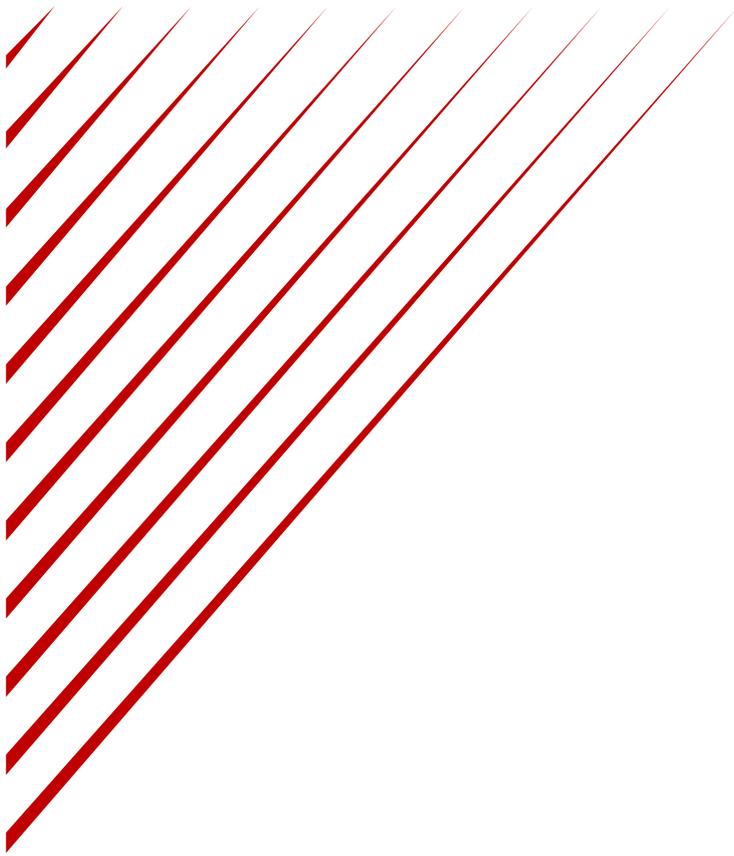
Au niveau des finances publiques, compte tenu de la situation économique générale, le montant du budget de l'Etat actualisé pour 2023 devrait atteindre 71 239 millions de dinars, soit une augmentation de 1 325 millions de dinars par rapport aux estimations de la loi de finances initiale, causant une hausse du déficit budgétaire attendu hors dons et confiscations, de 3 781 millions de dinars pour atteindre 12 288 millions de dinars ou 7 % du PIB contre 8507 millions de dinars et 2,5 % estimés dans la loi de finances initiale. En incluant les dons et confiscations, le niveau du déficit diminue à 10711 millions de dinars ou 6,8% du PIB contre 7497 millions de dinars et 4,6% estimés dans la loi fiscale initiale.

Dans le domaine du commerce extérieur, les résultats du suivi de l'évolution des échanges commerciaux de la Tunisie avec l'extérieur aux prix courants au cours de l'année 2023 ont montré une baisse du taux de croissance des exportations de 7,9 % contre une croissance de 23,4 % au cours de l'année 2022. La valeur des exportations s'est élevée à 62077,3 millions de dinars contre 57557,5 millions de dinars en 2022. Les importations ont diminué de -4,4 % contre une augmentation de 31,7 % en 2022. La valeur des importations s'est élevée à 79146,3 millions de dinars contre 82788,9 millions de dinars enregistrés en 2022. Cette évolution, caractérisée par une croissance des exportations plus importante que celle des importations en 2023, s'est traduite par une réduction du déficit commercial à -17069 millions de dinars contre -25231,4 millions de dinars en 2022. Le taux de couverture des importations par les exportations s'est amélioré de 8,9 points pour atteindre 78,4 % contre 69,5 % en 2022.

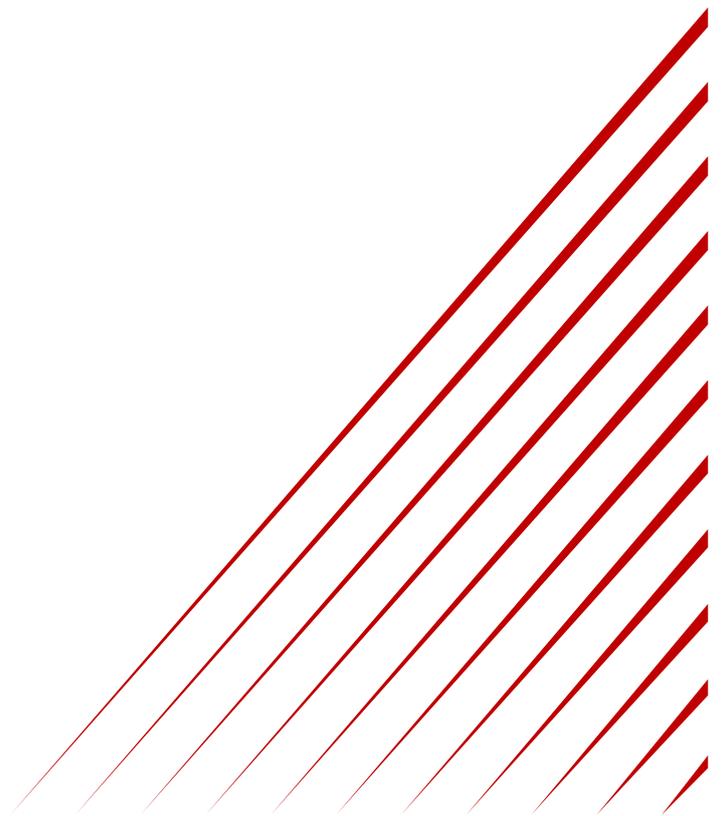
Enfin, en ce qui concerne les perspectives pour 2024, la croissance mondiale devrait se stabiliser à 3,1 %, soit le même taux atteint en 2023, selon les estimations du FMI. Le FMI prévoit que la croissance dans la zone euro, principal partenaire commercial de la Tunisie, ne dépassera pas 0,9 % en 2023, contre 0,5 % en 2023 et 3,4 % en 2022.

Sur le plan intérieur, les finances publiques restent tributaires de la capacité à obtenir des financements extérieurs d'une valeur de 16,4 milliards de dinars programmés dans la loi de finances, compte tenu notamment du retard de l'accord avec le Fonds monétaire international, et du niveau d'endettement public de 80,2 % en 2023, dont 58 % d'endettement extérieur. Le retour des secteurs de l'énergie, des mines et de

l'agriculture à des niveaux de croissance positifs est le facteur le plus important pour atteindre le taux de croissance estimé à 2,1 % dans le projet de budget de l'État. En plus de tous ces défis, la reprise demeure tributaire d'un certain nombre de réformes économiques qui ont des effets directs sur le retour à une évolution positive des moteurs de croissance les plus importants, tels que l'investissement et la consommation.



## **ACTIONNARIAT**



## L'ATB ET SES ACTIONNAIRES

Le capital de l'Arab Tunisian Bank s'élève à 128 000 000 de dinars composé de 100.000.000 actions d'une valeur nominale d'un dinar chacune et 28.000.000 certificats d'investissement d'une valeur d'un dinar chacune. Au 31 décembre 2022, les actions composant le capital de l'ATB sont détenues à hauteur de 64.24% par l'Arab Bank PLC et 18.28% par divers groupes privés, les certificats d'investissement sont détenus exclusivement par l'Arab Bank PLC. Conformément aux dispositions statutaires, chaque actionnaire a autant de voix qu'il possède d'actions ou de droit de vote.

### Répartition du capital (au 31/12/2023)

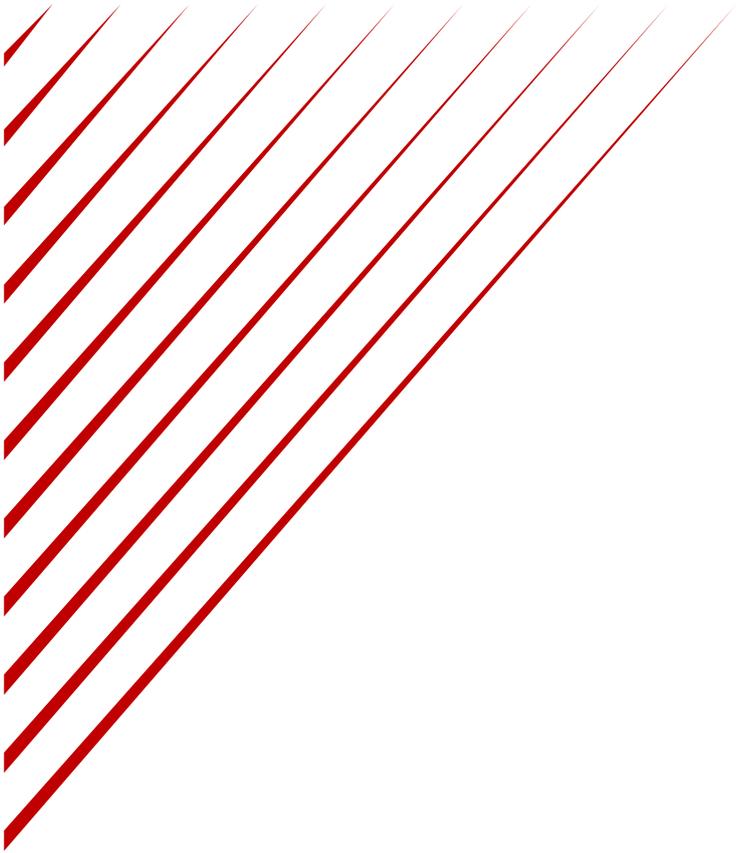
Actionnaires	Nombre d'actions	Pourcentage (%)	Nombre de certificats d'investissement	Pourcentage de détention des certificats d'investissement	Droits de vote	Pourcentage des droits de vote
Bank Plc Arab	64 237 531	64.24%	28 000 000	100%	82 224 040	64.24%
groupes privés Divers	18 281 020	18.28%			23 399 706	18.28%
personnes morales Diverses	6 730 237	6.73%			8 614 703	6.73%
personnes physiques Diverses	10 751 212	10.75%			13 761 551	10.75%
<b>TOTAL</b>	<b>100 000 000</b>	<b>100%</b>	<b>28 000 000</b>	<b>100%</b>	<b>128 000 000</b>	<b>100%</b>

### Conditions d'accès aux assemblées

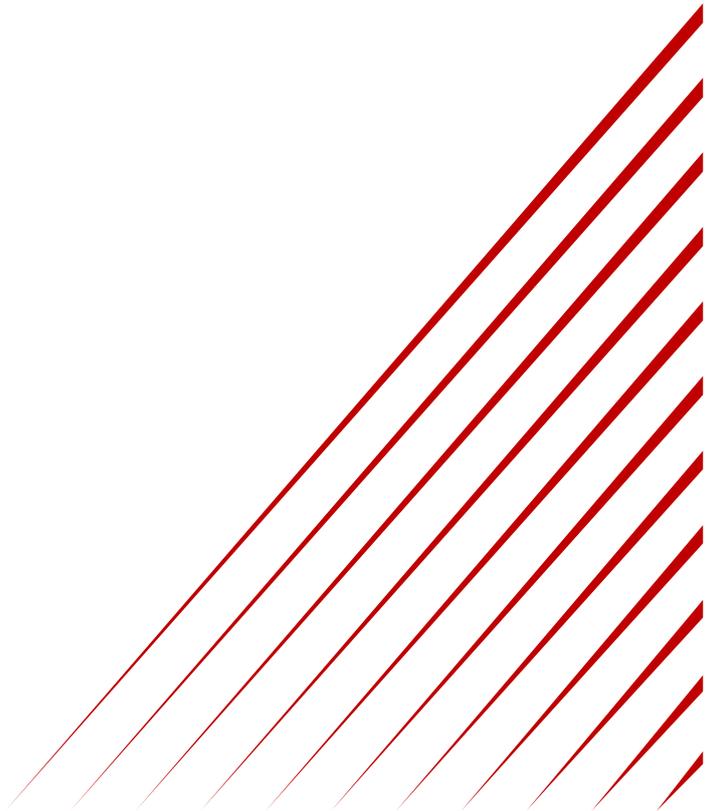
Personne n'a le droit de participer aux travaux des Assemblées générales que s'il possède 10 actions ou 10 droits de vote. Les actionnaires qui ne possèdent pas le nombre d'actions ou de droits de vote requis peuvent se regrouper et désigner l'un d'eux pour les représenter à l'assemblée.

### Tableau de bord de l'actionnaire

	2020	2021	2022	2023
<b>Capital</b>	<b>100 000 000</b>	<b>128 000 000</b>	<b>128 000 000</b>	<b>128 000 000</b>
<b>Nombre d'actions</b>	<b>100 000 000</b>	<b>100 000 000</b>	<b>100 000 000</b>	<b>100 000 000</b>
<b>Nombre de certificats d'investissement</b>	<b>-</b>	<b>28 000 000</b>	<b>28 000 000</b>	<b>28 000 000</b>
<b>Résultat net de la période par action</b>	<b>0.082</b>	<b>-0.535</b>	<b>0.089</b>	<b>-0.073</b>
<b>Actif par action</b>	<b>73.992</b>	<b>76.607</b>	<b>78.074</b>	<b>76.314</b>
<b>PER</b>	<b>35</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>
<b>Dividendes Yield</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>
<b>Taux de distribution</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>
<b>Cours moyen</b>	<b>3.385</b>	<b>2.480</b>	<b>2.660</b>	<b>2.985</b>
<b>Pus haut</b>	<b>4.290</b>	<b>2.950</b>	<b>3.160</b>	<b>3.500</b>
<b>Plus bas</b>	<b>2.850</b>	<b>2.150</b>	<b>2.090</b>	<b>2.400</b>
<b>Fin de période</b>	<b>2.860</b>	<b>2.290</b>	<b>2.890</b>	<b>2.700</b>



## LE TITRE ATB



# LE TITRE ATB

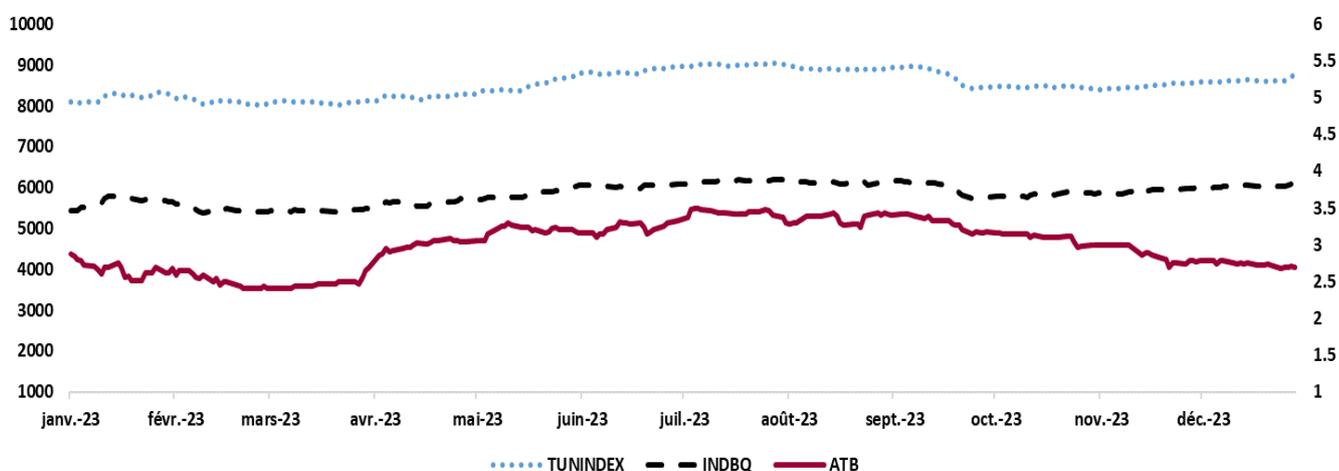
Le cours de l'action ATB a évolué au cours de l'exercice 2023 dans une fourchette de prix comprise entre un minimum de 2.400 dinars et un maximum de 3.500 dinars atteint au cours du mois de juillet, pour enfin clôturer à 2.700 dinars.

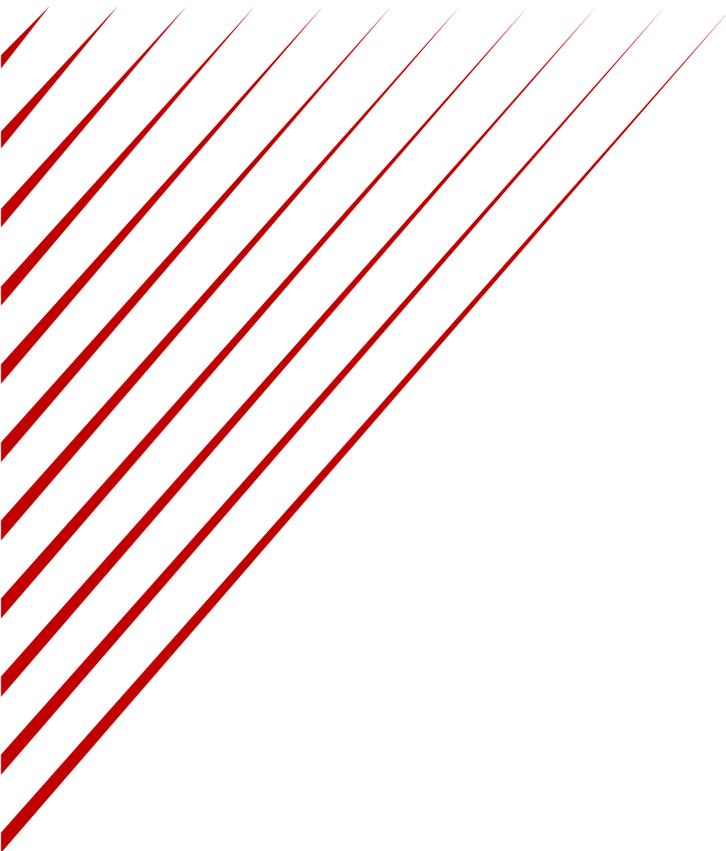
Le volume des échanges a porté sur 4 385 617 actions correspondant à un montant global de 13.255 MTND.

Sur la cote de la Bourse (Actions et obligations) les échanges ont augmenté de 3% en passant de 1 767 MTND en 2022 à 1 819 MTND en 2023 soit, une moyenne journalière de 7,2 millions de dinars contre 6,9 millions en 2022

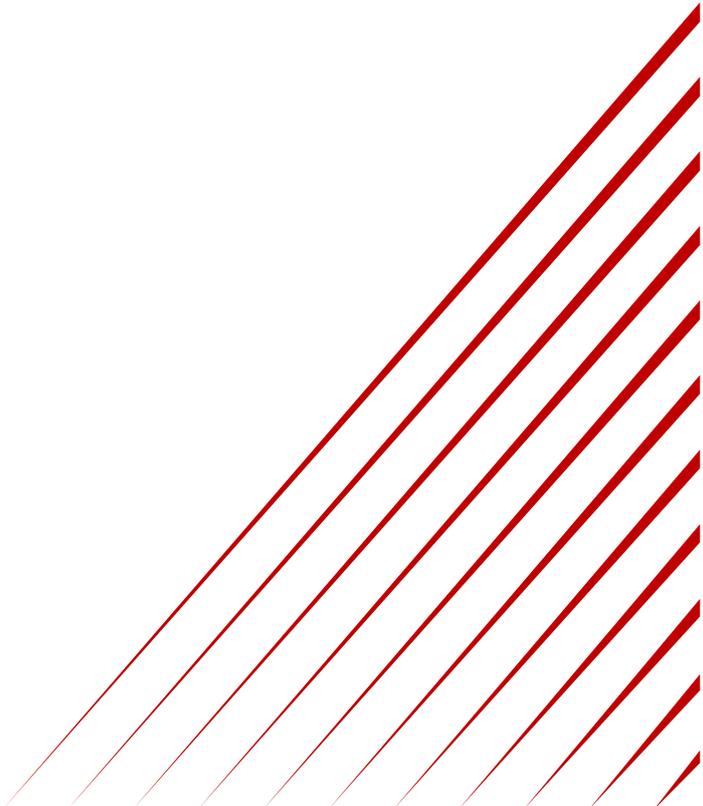
Les Tunisiens ont dominé les échanges des valeurs mobilières avec une part de 83,5% du volume des transactions, suivis par les OPCVM avec une part de 7,5% et les étrangers avec une part de 6,4% du volume des transactions sur le marché boursier.

## Evolution du cours de l'Arab Tunisian Bank





# ACTIVITES ET PERFORMANCES



# ACTIVITE EN 2023

## PORTEFEUILLE INVESTISSEMENT

L'Arab Tunisian Bank détient un portefeuille investissement composé de 3 catégories d'actifs : le portefeuille participations et filiales, les fonds à capital risque et les titres d'investissement.

L'encours brut libéré de ce portefeuille a atteint au terme de l'exercice 2023 un montant de 522 Millions TND contre 507 Millions TND à fin 2022 enregistrant ainsi une hausse de 3%. Cette évolution est attribuée principalement aux nouvelles souscriptions dans les emprunts nationaux de 40 Millions TND au cours de l'année 2023 contre les restitutions des fonds gérés détenus par l'ATD SICAR d'un montant qui s'élève à 16 544 mTND au cours de même année ainsi qu'à la cession de fonds communs de placement et d'une partie de notre participation dans la société Ciments de Carthage totalisant 4,9 Millions de dinars.

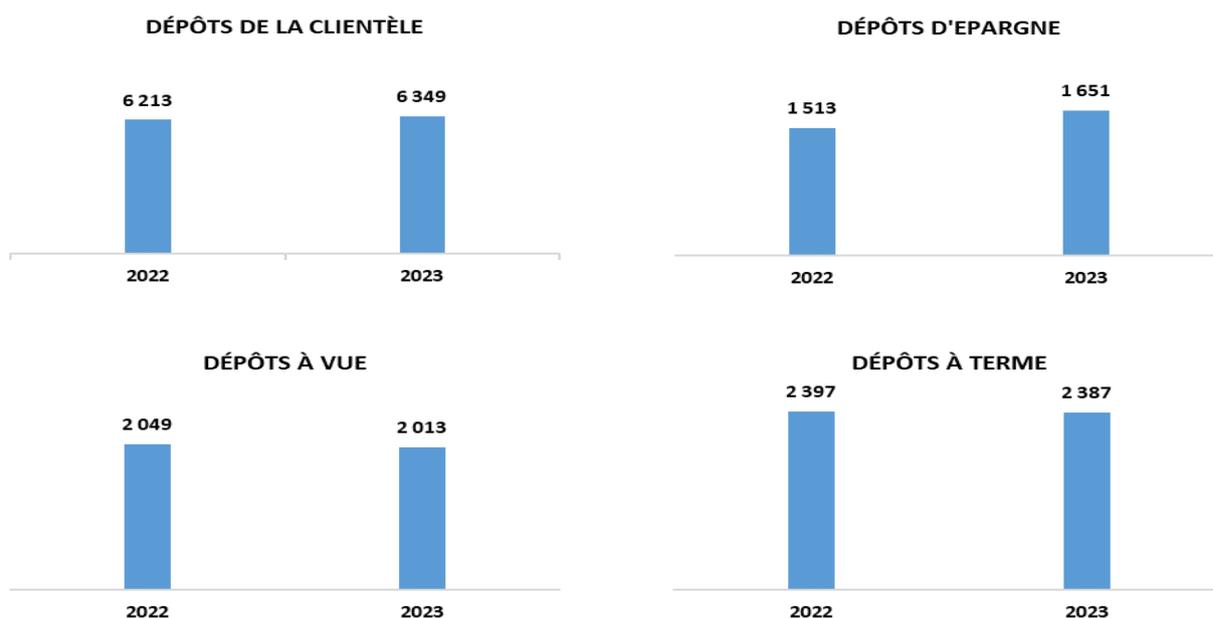
Les revenus du portefeuille investissement ont totalisé au terme de l'année 2023 un montant de 19 MTND contre 15,8 MTND à fin 2022 réalisant ainsi une hausse de 21%. Ces revenus ont contribué à hauteur de 5,3% dans la composition du produit net bancaire de la banque.

La dotation aux provisions nette des reprises du portefeuille investissement au titre de l'exercice 2023 a atteint 8,1 MTND contre 11,5 MD une année auparavant.

## DEPOTS

Les dépôts de la clientèle se sont établis au 31-12-2023 à 6 349 millions TND contre 6 213 millions TND à fin décembre 2022 enregistrant une hausse de 136 millions TND soit 2.2%.

Au terme de l'exercice 2023, les dépôts d'épargne ont affiché une progression de 9.2% pour s'établir à 1 651 millions TND contre 1 513 millions TND en 2022. Les dépôts à vue ont diminué de 1.8% pour atteindre 2 049 millions TND contre 2 013 millions TND à fin décembre 2022. Les dépôts à terme ont enregistré une baisse de 0.4% pour s'établir à 2 387 millions TND contre 2 397 millions TND au 31-12-2022.



## CREDIT

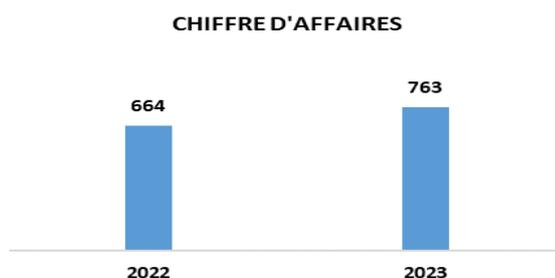
Les crédits bruts à la clientèle se sont établis à fin décembre 2023 à 6 179 millions TND contre 6 202 millions TND au terme de l'exercice 2022, soit une baisse de 0.4%.

Les crédits nets à la clientèle se sont élevés à fin décembre 2023 à 5 366 millions TND contre 5 445 millions TND au terme de l'exercice 2022, enregistrant une baisse de 1.4%.



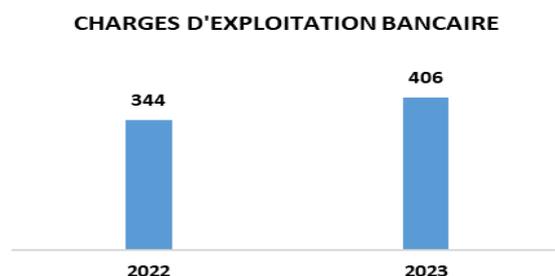
## CHIFFRE D'AFFAIRES

Le chiffre d'affaire a progressé de 14.9% pour s'établir à 763 millions TND à fin 2023 contre 664 millions TND une année auparavant.



## CHARGES D'EXPLOITATION

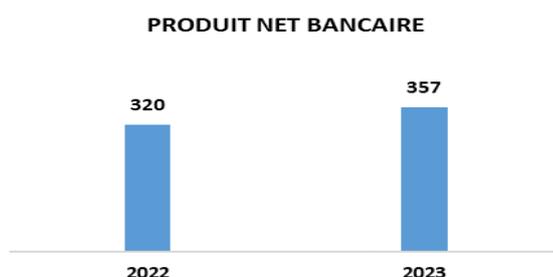
Les charges d'exploitation bancaire ont enregistré une hausse de 17.9% pour atteindre 406 millions TND contre 344 millions TND au 31 décembre 2022.



## PRODUIT NET BANCAIRE

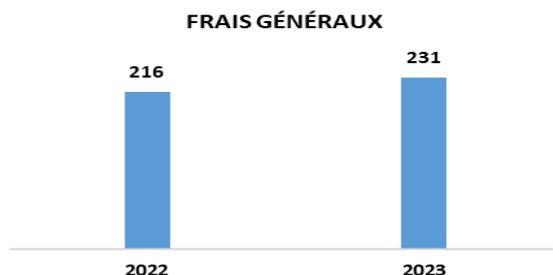
Le Produit Net Bancaire s'est établi à 357 millions TND à fin 2023 contre 320 millions TND une année auparavant enregistrant ainsi une hausse de 11.8% par rapport à l'exercice 2022.

La structure du PNB de l'ATB a enregistré une baisse au niveau de la marge sur commissions passant de 23,7% en 2023 à 21,2% au 31/12/2023 et une progression au niveau de la marge sur intérêts de 41.7% en 2022 à 50.6% en 2023. La part des revenus liées aux opérations financières et d'investissements a enregistré une baisse, son niveau est passé de 34.6% au 31/12/2022 à 28.2% au 31/12/2023.



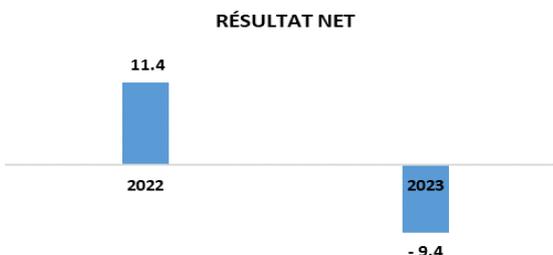
## FRAIS GÉNÉRAUX

Les frais généraux ont augmenté de 7% pour atteindre 231 millions TND contre 216 millions TND à fin décembre 2022.



## RÉSULTAT NET

L'exercice 2023 s'est soldé par la réalisation d'un Résultat Net d'un montant de -9.4 millions TND contre 11.4 millions TND au 31/12/2022.



# PRINCIPAUX RATIOS 2023

## PRINCIPAUX RATIOS

	2023	2022
Ratios de Structure		
<b>Capitaux propres / Total Bilan</b>	<b>7.30%</b>	<b>7.26%</b>
<b>Créances Nettes / Dépôts</b>	<b>78.30%</b>	<b>80.98%</b>
Ratios de Rentabilité		
<b>Résultat Net de la période / PNB</b>	<b>-2.63%</b>	<b>3.56%</b>
<b>ROE</b>	<b>-1.69%</b>	<b>2.01%</b>
<b>ROA</b>	<b>-0.12%</b>	<b>0.15%</b>
Ratios réglementaires		
<b>Le Ratio de Liquidité</b>	<b>160.10%</b>	<b>105.52%</b>
<b>Le Ratio de Solvabilité</b>	<b>10.94%</b>	<b>11.84%</b>
Ratios de couverture du risque crédit		
<b>CDL / Total engagement</b>	<b>14.36%</b>	<b>13.54%</b>
<b>Provisions et Agios réservés /CDL *</b>	<b>70.95%</b>	<b>68.48%</b>
<b>Provisions et Agios réservés /CDL **</b>	<b>81.05%</b>	<b>77.14%</b>

\* taux sans tenir compte de la provision à caractère général

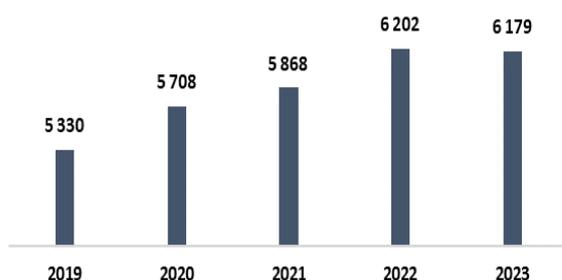
\*\* taux tenant compte de la provision à caractère général

# PERFORMANCES DES CINQ DERNIERES ANNEES

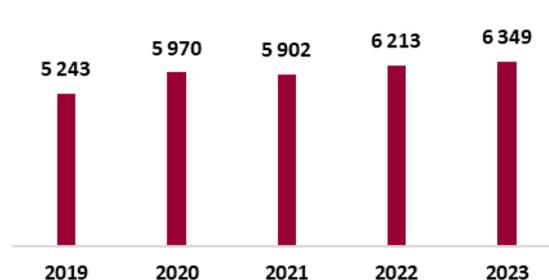
## L'ACTIVITÉ

	2019	2020	2021	2022	2023
<b>DEPÔTS DE LA CLIENTELE</b>	5 243	5 970	5 902	6 213	6 349
<b>CREANCES BRUTES SUR LA CLIENTELE</b>	5 330	5 708	5 868	6 202	6 179
<b>CREANCES NETTES SUR LA CLIENTELE</b>	4 823	5 121	5 156	5 445	5 366
<b>TOTAL BILAN</b>	7 150	7 399	7 661	7 807	7 631

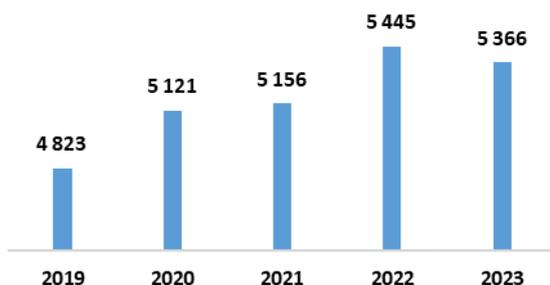
CRÉANCES BRUTES BILAN SUR LA CLIENTÈLE



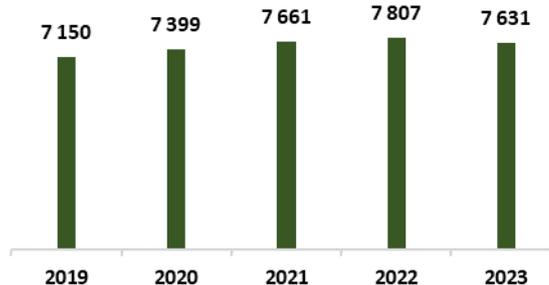
DÉPÔTS DE LA CLIENTÈLE



CRÉANCES NETTES SUR LA CLIENTÈLE



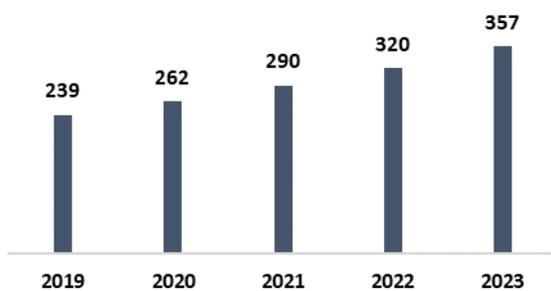
TOTAL BILAN



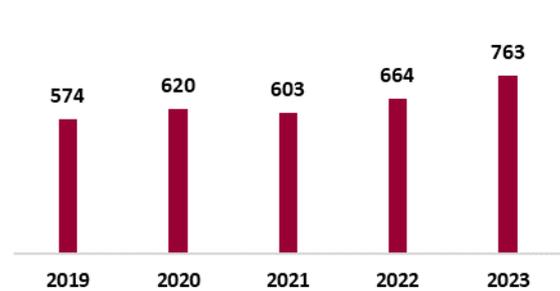
## LES RÉSULTATS

	2019	2020	2021	2022	2023
<b>CHIFFRES D'AFFAIRES</b>	<b>574</b>	<b>620</b>	<b>603</b>	<b>664</b>	<b>763</b>
<b>PRODUIT NET BANCAIRE</b>	<b>239</b>	<b>262</b>	<b>290</b>	<b>320</b>	<b>357</b>
<b>RESULTAT D'EXPLOITATION</b>	<b>8</b>	<b>12</b>	<b>-59</b>	<b>22</b>	<b>-6</b>
<b>RESULTAT NET</b>	<b>6.3</b>	<b>8.2</b>	<b>-68.5</b>	<b>11.4</b>	<b>-9.4</b>

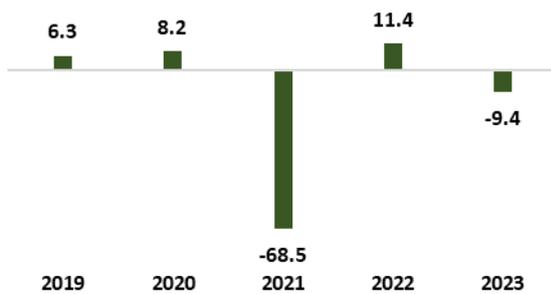
PRODUIT NET BANCAIRE



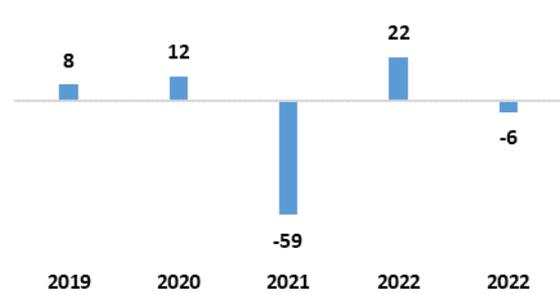
CHIFFRES D'AFFAIRES



RÉSULTAT NET



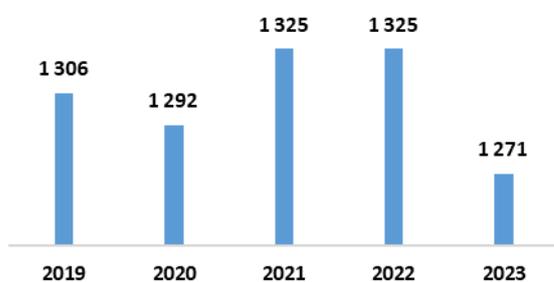
RÉSULTAT D'EXPLOITATION



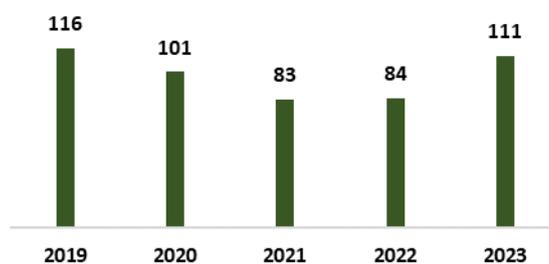
## LE RESEAU ET L'EFFECTIF

	2019	2020	2021	2022	2023
<b>Effectif permanent</b>	1306	1292	1325	1325	1271
<b>Employés contractuels</b>	116	101	83	84	111
<b>Nombre d'agences</b>	134	136	135	130	122
<b>DAB &amp; GAB</b>	175	177	177	171	163

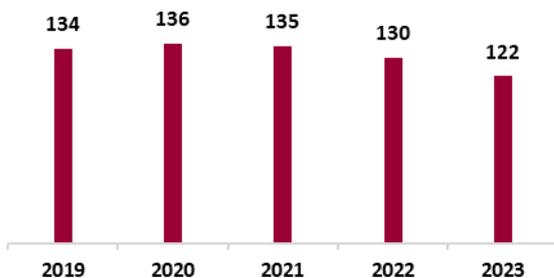
EFFECTIF PERMANENT



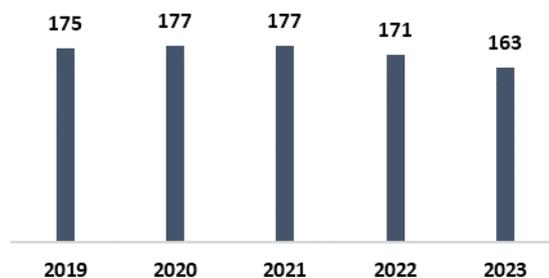
EMPLOYÉS CONTRACTUELS



NOMBRE D'AGENCES



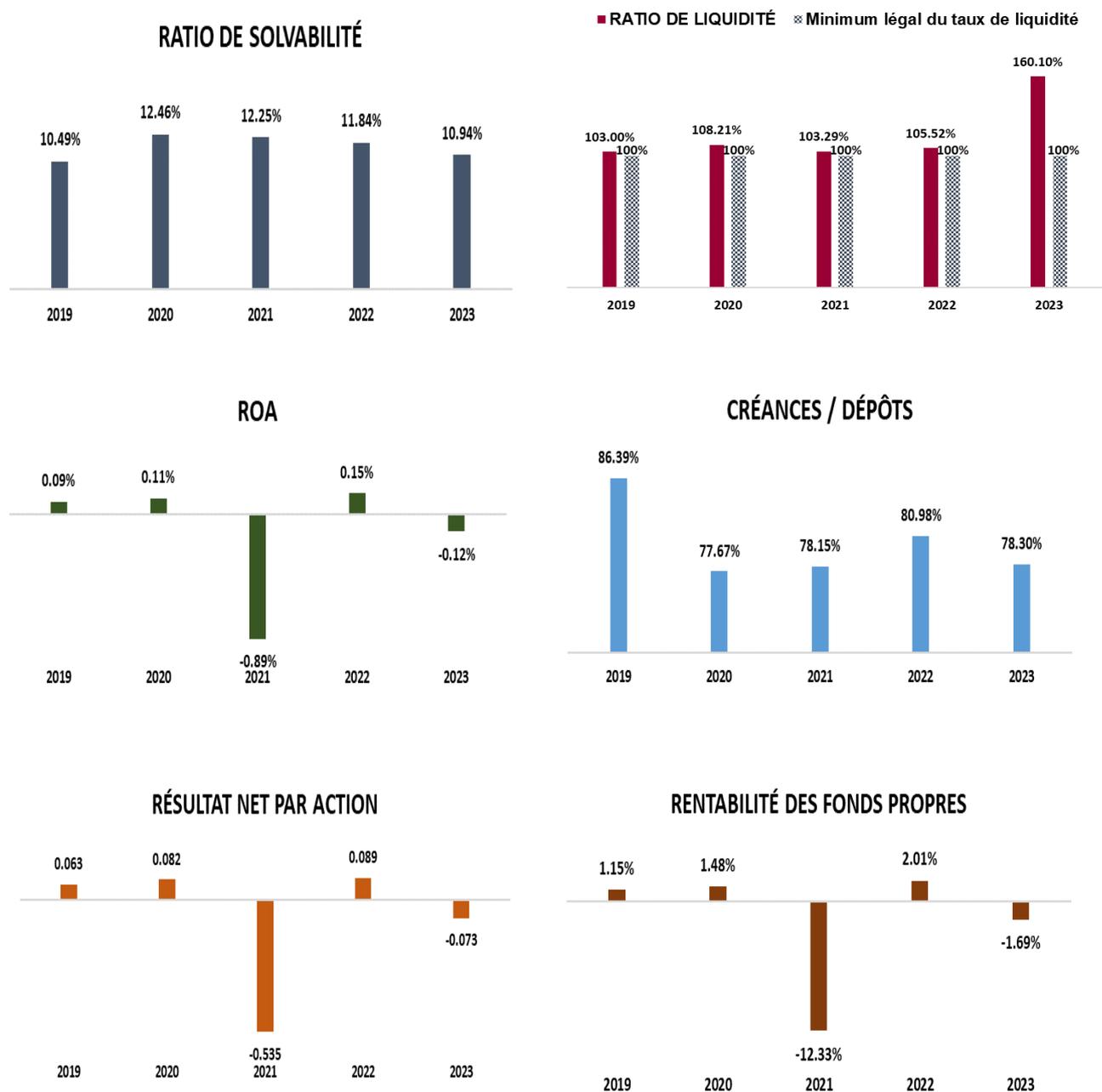
DAB & GAB

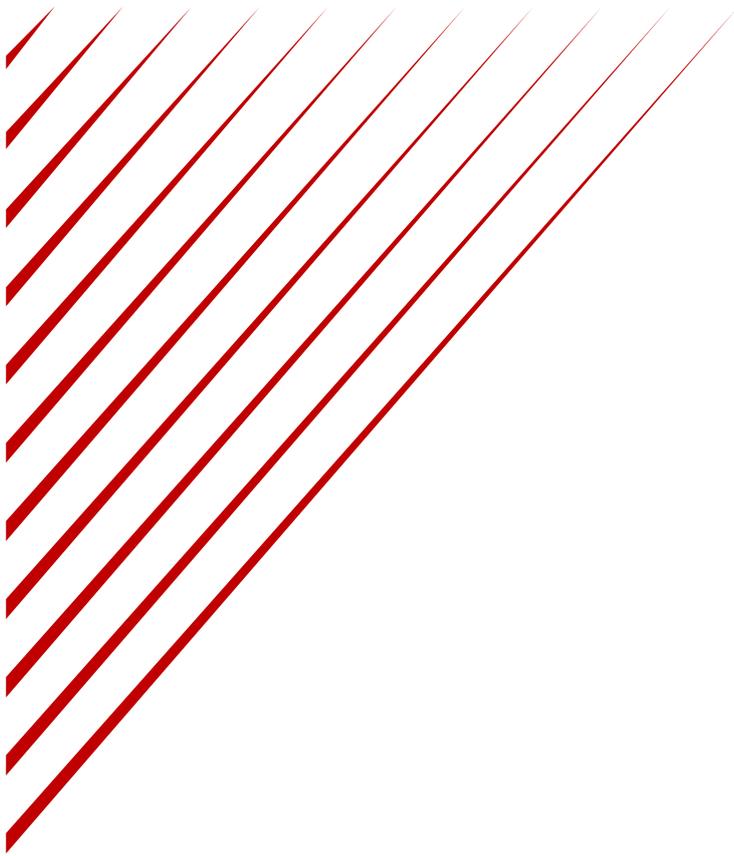


## LES RATIOS

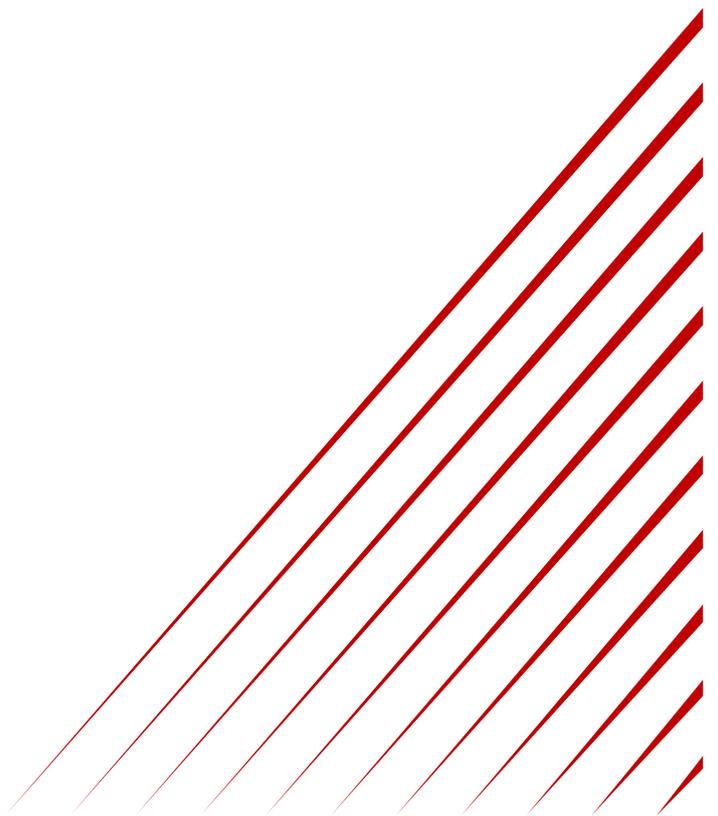
	2019	2020	2021	2022	2023
Ratio de liquidité	103.00%	108.21%	103.29%	105.52%	160.10%
Minimum légal du taux de liquidité*	100.00%	100.00%	100.00%	100.00%	100.00%
Ratio de solvabilité	10.49%	12.46%	12.25%	11.84%	10.94%
Créances / Dépôt	86.39%	77.67%	78.15%	80.98%	78.30%
ROA	0.09%	0.11%	-0.89%	0.15%	-0.12%
Rentabilité des Fonds Propres	1.15%	1.48%	-12.33%	2.01%	-1.69%
Résultat net par action	0.063	0.082	-0.535	0.089	-0.073

\*ancien taux de liquidité selon la circulaire BCT 91-24





# PERSPECTIVES



# Axes stratégiques et perspectives 2026

## Vision : vers une croissance et une rentabilité durables

### Une politique commerciale visant la transformation de nos ressources et emplois :

- Continuer la démarche visant la transformation des ressources vers les dépôts les moins chers
- Confirmer le ciblage du Retail en termes de ressources et d'emplois
- Faire de l'amélioration du LTD une priorité commerciale
- Axer tous nos projets sur la digitalisation et spécialement ceux touchant la ligne de métier Retail
- 

### Une stratégie prospective de gestion des risques

- Mettre l'objectif recouvrement au centre
- Renforcer la fonction Remedial conformément aux exigences BCT et la transformer en centre de profit
- Actualiser les procédures et politiques d'appétences aux risques conformément à l'évolution conjoncturelle
- Renforcer les outils d'analyse préventives de tous les risques bancaires et les risques conformité

### Améliorer la rentabilité de chaque relation

- Transformer le portefeuille client vers ceux aisés et ayant des fortes perspectives et une solvabilité garantie
- Faire de la rentabilité le principal critère d'acquisition et de développement de la relation client
- Offrir un service de qualité pour échapper à la concurrence par les prix

### Une nouvelle politique de segmentation et une meilleure efficacité dans la gestion des canaux de distribution

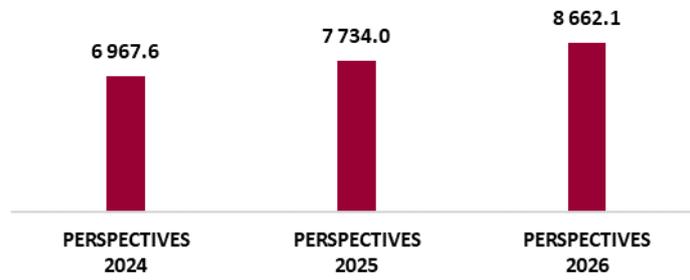
- Axer la relation client sur la digitalisation
- Affiner la segmentation et affecter chaque segment au canal de distribution le plus appropriée
- Refonte de la répartition géographique du réseau d'agence que ce soit en expansion ou en compression, sur la base d'études de rentabilité
- Baser toute action de refonte du réseau ou de segmentation sur un objectif d'efficacité opérationnelle et de maîtrise des charges

### Une stratégie RH valorisant les compétences

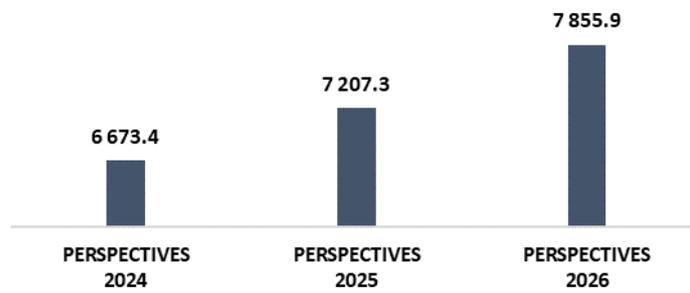
- Mettre l'élément humain au cœur des réalisations stratégiques dans tous les domaines d'activité de la banque
- Définir les plans de carrière pour raviver la motivation et l'envie d'excellence et de promotion professionnelle
- Mettre en place les politiques de succession qui garantissent la valorisation des compétences acquises à la banque et leurs durabilités
- Réviser et rationaliser les mécanismes d'incitations financières
- Optimiser les compétences et veiller à l'excellence des nouvelles recrues
- Refonte de l'organigramme vers une organisation centrée client en cohérence avec la stratégie

La banque vise la réalisation des performances suivantes :

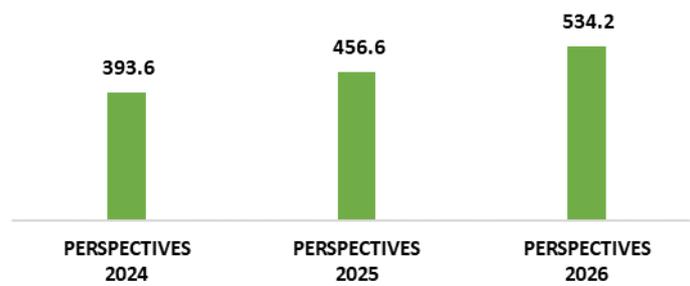
### DEPOTS DE LA CLIENTELE

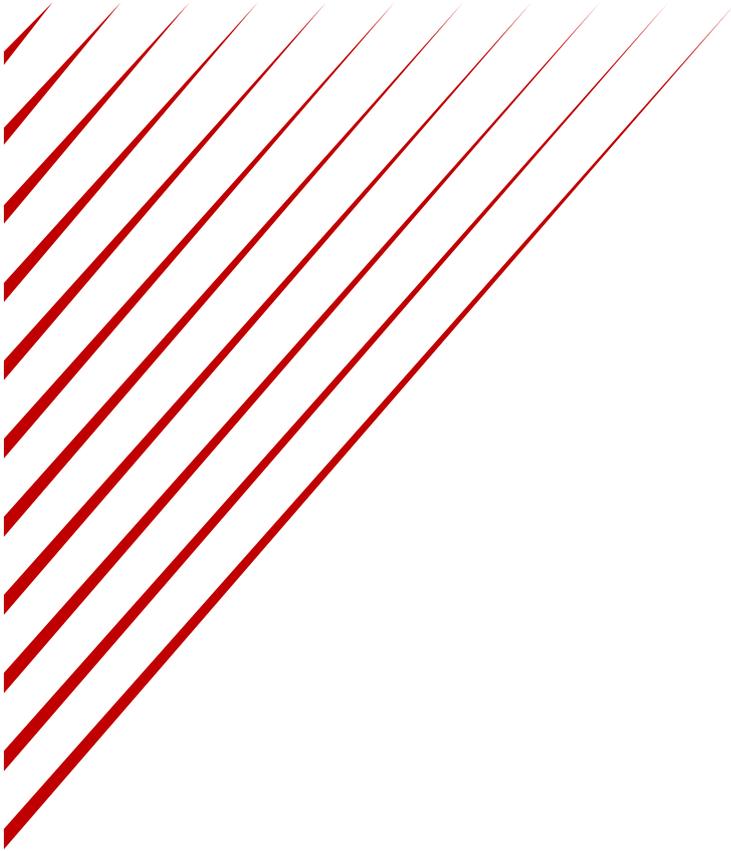


### CRÉANCES NETTES SUR LA CLIENTÈLE

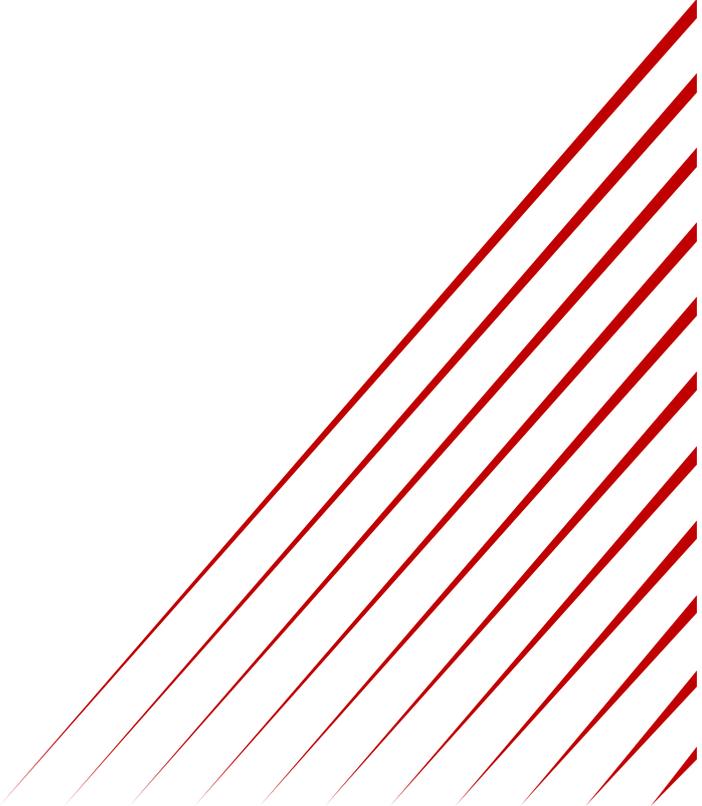


### PRODUIT NET BANCAIRE





**LA GESTION DES PRODUITS  
ET DES CANAUX DE DISTRIBUTION**



# LA GESTION DES PRODUITS ET DES CANAUX DE DISTRIBUTION

## Les principales réalisations 2023 sont :

- **100 Jours Sayara** : Pour sa 5<sup>ème</sup> édition et comme cela est devenu une tradition, cette action a suscité un enthousiasme général aussi bien parmi le réseau que parmi les clients. Les efforts déployés au cours de cet événement se sont révélés exceptionnels, surpassant ainsi les réalisations des éditions précédentes.
- **Action promotionnelle ATB-SPI** : renforçant son engagement envers ses clients, la DCR a signé diverses conventions avec différentes SPI ont été signées, en faveur des acquéreurs, pour faciliter l'accès à la propriété pour les particuliers.
- **Elu produit de l'année** : L'ATB a remporté le prestigieux prix du produit de l'année pour son service ATB PAY, témoignant ainsi de la qualité exceptionnelle et de l'innovation de cette solution. Cette reconnaissance souligne les efforts collectifs déployés par les équipes ATB et renforce sa position en tant qu'institution financière axée sur l'excellence et la satisfaction client.
- **La carte virtuelle** : Cette nouveauté illustre notre engagement continu envers la satisfaction de nos clients, en leur offrant des solutions de paiement pratiques, sécurisées et parfaitement adaptées à leurs besoins. Cette innovation vient consolider notre gamme de produits digitaux
- **Upgrade de nos produits digitaux ATBnet et ATBmobile** : L'amélioration de l'espace client INTERNET BANKING/MOBILE BANKING et upgrade de ATBMobile pour android 14, améliorant ainsi l'expérience client relative à l'utilisation de nos produits digitaux
- **Optimisation du réseau** : L'optimisation du réseau bancaire, via une fusion entre certaines agences, visant une efficacité accrue et une adaptation aux besoins changeants. En privilégiant les emplacements stratégiques, l'ATB dispose aujourd'hui d'un réseau de 122 agences sur tout le territoire.

A noter le transfert et l'inauguration d'un nouveau local pour l'agence Gremda, afin d'accueillir nos clients dans les meilleures conditions.

- **Renouvellement du parc des GAB** afin de répondre aux normes de sécurité et afin d'offrir une meilleure expérience client en y intégrant de nouvelles fonctionnalités.
- **Renouvellement du parc TPE** ; afin de répondre aux normes de sécurité et d'offrir une meilleure expérience client à nos partenaires (85% des terminaux ont été migrés en mode sans contact).
- **Déploiement IRIS** : Autre événement majeur au niveau du réseau est la migration vers le global bancaire Temenos Transact courant 2023 dont les principales étapes ont été :
  - Le déploiement graduel du module « Opérations de caisse » avec une mise en production dès le mois de septembre 2023. Cette approche progressive favorisera une meilleure maîtrise et une familiarisation avec le système, ce qui contribuera positivement à son adoption par les collaborateurs.
  - Le déploiement du module moyen de paiement et gestion des cartes également dès le mois de juin 2023.
- **Coaching et suivi des agences** : Depuis le début de l'année, un suivi permanent des agences a été mis en place, axé sur les nouveaux clients, les ouvertures des comptes à vue et les comptes d'épargne, l'augmentation des dépôts, l'équilibre des structures de dépôts, le taux d'équipement des clients et le développement des compétences commerciales des chargés.

Des tournées dans différentes zones ont été effectuées en 2023, comprenant des réunions de coaching avec les responsables d'agences. L'équipe de la Division Vente Directe assure un suivi téléphonique continu et des actions de prospection dans les différentes zones, suivies de ventes concrètes et de promesses collectées. De plus, une nouvelle plateforme "**Suivi actions**" a été introduite avec une formation pour toutes les zones.

- **Les journées portes ouvertes et animation commerciale** : Le but étant de présenter de manière concise et accessible les succès, innovations et opportunités de la banque, tout en favorisant le dialogue et l'engagement avec les parties prenantes, la DCR a organisé durant l'année 2023 près d'une centaine d'évènements entre JPO et animation commerciale.

### **Vision 2024 :**

Dans un monde en perpétuelle évolution, la digitalisation bancaire s'impose comme un catalyseur majeur du changement dans le secteur financier

En alignement avec cet environnement et les axes stratégiques de la banque, la DCR s'engage activement sur la voie de la digitalisation, Cette démarche reflète notre volonté d'adopter des technologies numériques innovantes pour optimiser ses services et offrir une expérience bancaire plus moderne et personnalisée.

Nous citons ci-dessus quelques projets majeurs :

- **L'ATB et Moojup lancement une initiative de facilitateur de paiement** ; une première en Tunisie avec le lancement de l'activité facilitateur de paiement pour équiper les commerçants de solutions d'acceptation multicanales.

- **Renforcement du partenariat ATB-Visa.**

- **Mise en place d'un programme de fidélité** : Une attention particulière à la satisfaction et à la fidélisation de nos clients détenteurs de cartes bancaires, leur permettant d'accéder automatiquement à un programme de fidélité alliant le principe du cash-back et de l'accès à des offres promotionnelles via des partenariats.

- **Le déploiement des offres packagée** : Plaçant les packs au cœur de notre stratégie, notre objectif primordial est de doter un maximum de clients de solutions complètes, adaptées à leurs besoins spécifiques.

La DCR projette de doter l'ensemble des segments de sa clientèle d'une offre spécifique à chacun d'entre eux incluant des offres pour les femmes, les jeunes, les TRE, les séniors, les professionnels...

- **La poursuite du déploiement de Gabs nouvelle génération.**

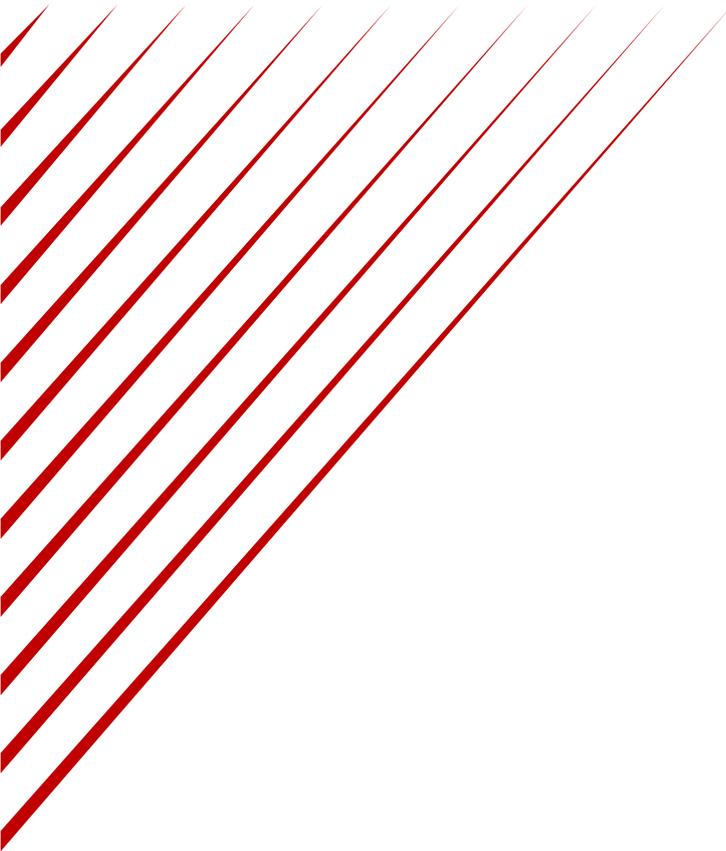
- **Mise en place d'infinity** : nouvelle version de ATBNET/ATB Mobile offrant des fonctionnalités plus riches et une utilisation sécurisée pour nos clients.

- **Up date de ATBPAY** : l'application sera enrichie par de nouveaux services qui amélioreraient l'expérience client et la rendraient son utilisation plus intuitive.

- **L'ouverture d'une première agence nouvelle génération au Mall de Sfax.**

- **Deux Espaces libre-service au siège central, et à l'avenue H.Bourguiba** : la banque marque ainsi le renforcement de sa stratégie multicanal avec l'ouverture deux espaces de libre-service bancaire, un concept qui sera progressivement étendu à d'autres régions du pays.

Par le développement du parc d'automates et de libre-service bancaire et plus généralement de la banque à distance, l'ATB confirme son positionnement de banque orientée vers le digital et son engagement au service d'une meilleure expérience client.



**MARKETING ET COMMUNICATION  
ET RESPONSABILITE SOCIALE**

# MARKETING ET COMMUNICATION ET RESPONSABILITE SOCIALE

L'ATB continue sa transformation profonde. En plus de l'implémentation de son nouveau système d'information, elle œuvre pour l'optimisation de son réseau d'agence ainsi que ses canaux de distribution alternatifs. De la veille stratégique jusqu'au déploiement de projets stratégiques, la banque développe ses axes de communication classiques et s'active dans la mise en œuvre d'outils basés sur l'innovation et l'Intelligence Artificielle dans le respect du cadre réglementaire national.

La présence de l'ATB sur diverses plateformes de réseaux sociaux, sites d'informations partenaires, site web et portail interne s'est articulée par des prises de paroles axées autour de la communication institutionnelle et de l'engagement citoyen, de la communication produit, et enfin de la communication interne.

Courant 2023, la stratégie de la RSE-ESG a été proposée selon plusieurs axes à savoir : Gouvernance éclairée, responsabilité envers les employés, les clients, la société et envers l'environnement ainsi que les indicateurs y afférents permettant d'instaurer la durabilité en interne et en externe. La politique RSE a été proposée incluant tout le volet gestion des risques ESG en interne et en externe.

En termes de communication institutionnelle et de l'engagement citoyen, l'image et la réputation de la Banque en tant que partenaire stratégique des entreprises, des entrepreneurs et des particuliers ont été renforcées tout au long de l'année. Au cours de l'année 2023, la Banque a participé à plusieurs événements, notamment le Global Health Forum, le Forum de la fiscalité, le Digital Tunisia Summit, la Journée des hommes d'affaires de la diaspora, organisée à l'Espace d'activités économiques de Zarzis, et la 37<sup>e</sup> édition des Journées de l'entreprise. La Banque a également réaffirmé son engagement sociétal à travers sa participation au programme PME de la KfW, qui vise à fournir des services non financiers aux petites et moyennes entreprises (PME).

La banque a également fourni des services non financiers aux micro-entrepreneurs, y compris l'éducation financière et l'assistance technique. Dans le même contexte, la banque a poursuivi son soutien au programme des femmes entrepreneurs en Tunisie, qui offre une formation aux femmes entrepreneurs et met en place un réseau d'affaires pour soutenir leurs projets.

L'ATB réitère son engagement citoyen en 2023 en participant pour la deuxième année au programme KfW – TPME II. Ce programme vise à fournir aux entrepreneurs, femmes et hommes, des services non financiers adaptés, les accompagnant notamment par le biais de l'information, de l'éducation, et des conseils financiers. Le cycle 2 destiné à la région de Sfax a été poursuivi dans 2<sup>ème</sup> évènement dédié à la formation des entrepreneurs en début 2023, suivi du lancement du cycle 3 – Femmes entrepreneurs.

Dans le cadre de son engagement citoyen, l'ATB a soutenu le Cawtar - Center of Arab Women for Training and Research dans la communication de l'application Safeness, visant à protéger les femmes contre le harcèlement sexuel, la violence et le vol. Dans ce cadre et pour son engagement envers également l'entrepreneuriat féminin, l'ATB a reçu les trophées de l'engagement sociétal et le trophée coup de cœur des initiatives inspirantes et innovantes décernés par Femmes Maghrébines.

La banque soutient également la culture à travers le concours de littérature Mustapha Azzouz, renouvelé cette année dans sa 14<sup>ème</sup> édition.

De plus, l'ATB est engagée aux côtés du ministère de l'éducation dans le projet national de numérisation de l'enseignement en Tunisie, ainsi 3 laboratoires d'informatique ont été inaugurées cette année dans les gouvernorats de Manouba, Ben Arous et Nabeul d'où un total, aujourd'hui, de 11 laboratoires sur 24. Aussi en 2023, trois autres salles ont été aménagées dans les régions de Béja, Ras Jebel et Kef. L'inauguration de ces laboratoires est prévue au cours du 1<sup>er</sup> semestre 2024.

La banque a par ailleurs sponsorisé divers événements et manifestations à caractère sportif, culturel, éducatif et entrepreneurial. En effet, en 2023, l'ATB a démontré son engagement continu envers la communauté et le développement en parrainant divers événements majeurs.

- Semi-Marathon de Djerba.
- La 44<sup>ème</sup> soirée de fin de promotion des docteurs en Médecine Dentaire.
- Le 8<sup>ème</sup> Forum International de la Santé Numérique.
- La 14<sup>ème</sup> édition des « Foulées du Lac » au Lac.
- Les 2<sup>èmes</sup> Journées du Service de Chirurgie Pédiatrique 'A' à l'Hôpital d'Enfants Béchir Hamza à Tunis.
- la Journée Diaspora à la Zone Franche de Zarzis, illustrant son implication dans les activités liées à la diaspora tunisienne et son rôle en tant que partenaire communautaire.
- Le Salon de l'Automobile AUTO-EXPO Sousse 2023 à la Foire Internationale de Sousse.
- La 37<sup>ème</sup> édition des Journées de l'Entreprise.

L'ensemble de ces sponsorings diversifiés témoignent de l'implication holistique de l'ATB dans des domaines variés, reflétant son rôle en tant que pilier du développement économique, social et communautaire en Tunisie.

En matière de communication produits, la banque est active de façon constante sur les différentes plateformes de réseaux sociaux en adoptant une stratégie de déploiement transverse orienté de plus en plus vers un contenu dynamique et des appels à l'actions invitant les internautes à découvrir l'offre ATB. des campagnes de communication ont été lancées courant de l'année 2023 autour notamment des offres suivantes :

- ATB PAY "Élu produit de l'année 2023" : Une campagne grand public suite à l'obtention du Label afin de communiquer autour des avantages et la praticité qu'offre la solution ATB PAY.
- Campagne 100 Jours SAYARA : Une campagne autour du crédit véhicule, diffusée de juillet à décembre 2023, qui a touché un large public à travers une communication multicanale.

### **I. Communication interne :**

La banque communique activement autour de ses activités en interne et ce, pour garantir un accès à l'information continu à l'ensemble de son personnel.

Aussi, l'ATB a poursuivi le développement de sa ''marque employeur'' par le lancement de la 4<sup>ème</sup> édition du concours ATB Talents.

### **II. Activités banque**

- De façon hebdomadaire des newsletters à l'adresse des collaborateurs sont diffusées pour les renseigner autour des actions de la banque tant en interne qu'en externe. Ces communications touchent un large domaine de thématiques tels que les procédures mises en œuvres, les communications de sensibilisation, l'engagement de la banque, le lancement de campagnes et permettent ainsi d'informer les équipes de la banque.

### ▪ **Le concours ATB TALENTS :**

C'est dans un but d'amélioration du climat social, de renforcement de l'esprit d'appartenance et de valorisation du personnel que s'inscrit la 4<sup>ème</sup> édition du concours ATB TALENTS.

Le concours a été ouvert aux 1400 personnes répartis entre le siège, les annexes et les agences.

Cette année et à la demande des employés, une nouvelle discipline « **ART CULINAIRE** » a été rajoutée aux autres disciplines.

Six disciplines artistiques ont été retenues à savoir le chant, la musique (instrument de musique), la photo, le théâtre et l'art culinaire.

L'adhésion a été significative : 26 candidats ont participé à cette édition

Le concours s'est déroulé dans un hôtel de la place, dans une ambiance festive et conviviale et a permis de rassembler les collaborateurs ATB.

### **III. Communication IRIS**

Depuis le lancement du projet IRIS, l'objectif de la communication est de jouer un rôle crucial dans la réussite de sa mise en œuvre. Initialement, notre focus a porté principalement sur la communication interne, en démarrant de manière ambitieuse avec des Team building et des événements pour fédérer nos équipes autour de cette transformation majeure. Cela a permis de créer un solide socle de soutien en interne.

En 2023, notre plan de communication avait pour objectif d'embarquer les différentes parties prenantes et de les tenir informées de chaque avancement et réalisation, afin de susciter leurs intérêts, sensibiliser et créer une culture de projet commune.

En effet, en 2023 les actions de communication se sont divisées sur 2 volets :

- Le 1<sup>er</sup> volet a concerné l'accompagnement du planning de déploiements afin de :
  - **Inform**er les parties prenantes sur le projet et son avancement.
  - **Vulgariser** les informations pour que toutes les parties prenantes puissent facilement comprendre les enjeux du projet.
  - **Sensibiliser** les collaborateurs aux enjeux du projet pour assurer un alignement et une adhésion commune aux objectifs.
  - **Collecter** des feedbacks pour permettre une amélioration continue du projet.
  - **Expliquer** les étapes du projet, les processus impliqués et les décisions prises.
  
- Le 2<sup>ème</sup> volet a concerné la préparation de la campagne de communication externe ciblé client, pour mettre en avant la transformation de la banque. En effet, à l'occasion de la clôture du 3<sup>ème</sup> déploiement, nous avons atteint un point clé dans le projet, les déploiements en production ont englobé des modules clés, assurant efficacement des fonctions telles que l'Entrée en relation, l'Ouverture de compte, la Gestion des dossiers AVAs, la gestion des chèques et des chéquiers, les Opérations de caisse et hors caisse, ainsi que la Gestion des cartes.

C'est pour cela qu'il est important que nos clients et les non-clients ATB soient informés des changements prévus et des avantages attendus, tout en étant sensibilisés aux éventuelles perturbations potentielles. Cette étape est cruciale pour maintenir la confiance de notre public et assurer une transition en douceur.

C'est dans ce sens que nous avons préparé une campagne de communication externe et interne, à lancer en 2024, visant le client final mais aussi les collaborateurs ATB afin de rendre le projet de transformation IRIS plus accessible et engageant pour nos clients.

Ainsi et de par l'importance des leviers communication et Information dans le plan de conduite de changement, cette campagne aura un axe de communication valorisant l'expérience client et sera déployée à travers une variété de canaux de communication stratégiques.

# Projet IRIS T24

## Déploiement progressif du Global Bancaire Temenos Transact

Dans la continuité de la démarche adoptée auparavant, et consistant à déployer progressivement le global bancaire Temenos Transact. Et suite à la mise en production en 2022 des modules de gestion des données et des comptes clients, de gestion des dossiers AVA (allocation voyage d'affaire) et des fiches d'investissement. Les collaborateurs de la banque ont pu bénéficier en 2023 de la mise en place de divers modules couvrant des opérations du périmètre Distribution notamment les opérations de caisse, de la caisse centrale, de gestion des chèquiers, et des cartes.

## Consolidation des éléments supportant le déploiement

Plusieurs travaux annexes ont été nécessaires à l'aboutissement de ces déploiements.

Sur le plan fonctionnel, les tests des modules à déployer ont été conduits par des testeurs issus de la banque. Ces tests étaient l'occasion d'optimiser et améliorer les fonctionnalités du système et s'assurer qu'ils correspondent aux besoins des différents utilisateurs concernés.

Sur le plan technique, une interface comptable a été établie entre les systèmes EQUATION et T24 dans les deux sens avec tous les états et contrôles nécessaires et ayant pour objectif de maintenir un solde identique et d'avoir les mêmes transactions financières au niveau des deux systèmes.

Une autre interface en temps réel entre T24 et ECM est instaurée donnant la possibilité aux utilisateurs de consulter des documents selon les habilitations en vigueur.

Sur un autre plan, la numérisation des documents a été élargie par la mise en production d'un module de scannérisation intégré de tous les documents des modules de T24.

La gestion des données est restée une priorité de ce projet, ainsi, les travaux de migration de traitement et de migration pour les modules déployés ont été entrepris. Et ceux liés aux modules à déployer ultérieurement sont en cours, notamment via des actions ciblées et mises en place en concertation avec les équipes techniques et métier.

La couverture du projet IRIS sera élargie progressivement courant de l'année 2024 par la mise en place d'autres modules à destination des différentes lignes métier.

## Mise en production du module opérations hors caisse

Le premier module à être déployé en 2023, le 12 du mois de juin, a couvert le traitement des chèques et des chèquiers client et banque. Les améliorations s'inscrivant dans l'optimisation et la sécurisation des opérations de la banque ont été appliquées à des fonctionnalités incluant la gestion des chèquiers, des chèques certifiés, des chèques de banque, et la mise en opposition sur chèque et effet

Afin de mieux accompagner ce déploiement, ainsi que ceux qui vont suivre, la gestion de la tarification préférentielle a été prise en charge par Temenos Transact à partir de cette même date. La centralisation de ce traitement permet de mieux servir les clients de la banque en leur offrant une tarification adéquate dont la gestion est optimisée.

## Mise en production du module opérations de caisse

Avec ce déploiement, les opérations de caisse arrivent sur Temenos Transact. En effet, à partir du 17 juillet 2023, les agences seront progressivement équipées par le module qui leur permet de traiter toutes les transactions de gestion des caisses, de retrait, de versement, de change, de Moneygram, d'envoi et de réception de fonds, de paiement des frais agence, de mise à disposition ainsi que les opérations spécifiques à la Caisse Centrale.

Il s'agit donc d'un périmètre large et critique, puisqu'il impacte directement le volet comptable, les comptes clients, les journées comptables, les transactions inter et intra agences, etc.

Les nouveautés apportées ont permis de renforcer les contrôles liés aux volets réglementaires, Compliance, contrôle interne, etc. mais aussi d'améliorer l'expérience utilisateur notamment par l'allègement des bordereaux clients, l'automatisation des éditiques, la mise à disposition instantanée des documents numérisés, etc.

Le derniers lot d'agence à avoir été équipé correspondait à celles liées au centre comptable géré par la Caisse Centrale, et ce le 4 décembre 2023. La phase de post-Go-live a ainsi été finalisée et la prise en main de ce module par les utilisateurs concernés a été assurée avec succès.

### **Mise en production du module Gestion des cartes**

La gestion des cartes a été mise en production sur Temenos Transact le 2 Novembre 2023. Les collaborateurs du siège et des agences peuvent désormais se passer de MXP pour la saisie de plusieurs opérations, notamment celles relatives aux demandes de nouvelles cartes bancaires, leur activation ou la mise en opposition de cartes.

Une vision 360° relative aux cartes bancaires du client permet d'avoir une meilleure visibilité sur sa situation afin de mieux répondre à son besoin et d'initier les opérations nécessaires.

### **Alignement continu aux exigences réglementaires**

Plusieurs projets liés au volet réglementaire ont été implémenté, tel que

- La mise à jour de la plateforme de SWIFT et EASTNET et ce afin d'être conforme à la syntaxe de 2023,
- La mise à jour l'application EXIMBILLS qui est affectée par la nouvelle syntaxe de SWIFT 2023,
- Remédier à toutes les failles de sécurité et suivi toutes les recommandations de SWIFT pour garantir la conformité de l'environnement SWIFT au CSP 2023,
- La migration des serveurs SWIFT vers une nouvelle plateforme physique dédiée,
- La migration de la plateforme de EASTNET vers une plateforme hautement disponible,
- La mise en production du projet réglementaire GoAml (Anti-Money-Laundering System) qui est une solution de déclaration de reporting réglementaire conforme aux spécifications du cahier des charges établi par la CTAF.

### **Projet ECM**

La gestion des documents numériques au niveau de la banque est sujette à une amélioration continue qui a couvert en 2023 la mise en place du Workflow des transactions financières manuelles au niveau de la Direction Centrale de Opérations. D'autre part, le recours à Filenet est consolidé par la migration de tous les documents depuis l'ancienne application imagelink.

### **Les projets digitaux**

L'année 2023 a été une période dynamique de réalisations, allant du développement de solutions digitales innovantes à la mise en place de gouvernance via le Digital Council. Ces initiatives renforcent la position de la banque en tant qu'institution bancaire proactive, prête à relever les défis et à saisir les opportunités dans un paysage financier en constante évolution.

### **Digital Customer Onboarding**

Durant l'année, la première priorité a été accordée au design et la préparation du produit "Digital Customer Onboarding". Cette initiative vise à mettre en place un processus d'entrée en relation complètement en ligne.

A ce stade, le produit est prêt pour un déploiement restreint dans un environnement « Friends and family ». Le retour d'expérience recueilli dans cette phase initiale sera essentiel pour parfaire le produit avant un déploiement ouvert au grand public.

### **Services en Ligne - Web et Mobile**

L'équipe du projet digital est actuellement engagée dans le développement d'un ensemble complet de services en ligne, accessibles via les plateformes web et mobile, dans le but de remplacer les produits actuels, ATBNET et ATBMOBILE. Ces nouveaux services totalement intégrés à T24, seront déployés de manière progressive en synchronisation avec le planning de déploiement des différents modules du Core banking.

Les premiers tests sont prêts à être lancés pour une version initiale, comprenant un éventail de services d'abord essentiellement orientés retail, marquant ainsi le début d'une série de déploiements progressifs visant à enrichir continuellement l'offre digitale de l'ATB.

### **Offre Corporate**

La modélisation de l'offre corporate est actuellement en cours, avec une planification pour sa concrétisation en 2024. Cette démarche vise à garantir une offre corporate innovante, tout en répondant de manière agile à l'enrichissement progressif de la version Infinity de T24.

### **Autre travaux**

Les travaux de préparation de la mise en production de la nouvelle solution digitale « INFINITY » avec la mise en place de la nouvelle plateforme de la solution Red Hat OpenShift avec la mise en œuvre des microservices.

- La mise en production de la carte virtuelle,
- La mise à jour de notre application actuelle ATB mobile vers Android 14,
- Le Maintien de la certification ISO 27001.

### **Transformation et accompagnement du changement**

Afin de s'assurer de la bonne prise en main des changements en cours et de maximiser la réussite des déploiements successifs, notamment relatifs aux opérations de Distribution (Opérations de caisse, hors Caisse et gestion des cartes), la démarche d'accompagnement continue d'être déployée et optimisée et a inclut en 2023 :

- La diffusion de communications ciblées et afin de donner aux différentes parties prenantes les informations et les éléments nécessaires,
- Formation des formateurs et des collaborateurs impliqués,
- L'élaboration et la diffusion de la documentation requise, tel que les politiques, les procédures, les guides utilisateurs et les tutoriels,
- Le renforcement du dispositif d'assistance, disponible sur toute la durée de ces déploiements et au-delà, afin de rassurer les collaborateurs et leur donner les outils de réussite.

### **Gouvernance IT de la Banque**

La banque mène plusieurs actions visant assurer la bonne gouvernance du volet IT :

- Évaluer la conformité avec le cadre COBIT 19 et entamer la mise en œuvre des orientations pour se conformer aux normes,
- Examiner et mettre à jour les politiques et procédures IT et élaborer la documentation pour les périmètres non encore couverts,
- Établir un ensemble d'indicateurs clés de performance (KPI) pour mesurer les performances IT conformément aux meilleures pratiques et aux normes,
- Veiller à la bonne clôture des observations d'audit interne et externe,

- Améliorer le service informatique fourni aux clients de l'ATB afin de garantir une prise en charge adéquate des problèmes et des demandes des utilisateurs,
- Renforcer les contrôles de sécurité en créant une unité ISAC au sein de la division du contrôle des opérations.

### Infrastructure et systèmes

Au cours de l'exercice 2023 les projets IT ont été marqués essentiellement par le lancement des projets de mise à niveau des infrastructures Datacenter et la solution réseau SDWAN :

- New Solution Firewall and IPS
- New Swift Platform
- Mise en œuvre solution Patch Management Linux « Redhat Satellite »
- Audit Datacenter
- Lancement solution réseau SDWAN
- Lancement projet de mise à niveau Solution de sauvegarde consolidée
- Lancement Renouvellement Firewall DataCenter
- Lancement Renouvellement plateforme AIX
- SIEM Renewal
- Lancement projet de mise à niveau Réseau ACI
- Nouvelle plateforme DMZ

### Perspectives pour 2024

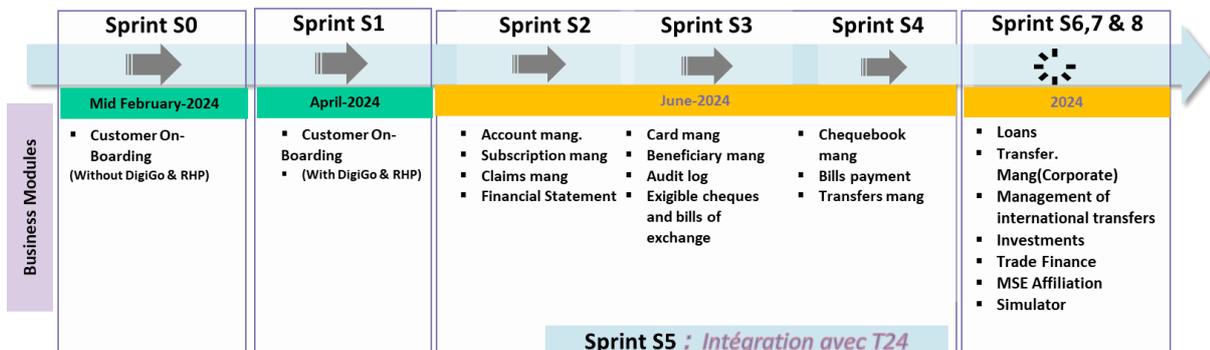
Durant l'année 2024, d'autres modules clés seront déployés au niveau de Temenos Transact, Les travaux relatifs à ces déploiements sont déjà en cours et mobilisent toutes les équipes concernées en coordination avec les lignes métiers.

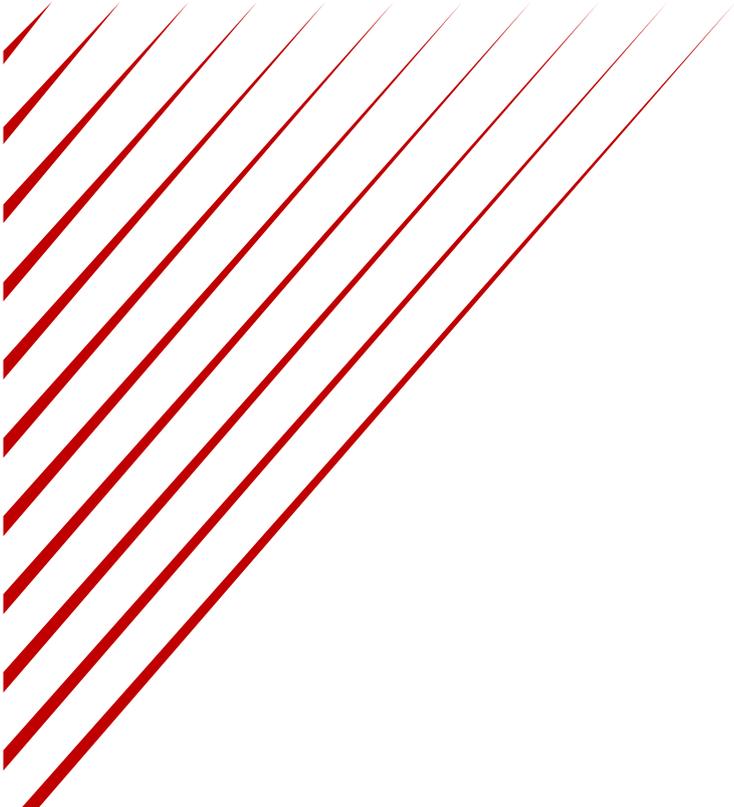
Les travaux techniques, fonctionnels et d'accompagnement à la transformation seront conduits entrepris dans le respect des exigences établies et dans l'objectif d'optimiser les systèmes et les produits de la banque.

Le déploiement de Temenos Transact sera échelonné comme suit :



Le déploiement de Infinity sera échelonné comme suit :





## **LE CONTROLE**

- **AUDIT**
- **COMPLIANCE**
- **RISK MANAGEMENT**

# L'AUDIT

L'année 2023 est la deuxième année du plan stratégique 2022 – 2024, mais c'est aussi une année qui a été axée sur la concentration sur les fondamentaux, la pérennisation et la stabilisation des ressources humaines de l'équipe d'Audit Interne ainsi que la dynamisation des interventions à l'échelle de la banque.

Courant 2023, l'Audit Interne a assuré une large couverture de l'ensemble des agences du réseau de la banque (40 agences) assortie d'une cotation pour le volet gestion administrative et une cotation pour le volet management des risques inhérents à l'activité bancaire.

Concomitamment aux travaux de l'audit réseau, les travaux d'audit des Directions centrales du siège et des filiales ont permis d'assurer une démarche investigatrice tout au long de l'année (18 missions), sur les faiblesses juridiques, procédurales et IT d'un bon nombre de processus et lignes métiers au sein de la banque mais également au niveau de la filiale ATD SICAR du groupe ATB et ce en référence au plan d'audit 2023.

Notons que le plan d'audit 2023 a été achevé à hauteur de 83,8% et que son élaboration s'est basée sur une approche par les risques qui s'appuie sur un découpage fonctionnel, une évaluation de l'exposition aux risques résiduels et la prise en compte des recommandations des instances de gouvernance de la banque, de la Direction Exécutive et du Comité d'Audit Interne.

En outre, l'année 2023 a vu l'organisation du workshop Group Internal Audit (GIA) avec les Responsables d'Audit des filiales à l'échelle de l'Arab Bank. Ce workshop placé sous le signe de développement d'une stratégie d'audit sous l'ère de la digitalisation et l'adoption de l'intelligence artificielle a été l'occasion de débattre de différentes thématiques visant à partager les avancées réalisées par la filière en matière d'adaptation des travaux d'audit aux nouvelles technologies de l'information.

## **Rapport du Comité d'Audit Interne sur la sélection des commissaires aux comptes de la Banque pour les exercices comptables 2024-2025-2026**

Afin de sélectionner les commissaires aux comptes, le Comité d'Audit Interne issue du Conseil d'Administration de la Banque a fixé un certain nombre de critères dont les plus importants sont :

- Le candidat ne doit pas être commissaire aux comptes de deux autres banques tunisiennes au cours des années 2024-2025-2026.
- L'un des candidats doit être membre de l'un des quatre grands cabinets d'audit externe reconnus mondialement : PricewaterhouseCoopers, Deloitte, EY, KPMG.
- Le candidat doit avoir audité une banque de la taille de l'ATB au cours des 12 dernières années.

Sur la base de ces critères, une liste de 8 cabinets a été identifiée. Ils ont été contactés et des offres ont été reçues des concernés. Le Comité d'audit interne a procédé à une évaluation technique des offres et a réduit la liste à trois cabinets.

En marge de ses réunions, les membres du Comité d'audit interne ont tenu des réunions d'évaluation directe avec les trois cabinets, ce qui a conduit à la nomination de deux cabinets qui seront soumis à la ratification de l'Assemblée générale ordinaire des actionnaires de la Banque :

- **PricewaterhouseCoopers PwC Tunisie**
- et
- **Cabinet CPA**

# COMPLIANCE

Le dispositif de prévention du risque de non-conformité comporte les principes fondamentaux, les mécanismes et procédures adéquats pour garantir le respect de notre établissement des lois et règlements en vigueur, des bonnes pratiques et des règles professionnelles et déontologiques.

Il repose sur une responsabilité partagée entre les entités opérationnelles et la direction de la conformité :

- Les entités opérationnelles doivent intégrer dans leur action quotidienne le respect de la réglementation en vigueur, des règles de bonne conduite professionnelle ainsi que des règles internes à la banque ;
- La direction de la conformité assure la gestion du dispositif de prévention du risque de non-conformité et veille à sa cohérence et son efficacité. Cette direction indépendante est directement rattachée au conseil d'administration.

L'année 2023 a été marquée par les principaux événements suivants :

- Formation continue : la direction de la conformité a lancé le programme de formation à distance au profit des employés de la banque. Ce programme est conçu pour fournir une compréhension approfondie liée notamment à l'identification des risques de blanchiment d'argent et de financement du terrorisme et la mise en place des mesures de contrôle appropriées pour les atténuer.
- Fiabilisation de données ou data cleaning : afin d'améliorer la qualité des données et d'assurer la conformité réglementaire, une mission spécifique de fiabilisation de données a été effectuée au regard des clients du segment Elite disposant d'un patrimoine conséquent.
- Vigilance renforcée à l'égard des correspondants bancaires : pour mettre en œuvre les mesures de vigilance adaptées au profil de risque de l'établissement correspondant, il est indispensable de déterminer le risque inhérent à chaque relation de correspondance. Pour cela, un outil d'analyse a été établi pour évaluer le risque de blanchiment des capitaux et de financement du terrorisme en se basant sur plusieurs facteurs de risque notamment l'emplacement géographique, la structure de capital, les produits et services.
- Vigilance renforcée à l'égard de nouvelles relations d'affaires à haut risque : qui peuvent présenter un niveau de risque élevé en raison de facteurs tels que leur pays d'origine, leur secteur d'activité.
- Conformément à la loi n°2015-26, relative à la lutte contre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme, telle que complétée et modifiée par la loi organique n°2019-09 du 23 janvier 2019, notre équipe investigation a procédé à l'examen des alertes générées par notre système de profilage dont le nombre a atteint 430 alertes en 2023.
- Renforcement des mesures de vigilance appliquées sur certaines opérations de caisse: la banque adopte une approche fondée sur les risques pour déterminer les mesures vigilance à mettre en place.
- Au cours de l'année 2023, notre équipe Sanctions et Embargos a traité environ 5065 demandes d'autorisation de transfert de fonds en provenance de l'étranger impliquant des parties ou pays à haut risque de blanchiment d'argent et de financement de terrorisme. En outre, elle a traité 445 demandes d'informations parvenues de la CTAF.
- Pour la mise en œuvre de l'Accord FATCA, la banque est tenue de présenter aux services de l'administration fiscale de façon périodique les informations requises sur les comptes financiers détenus par des personnes américaines déterminées. En sa qualité d'institution financière déclarante, notre établissement a respecté cette obligation déclarative. Le dépôt du fichier FATCA a été effectué en mois de juillet conformément aux dispositions réglementaires en vigueur.

- Anti-bribery and corruption (ABC) assessment : la banque s'assure chaque année que les risques de corruption sont correctement identifiés et analysés et que le programme appliqué par la banque est conçu de façon à limiter ces différents risques, en déclinant les meilleures pratiques internationales. Ainsi, elle a effectué une évaluation de l'efficacité du dispositif de lutte contre la corruption en impliquant différents intervenants au sein de la banque.

Afin de se prémunir contre les risques de non-conformité, notre structure veille à mettre en place toutes les ressources et les moyens nécessaires. En effet, la fonction de contrôle de la conformité est assurée par une structure indépendante rattachée au conseil d'administration. Le responsable de la structure y remonte les rapports afférents aux risques de non-conformité constatés et les mesures prises pour en améliorer la maîtrise.

La structure de la conformité comprend des unités chargées de la veille et la conformité réglementaire, la lutte contre le blanchiment d'argent et le financement de terrorisme ainsi que le respect des règles relatives aux sanctions internationales et embargos.

Le responsable de la structure de conformité et ses collaborateurs disposent des compétences techniques, analytiques, relationnelles et éthiques essentielles pour l'exercice de leurs fonctions. Ils ont également accès à l'information utile au sein de la banque requis pour mener des investigations et contrôler la conformité des opérations.

En 2024, le département de la conformité mettra en œuvre des procédures pour se conformer aux exigences de la norme commune de déclaration sur l'échange automatique de renseignements relatifs aux comptes financiers, approuvée par le Conseil de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) pour aider à lutter contre l'évasion fiscale. Le département cherche également à mettre à jour sa charte de conformité et sa politique de formation.

# RISK MANAGEMENT

## La gestion du risque de crédit

Outre les travaux réguliers réalisés par cette Direction, notamment, la classification des engagements, le calcul des provisions pour risque crédit et les agios réservés, la discussion de la classification avec les commissaires aux comptes ainsi que le suivi du rating crédit sur le système 'Credit Lens', la mise à jour de l'appétence au risque crédit et la préparation des tableaux de bord, des rapports réglementaires et analytiques pour la Banque centrale, l'Arab Bank et Comité des risques, , cette Direction a réalisé les activités suivantes courant l'année 2023:

- Achèvement du projet « Backtesting » du modèle rating 'Credit Lens', Calibrer et améliorer les paramètres du modèle pour les grandes, moyennes et petites entreprises avec l'assistance et l'expertise de l'Arab Bank et de Moody's dans ce domaine ;
- Développement/ amélioration des modèles de calcul PD et LGD pour la banque de Détail dans le cadre de la mise en place des normes du projet « IFRS 9 » avec l'assistance et l'expertise de l'Arab Bank et de Moody's ;
- Finalisation de la mise en place de la stratégie de prévention et de résolution des créances en souffrance, objet de la circulaire de la Banque Centrale n°2022-01.

## La gestion des risques de marché et de liquidité

- Mise à jour de l'appétence aux risques de marché, des risques de liquidité et des taux d'intérêts ;
- Actualisation du plan de financement d'urgence ;
- Préparation des rapports mensuels sur la concentration des dépôts ;
- Élaboration du rapport sur l'adéquation des fonds propres de la banque (ICAAP);
- Actualisation des politiques de gestion du risque de marché, de liquidité et de taux d'intérêt ;

## La gestion des risques opérationnels

- Établissement de la base de données des incidents des risques opérationnels, ainsi que l'analyse et la mise en place des mesures correctives;
- Conception « des indicateurs clés de risques » pour la banque (KRIs) et la configuration du tableau de bord ;
- Mise à jour des politiques des risques opérationnels;
- Mise à jour les politiques et procédures liées au signalement des incidents;
- Préparation la politique relative à l'approbation des nouveaux produits, activités, services et systèmes d'information;
- Préparation des stress tests pour les risques opérationnels;

## Sécurité de l'information, de la cybersécurité et de la continuité des activités :

L'activité de la Cellule Sécurité de l'Information et Continuité d'Activité a réalisé au cours de l'année 2023 les travaux suivants :

- Evaluation et l'audit de la conformité SWIFT de la banque par rapport au CSP Swift 2023;
- Réalisation de la mission d'audit du système d'information conformément à l'arrêté n° 1250 de l'année 2004 du 25 mai 2004 pour l'année 2023 ;
- Achèvement de la feuille de route du projet de protection des données personnelles destinée à garantir le respect des exigences de la loi de 2004 ;
- Réalisation d'une feuille de route du projet Cyber Risk Management Framework;
- Organisation de la réunion annuelle du Comité de sécurité de l'Information ;

- Réalisation des travaux liés au projet de système de gestion de la continuité des affaires dont les plus importants sont :
  - Évaluation des impacts sur les services ;
  - Analyse de risques;
  - Élaboration des plans de continuité d'activité ;
  - Élaboration d'une stratégie et des politiques de continuité des activités.

Grandes lignes du plan d'action de 2024 :

### **La gestion du risque de crédit**

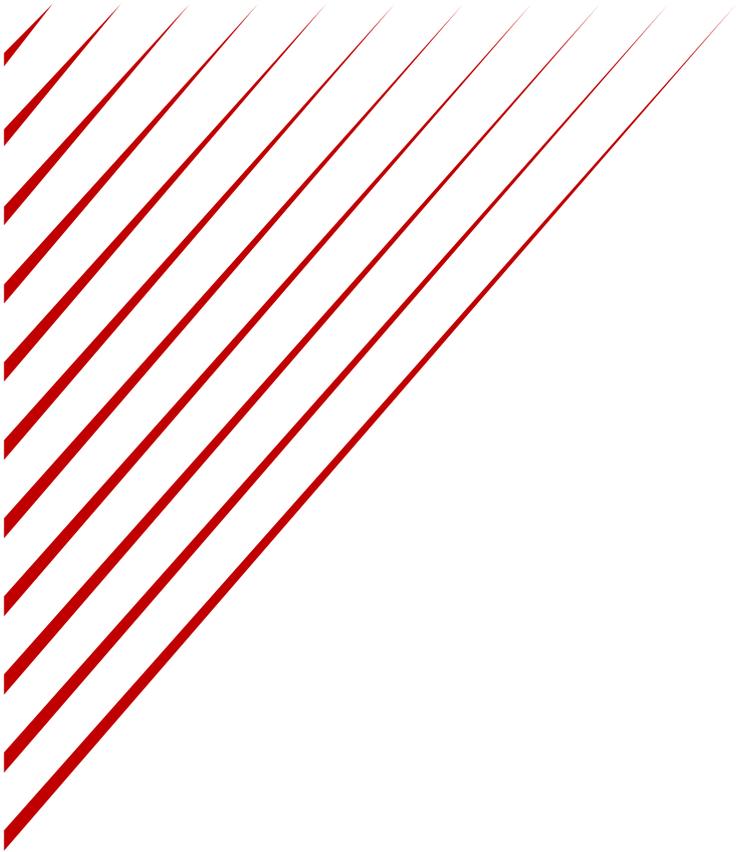
- L'application de la nouvelle classification selon les normes locales et les règles IFRS 9 liées au portefeuille crédit dès sa publication par la Banque Centrale ;
- Établissement de ces règles sur le nouveau système d'information T24.

### **La gestion des risques opérationnels et de marché**

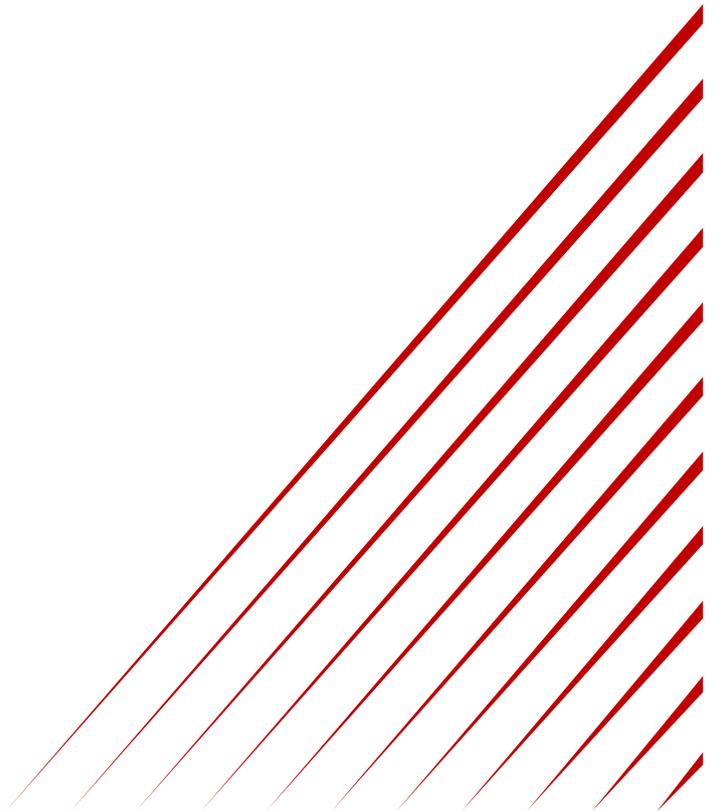
- Mise à jour de la cartographie des risques pour les process existants et finalisation de la carte des risques pour les process restants;
- Suivi de la mise en œuvre des plans d'action liés à la cartographie des risques complétés;
- Préparation des rapports périodiques sur les risques opérationnels ;
- Analyse des incidents et proposition plans d'action pour les incidents nécessitant des actions correctives et assurer le suivi ;
- Assurer les formations et des sensibilisations liées aux risques opérationnels pour garantir la préparation des rapports sur les incidents opérationnels ;
- Préparation des travaux du Comité Supérieur et du Comité Technique des Risques Opérationnels ;
- Mise en œuvre et test du plan de financement d'urgence ;
- Conduite des stress tests pour les risques de liquidité et de marché ;
- La participation dans des cycles de formation dans le domaine de la gestion des risques;
- Préparation de la politique et les procédures de risques stratégiques ;
- Élaboration de la politique et des procédures en matière de risque de réputation ;

### **Sécurité de l'information, de la cybersécurité et de la continuité des activités :**

- Développement d'une plateforme d'e-learning dans le domaine de la cyber sécurité ;
- Mise en œuvre du projet de protection des données personnelles pour se conformer aux exigences de la loi de 2004 ;
- Mise en œuvre du projet Cyber Risk Management Framework ;
- Réalisation de la mission d'audit du système d'information conformément à l'arrêté n° 1250 de 2004 du 25 mai 2004 de l'année 2024 ;
- Évaluation et l'audit de la conformité SWIFT de la banque par rapport au CSP Swift 2024;
- Finalisation des travaux liés au projet de système de gestion de la continuité des affaires.



## GOUVERNANCE



# LA GOUVERNANCE DE L'ATB

Les principales instances de gouvernance de l'ATB ont pour mission de garantir les intérêts de la Banque, des actionnaires et de l'ensemble des parties prenantes.

## I. Code de Gouvernance

### a) Le Conseil d'Administration

Le Conseil d'administration représente collectivement l'ensemble des actionnaires et agit en toutes circonstances dans l'intérêt social de la banque. Le Conseil d'Administration contrôle la rentabilité et la sécurité des actifs, la politique de dividendes, les responsabilités sociétales envers les employés, les clients, les fournisseurs, les communautés avec lesquelles la banque est en contact par ses activités.

Le Conseil d'administration de l'Arab Tunisian Bank est composé de 12 membres au total. En application des règles de bonne gouvernance et des dispositions de la Banque Centrale de Tunisie, le conseil d'administration comprend parmi ses membres deux administrateurs indépendants et un administrateur représentant les intérêts des petits porteurs. Le mandat des deux membres indépendants et du membre représentant des petits porteurs, ne peut être renouvelé qu'une seule fois.

### La composition du Conseil d'Administration

Nombre de Sièges	Administrateurs	Représentants	Fonctions	Date de désignation	Date d'expiration
1	ARAB BANK PLC	Mme Randa SADIK	Présidente du conseil d'administration. Arab Bank Chief Executive Officer	AGO 28-04-2021	Jusqu'au 25-11-2023
2		Mr Naim EL HUSSEINI	Deputy CEO - Consumer Banking	AGO 28-04-2021	AGO statuant sur l'exercice 2023
3		Mr Walid M.SAMHOURI	Executive Vice President	AGO 28-04-2021	AGO statuant sur l'exercice 2023
4		Mr Firas ZAYYED	Executive Vice President - CFO	AGO 28-04-2021	AGO statuant sur l'exercice 2023
5		Mr Louai Ibrahim SHAHZADEH	Senior Vice President - Regional Credit	AGO 16-04-2022	AGO statuant sur l'exercice 2023
6		Mr MASOUD SAKKJHA	VP - Transformation	AGO 18-04-2023	AGO statuant sur l'exercice 2023
7	Mr Ferid ABBES	lui-même	Vice Président du Conseil Chef d'entreprises	AGO 28-04-2021	AGO statuant sur l'exercice 2023
8	Mr Ridha ZERZERI	lui-même	Chef d'entreprises	AGO 28-04-2021	AGO statuant sur l'exercice 2023
9	Mr Mohamed BEN SEDRINE	lui-même	Chef d'entreprises	AGO 28-04-2021	AGO statuant sur l'exercice 2023
10	Mr Yahia BAYAHI	lui-même	Administrateur représentant les petits porteurs Chef d'entreprises	AGO 28-04-2021	Jusqu'au 26-06-2023
11	Mme Ofa BEN OUDA SIOUD	lui-même	Administrateur indépendant Consultante	AGO 16-04-2022	AGO statuant sur l'exercice 2023
12	Mr Mohammad Ahmad Mohammad EL ISIS	lui-même	Administrateur indépendant Consultant	AGO 28-04-2021	AGO statuant sur l'exercice 2023

Mme MEYSSA ABIDINE à partir du 25/11/2023

Mme DORRA MEZZEZ à partir 16/07/2023

### La nomination des membres du Conseil d'Administration

La nomination des membres du Conseil est réalisée par le comité des nominations et des rémunérations issues du conseil d'administration. Ce Comité choisit une liste de candidats répondants à des critères de compétences, de diligence, de représentativité pour les membres du conseil-actionnaires et d'indépendance pour les membres indépendants. Cette liste est soumise au Conseil d'administration pour une première appréciation et validation, et ensuite à l'Assemblée Générale pour une approbation et une validation définitive.

## **La Rémunération des membres du Conseil d'Administration**

Les membres du Conseil reçoivent, à titre de jetons de présence, une allocation dont le montant est déterminé annuellement par l'Assemblée Générale Ordinaire. Le Conseil d'Administration s'assure de la pertinence du niveau des jetons de présence et décide du mode de répartition de cette rémunération sur la base d'un rapport établi par le comité des nominations et des rémunérations à cet effet.

## **La Rémunération des membres de la Direction Générale**

Le Conseil décide de la rémunération du Directeur Général et des Directeurs Généraux Adjointes sur la base d'un rapport établi par le comité des nominations et des rémunérations à cet effet.

### **b) Le secrétariat permanent du conseil d'administration (Secrétariat du Conseil)**

Le secrétariat du conseil relève directement du président du conseil d'administration et a pour responsabilités principales :

- Fournir à chaque membre l'ordre du jour, les documents et les informations nécessaires pour s'acquitter de ses tâches avant une période de temps suffisante avant chaque réunion.
- Préparer les procès-verbaux des réunions.

### **c) La séparation des fonctions de Président du Conseil d'administration et de Directeur Général**

La Banque a adopté le régime de la dissociation des fonctions de président du conseil d'administration et de Directeur Général conformément aux exigences de la loi bancaire 2016-48 du 11 juillet 2016 relative aux banques et aux établissements

Le président du Conseil d'Administration voit son rôle limité à la représentation du conseil, à l'organisation, à la direction des travaux de celui-ci, et à la surveillance du bon fonctionnement des organes de la Banque. Il s'assure, notamment, que les administrateurs sont en mesure de remplir leur mission. Le président du conseil d'administration s'engage à maintenir des liens constructifs entre chacun des membres du conseil d'administration et la direction générale de la banque, ainsi qu'entre tous les membres. Il s'assure aussi que toutes les informations adéquates parviennent à tous les membres du Conseil et actionnaires en temps opportun.

Le Directeur général est en charge de la gestion opérationnelle. Il est investi par la loi des pouvoirs les plus étendus pour agir en toutes circonstances au nom de la Banque qu'il représente dans ses rapports avec des tiers. Il est le représentant légal de la Banque. Il est interdit au Directeur général et au Directeur Général Adjoint d'être membres du conseil d'administration de la banque

Le président du conseil d'administration est l'interlocuteur des actionnaires et de la banque centrale en tout ce qui concerne la gouvernance de la banque et dans toutes les circonstances exceptionnelles qui entraveraient les travaux des divers organes de gouvernance.

## Les fonctions du conseil d'administration

### o **La politique de nomination des directeurs**

Le conseil d'administration nomme un directeur général intègre, compétent et expérimenté dans le secteur bancaire. La nomination des directeurs généraux adjoints et de certains cadres, tels que le directeur de l'audit interne et le directeur financier, est soumise à l'autorisation du conseil d'administration.

### o **Auto-évaluation des performances**

Le conseil d'administration procède au moins une fois par an à une évaluation globale de ses réalisations.

### o **Approbation de la stratégie de la Banque**

Le conseil d'administration définit les objectifs de la Banque sur la base d'une stratégie appropriée. La direction générale élabore les programmes de mise en œuvre de la stratégie par le biais de politiques et de procédures qui intègrent la contribution des différentes unités de la Banque.

## d) La politique de prévention des conflits

Conformément à l'article 5 de la circulaire de la Banque Centrale n° 05 de 2021, l'Arab Tunisian Bank a mis en place une politique de prévention des conflits d'intérêts. Cette politique définit les procédures qui permettent aux membres du Conseil d'administration d'éviter les situations de conflit d'intérêt en

- identifier les situations donnant ou susceptibles de donner lieu à un conflit d'intérêts
- Mise en place d'un dispositif de déclaration à suivre par les membres du Conseil avant d'entreprendre toute activité qui pourrait créer un conflit avec les intérêts de la Banque, de ses clients, de ses fournisseurs et/ou de toutes les parties liées.

## e) L'auto évaluation des travaux du conseil d'administration de l'ATB en 2023

Dans le cadre du respect de la banque des exigences BCT stipulées par sa circulaire N° 06-2011 relative au renforcement des règles de gouvernance au sein des établissements de crédit telle que modifiée par la circulaire N° 05-2021, les membres du conseil d'administration ont procédé via un mécanisme élaboré par la banque, à une auto évaluation des travaux du conseil qui aboutit aux résultats suivants :

- La composition du conseil d'administration est caractérisée par l'équilibre et l'indépendance puisque l'ensemble de ses membres y compris les 2 membres indépendants qui président le comité d'audit interne et le comité des risques, n'exerce pas de fonction de direction au sein de la banque. Les décisions sont prises à la majorité avec respect de l'avis minoritaire. Les membres du conseil veillent à mettre en valeur le rôle des comités pour assister le conseil. Les membres veillent à maintenir et à développer continuellement un bon niveau de connaissances et de compétences.
- Les membres du conseil participent dans l'élaboration des orientations et objectifs stratégiques de la banque, ils se réunissent périodiquement avec l'organe de direction exécutive de la banque pour réviser et discuter les politiques appliquées et suivre l'avancement de réalisation des objectifs stratégiques de la banque dans le cadre de politiques et de limites de risque.
- Les membres du conseil veillent à l'établissement de canaux de communication efficaces avec la banque afin de recevoir l'information qui leur permet d'évaluer les travaux de l'organe de direction.

- Le conseil d'administration veille à diffuser la culture de bonne gouvernance au sein de la banque et à appliquer ses principes. Il procède à l'évaluation continue de l'efficacité et l'efficience des politiques de gouvernance et de contrôle interne, ainsi que la prévention et la gestion de tout conflit d'intérêts potentiel.

En outre, le comité gouvernance a procédé à l'évaluation des travaux des comités issus du conseil d'administration, et cette évaluation a abouti aux résultats suivants :

- Les membres des comités d'audit interne, du risque et des nominations et rémunérations, sont indépendants, n'exercent pas des fonctions de direction, et dispose d'une forte compétence et expérience pour réaliser leurs tâches.
- Les comités jouent pleinement leur rôle d'assistance au conseil à travers l'émission des recommandations qui aident à la prise des décisions, ce qui rend les travaux du conseil plus efficaces
- Le conseil est informé à temps des délibérations et discussions des comités. Le conseil consulte et approuve le rapport d'activité annuel des comités d'audit interne et du risque

## II. Les comités du conseil d'administration

### a. Le Comité d'Audit Interne

Le Conseil d'Administration de l'Arab Tunisian Bank a institué un Comité d'Audit Interne en application des exigences de l'article 49 de la loi n°2016-48 relative aux établissements de crédit et de l'article 38 de la Circulaire de la Banque Centrale de Tunisie n° 05-2021.

- Le Comité d'Audit Interne est composé de trois membres au moins désignés par le Conseil d'administration et choisis notamment sur la base de leurs qualifications dans les domaines financiers, comptables et de contrôle ; leur mandat au sein du comité coïncidant avec leur mandat au sein du conseil d'administration. Les membres du Comité sont rééligibles ; en cas de vacance d'un poste au Comité, le Conseil doit, sans délai, combler cette vacance.
- Le Comité est présidé par un membre du Conseil ayant la qualité d'administrateur indépendant et jouissant d'une qualification et d'une expertise dans le domaine financier et comptable et ce, conformément à l'article 47 de la loi 2016-48 du 11 juillet 2016 relative aux banques et aux établissements financiers et de l'article 39 de la Circulaire de la Banque Centrale de Tunisie n° 05-2021.
- Le Comité d'audit interne est composé comme suit :
  - **President :**  
Mr. Mohammad Ahmad EL ISIS
  - **Membres :**  
Mr. Mohamed Ben Sedrine,  
Mr. Naim El Hussein,  
Mr. Firas Zayyed
- Les membres de la Direction Générale ne peuvent être membres du Comité d'Audit Interne.
- Le Comité d'audit interne peut inviter à ses réunions ou à une partie d'entre elles tout membre de la Direction Générale, les Commissaires aux Comptes ainsi que tout responsable d'une structure interne de la Banque ou des filiales de la banque dont la présence est jugée utile.

- Le Comité d'audit interne assiste le Conseil d'administration dans la préparation de ses décisions stratégiques et dans la mise en œuvre de son devoir de surveillance. A cet égard, le comité d'audit interne est appelé à :
  - S'assurer que les systèmes de mesure, de suivi et de contrôle des risques sont harmonisés et que l'information fournie au conseil d'administration est claire.
  - Analyser les déficiences du système de contrôle interne observées par les différentes structures de contrôle et mettre l'accent sur les actions correctives.
  - Examiner les états financiers annuels, semestriels et trimestriels ainsi que le rapport annuel avant leur soumission au Conseil d'administration.
  - Proposer la nomination des commissaires aux comptes et émettre un avis sur leurs travaux et les résultats de leurs audits
  - Examiner tout événement ou transaction susceptible de nuire à la situation financière, aux activités ou à la réputation de la Banque qui est porté à la connaissance du Comité par l'intermédiaire de ses commissaires aux comptes.
  - Examiner tous les rapports de la Banque avant qu'ils ne soient envoyés aux organes de contrôle
  - Suivre et coordonner les travaux des différentes unités de contrôle général et des autres unités de contrôle
  - Veiller à ce que les unités de contrôle général disposent des ressources humaines et logistiques leur permettant de remplir efficacement leur mission.
  - Donner des avis au conseil d'administration sur la nomination, la promotion et la rémunération du directeur du contrôle général et de ses adjoints.
  - Présenter un résumé des travaux et des recommandations du comité lors des réunions du conseil d'administration
  - Présenter le rapport annuel des travaux du comité au Conseil d'administration.
- Le comité d'audit interne se réunit quatre fois au moins par an sur convocation du président et chaque fois qu'il le juge utile.
- Le Comité ne peut délibérer valablement sans la présence de trois au moins de ses membres. En l'absence du président, le comité est présidé par un de ses membres choisis par ses collègues.
- Les décisions du Comité sont prises à la majorité des voix des membres présents ; en cas de partage égal des voix, celle du président du Comité est décisive.
- Les délibérations du comité sont consignées dans des PV transmis à tous les membres du conseil dans sa prochaine réunion
- Pour les besoins de l'exercice de ses missions, la Direction Générale met à la disposition du Comité d'audit tout document ou information utiles. Dans ce contexte, les différentes directions de la Banque fournissent au Comité d'audit interne une liste non exhaustive des documents suivants :
  - Rapports des missions de supervision et suivi des recommandations
  - Documents relatifs aux ressources allouées pour assurer le bon fonctionnement du contrôle interne
  - Mémoires relatifs aux plans stratégiques et aux projections financières de la banque
  - Les états financiers annuels, semestriels et trimestriels avant leur présentation au conseil d'administration
  - Les notifications de contrôle des documents et les inspections effectuées in-situ par la Banque centrale
  - Rapports de contrôle effectués par les autorités publiques et les auditeurs
  - Les rapports de l'agence de notation
  - Les rapports prévus aux articles 52 et 53 de la circulaire de la Banque centrale n° 19 de 2006 sur le contrôle interne.

## **b. Le Comité des Risques**

Le Conseil d'Administration de l'Arab Tunisian Bank a institué un Comité des risques en application des exigences dispositions des articles 40 & 41 de la Circulaire de la Banque Centrale de Tunisie n° 05-2021.

La composition, les attributions et les règles de fonctionnement du Comité des Risques sont fixées conformément aux dispositions de la Charte suivante :

- Le Comité des risques est une émanation du Conseil d'administration, dont les membres sont nommés par ce dernier. Il compte au moins 3 membres, ne siégeant dans aucun autre comité. Leurs mandats doivent concorder avec leurs mandats au Conseil.
- Les membres du Comité doivent jouir d'une solide qualification et d'une bonne expertise dans la gestion des risques bancaires.
- Le Comité des risques est composé comme suit :
  - **Président :**  
Mme Olfa Ben Ouda Sioud
  - **Membres :**  
Mr Louai Ibrahim Shahzadeh,  
Mr Ridha Zerzeri
- Le Comité des risques a pour mission d'aider le Conseil à s'acquitter de ses responsabilités relatives à la gestion et surveillance des risques et au respect de la réglementation et des politiques arrêtées en la matière
- Le Comité des risques est chargé de :
  - Concevoir et mettre à jour la stratégie de gestion de tous les risques encourus par la banque y compris les risques de crédit, de marché, de liquidité et opérationnel, en tenant compte de la tolérance au risque fixée par le conseil d'administration, de la situation financière de la Banque et de sa capacité à gérer et à contrôler les risques sur la base de la stratégie.
  - Fixer les limites d'exposition et les plafonds opérationnels pour tous les risques.
  - Approuver les systèmes de mesure et de surveillance des risques, les outils et les normes d'appréciation des risques ainsi que les délégations de pouvoir en matière de prise de risques
  - Contrôler le respect par la direction générale de la stratégie de gestion des risques arrêtée par le Conseil d'administration
  - Analyser l'exposition de la banque à tous les risques
  - Evaluer la politique de provisionnement et s'assurer de l'adéquation permanente des fonds propres
  - Etudier les risques inhérents aux décisions stratégiques prises par le conseil d'administration
  - Approuver les plans de continuité d'activité
  - Donner son avis au Conseil d'administration sur la désignation du responsable du département risques et sur sa rémunération
  - Veiller à ce que la fonction risques et les autres entités concernées soient dotées des moyens humains et logistiques nécessaires pour s'acquitter efficacement de leur mission
  - Proposer au conseil d'administration des méthodologies d'intégration de la composante risque dans les critères de mesure des performances
  - Assurer le suivi des crédits accordés aux clients dont les engagements dépassent les montants prévus à l'article 7 de la circulaire BCT 91-24 du 17 décembre 1991 relative à la division et la couverture des risques et au suivi des engagements.

- Le Comité se réunit aussi souvent qu'il le juge utile, mais au moins 4 fois par an, sur convocation de son Président. Sauf urgence, la convocation doit se faire au moins une semaine à l'avance.
- Le comité ne peut se réunir qu'en présence de moins de trois de ses membres. En l'absence du président, un de ses membres, choisi par ses collègues, préside le comité.
- Le Comité peut inviter tout responsable interne de la banque à prendre part à tout ou partie d'une séance d'un Comité, lorsque sa présence est jugée utile.

### **c. Le Comité de Nominations et Rémunérations**

L'Arab Tunisian Bank a institué un Comité de Nominations et Rémunérations en application des exigences de la loi 2016-48 du 11 juillet 2016 relative aux banques et aux établissements financiers et de la circulaire BCT N°05-2021

La composition, les attributions et les règles de fonctionnement du Comité sont fixées conformément aux dispositions de la Charte suivante :

- Le Comité de Nominations et Rémunérations est composé de trois membres au moins désignés par le Conseil d'administration ; leurs mandats doivent concorder avec leurs mandats au Conseil.
- Les membres du Comité sont rééligibles ; en cas de vacance d'un poste au Comité, le Conseil doit, sans délai, combler cette vacance.
- Le Comité de Nominations et Rémunérations est composé comme suit :
  - **Président :**  
Mr Ferid Abbes
  - **Membres :**  
Madame Randa Sadik (jusqu'à 25/11/2023)  
Mr Walid Samhour
- Le comité de Nominations et Rémunérations se réunit 4 fois par an, et chaque fois que cela est nécessaire
- Le comité ne peut se réunir qu'en présence de moins de trois de ses membres. En l'absence du président, un de ses membres, choisi par ses collègues, préside le comité.
- Les membres de la Direction Générale ne peuvent être membres du Comité de Nominations et Rémunérations.
- Le comité de Nominations et Rémunérations assiste le conseil d'administration de la banque dans :
  - La nomination des organes de direction de la banque et ses cadres supérieurs sur la base d'un rapport relatant les critères de nomination en matière de compétence et de réputation.
  - L'approbation de la rémunération des hauts dirigeants (directeur général, directeur de la gestion des risques et chef de l'audit interne, notamment),
  - Surveiller l'élaboration et le fonctionnement des politiques et systèmes de rémunération ainsi que des processus de contrôle y afférents.
- La rémunération du personnel des fonctions de contrôle doit être déterminée indépendamment des lignes de métier surveillées, et les indicateurs de performance doivent principalement mesurer la réalisation des objectifs de ces fonctions afin de ne pas compromettre leur indépendance.
- La structure de rémunération doit être en adéquation avec la stratégie en matière d'activité et de risque, les objectifs, les valeurs et les intérêts de la banque à long terme. Elle doit également intégrer des mesures visant à éviter les conflits d'intérêts.
- Les programmes de rémunération doivent promouvoir une saine culture du risque, incitant les employés à prendre des risques appropriés et à agir dans l'intérêt de la

banque dans son ensemble (et notamment de sa clientèle) plutôt que dans leur propre intérêt ou celui de leur unité opérationnelle

- La structure de rémunération doit refléter le niveau des risques engagés et leurs conséquences, un suivi rigoureux de la méthode de rémunération des revenus futures certains et incertains, doit être mis en place moyennant des indicateurs quantitatifs et qualitatifs
- La structure de rémunération doit permettre de rectifier la partie variable de la rémunération compte tenu de l'ensemble des risques engagés y compris le niveau de risque accepté et le non-respect des procédures internes et des exigences réglementaires.

#### **d. Le Comité de Gouvernance**

Le Conseil d'Administration de l'Arab Tunisian Bank a institué un Comité de gouvernance en application des exigences de Due Diligence de la Circulaire de la Banque Centrale de Tunisie n° 05-2021.

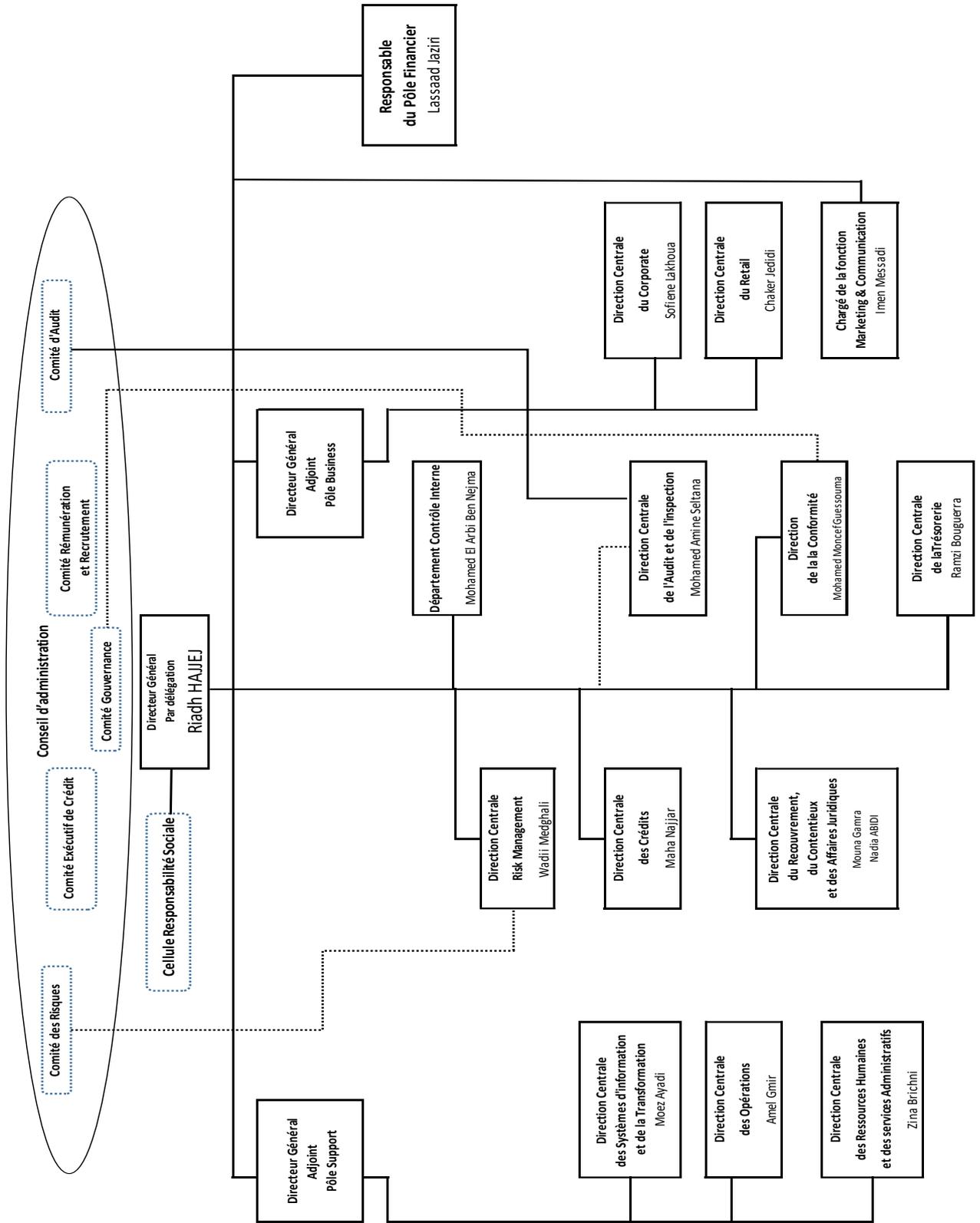
La composition, les attributions et les règles de fonctionnement du Comité sont fixées conformément aux dispositions de la Charte suivante :

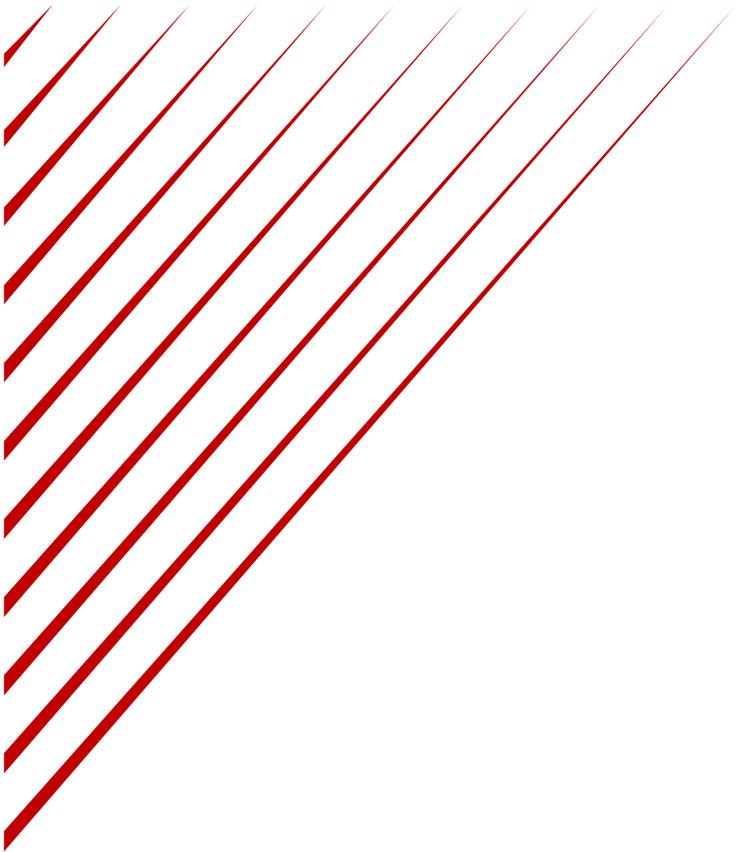
- Le Comité de Gouvernance est composé de trois membres au moins désignés par le Conseil : en raison notamment de leurs qualifications dans les domaines de gestion des risques de conformité ;
- Leurs mandats doivent concorder avec leurs mandats au Conseil.
- Les membres du Comité sont rééligibles ; en cas de vacance d'un poste au Comité, le Conseil doit, sans délai, combler cette vacance.
- Le Comité de Gouvernance est composé comme suit :
  - **Président :**
    - Madame Randa Sadik (jusqu'au 25/11/2023)
    - Mr. Naim El Husseini (à partir du 26/11/2023)
  - **Membres :**
    - Mr Walid Samhouri (jusqu'au 26/06/2023)
    - Mr Yahia Bayahi (jusqu'au 26/06/2023)
    - Madame Dorra Mzaz(à partir du 16/07/2023)
- Les membres de la Direction Générale ne peuvent être membres du Comité de Gouvernance.
- Le comité de Gouvernance assiste le conseil d'administration de la banque et élabore les orientations stratégiques de la banque ainsi que son organigramme en veillant au respect des standards du métier bancaire.
- Le comité de Gouvernance est aussi chargé de veiller au respect des exigences Compliance au niveau de toutes les activités de la banque.
- Le Comité se réunit aussi souvent qu'il le juge utile, mais au moins deux fois par an, sur convocation de son Président.
- Seuls les membres du Comité de Gouvernance sont autorisés à assister aux réunions du Comité de Gouvernance. Toutefois, le Comité peut inviter tout responsable interne de la banque à prendre part à tout ou partie d'une séance d'un Comité, lorsque sa présence est jugée utile.

## Liste des membres du conseil d'administration et les fonctions occupées par ces membres

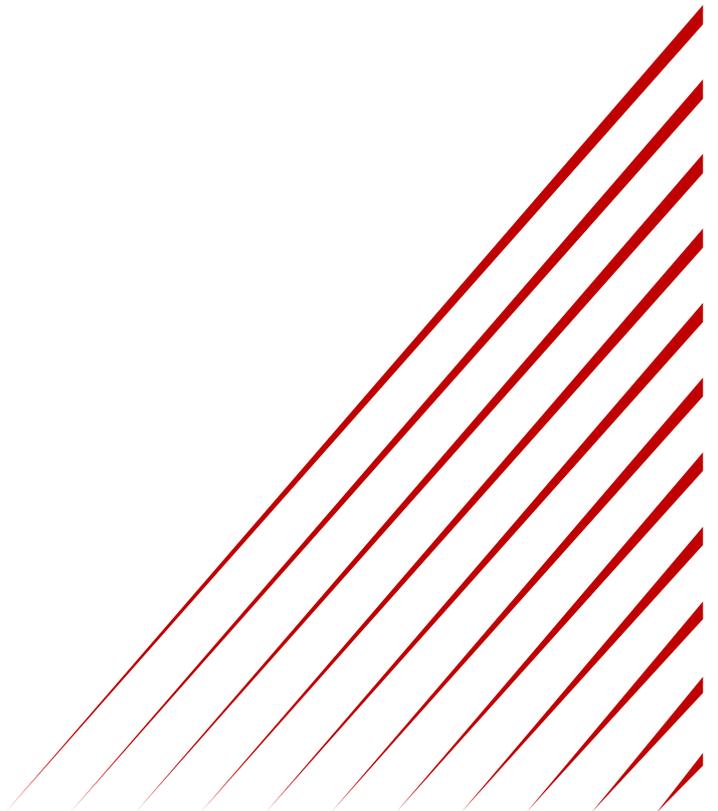
FONCTIONS QU'IL OCCUPE ACTUELLEMENT HORS ATB	MEMBRE DU CONSEIL D'AUTRES SOCIETES	FONCTION AU SEIN DU CONSEIL	FIN DE MANDAT	MEMBRE DU CONSEIL
المدير العام التنفيذي / البنك العربي	- بنك عُمان العربي - شركة مجموعة العربي للاستثمار - جمعية البنوك في الأردن - صندوق الحسين للإبداع والتفوق - الشركة الأردنية لأنظمة الدفع والتقاوس. - شركة صندوق رأس المال والاستثمار الأردني المساهمة الخاصة - شركة إدارة صندوق رأس المال والاستثمار الأردني Endeavor Jordan-	رئيسة مجلس الإدارة	إلى غاية 2023/11/25	الأنسة رندة محمد توفيق الصادق / أردنية
مدير عام شركة SETCAR	- رئيس مجلس إدارة شركة SETCAR MAGRIMEX STAROIL - رئيس مجلس إدارة الشركة العربية للإيجار	نائب رئيس مجلس الإدارة	2023	السيد فريد عباس / تونسية
مدير منطقة الأردن / البنك العربي	- البنك العربي السوداني - بنك عُمان العربي - الشركة الأردنية لضمان القروض - شركة البنوك التجارية للمساهمة في الشركات - شركة مجموعة البنوك التجارية الأردنية للاستثمار - شركة التجمع البنكي لإدارة الشركات - شركة الصندوق السعودي للأردني للاستثمار	عضو	2023	السيد وليد محي الدين محمد السهموري / أردنية
- نائب المدير العام التنفيذي - مدير إدارة الخدمات المصرفية للأفراد وإدارة الثروات	- البنك العربي الإسلامي الدولي - شركة الفنادق والسياحة الأردنية	عضو	2023	السيد نعيم راسم كامل الحسيني / السعودية
المدير المالي / البنك العربي	- شركة مجموعة العربي للاستثمار - بنك العز الإسلامي	عضو	2023	السيد فراس جاسر جميل زياد / أردنية
نائب رئيس اول – مدير ائتمان/ البنك العربي	---	عضو	2023	السيد لؤي ابراهيم محمد اسماعيل شاهزاده / أردنية
مدير الرقمنة و مشروع التغيير في إدارة قطاع التجزئة / البنك العربي	---	عضو	2023	السيد مسعود غالب مسعود سكبها
رئيس ومدير عام شركة TPR Sotuver Sicam	شركة TPR	عضو ممثل صغار المساهمين	إلى غاية 2023/06/26	السيد يحيى يوسف بياحي / تونسية
---	---	عضو	2023	السيد حمادي بن سدريين / تونسية
مدير عام مجمع الزرزي	- شركة GMT - شركة ATL GMG	عضو	2023	السيد رضا الزرزي / تونسية
أستاذة جامعية	---	عضو مستقل	2023	السيدة الفة بن عودة صيود / تونسية
المدير التنفيذي لشركة G-Path for Consulting Services - البحرين	---	عضو مستقل	2023	السيد محمد أحمد محمد العسوس / أردنية

# ORGANIGRAMME DE L'ATB





## **BILAN SOCIAL**



# RESSOURCES HUMAINES

L'effectif de la banque arrêté au 31/12/2023 est de 1382 employés répartis comme suit :

## Répartition par type de contrat :

Le nombre de ressources permanentes représentent 92% de l'effectifs global de la banque alors que les employés contractuels représentent que 8%.



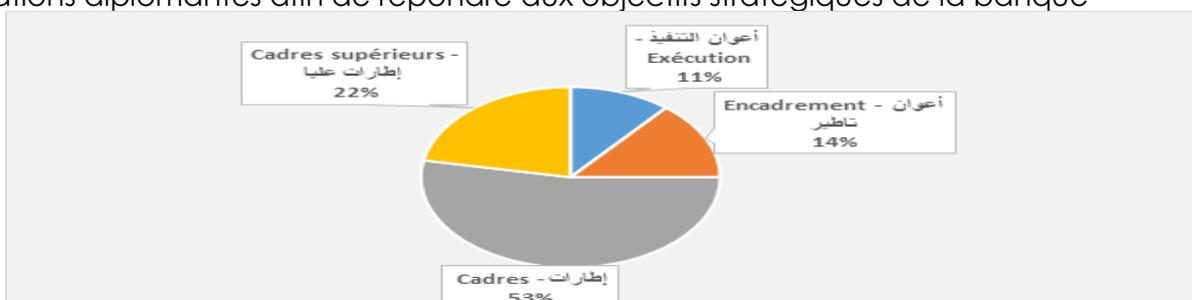
## Répartition Siège/ Réseau :

Afin de répondre au mieux aux besoins de la nouvelle stratégie de la banque, l'effectif affecté aux agences représente 52% de l'effectifs global et celui du siège 48%.



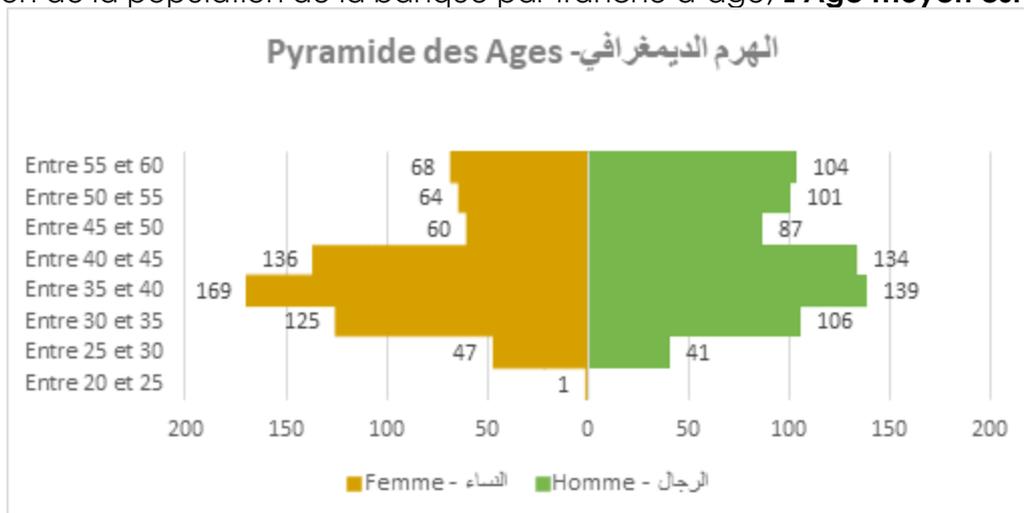
## • Répartition par catégorie professionnelle :

L'effectif appartenant à la catégorie CADRE + CADRE SUPERIEUR représente 75% de l'effectif global qui est justifiée par le niveau de la formation professionnelle grâce aux programmes de formations diplômantes afin de répondre aux objectifs stratégiques de la banque



- **Pyramide des Ages :**

La répartition de la population de la banque par tranche d'âge, **L'Age moyen est de 42 ans**



### **Les réalisations de l'Académie ATB**

L'Académie a initié plusieurs actions en 2023, visant améliorer les compétences des collaborateurs de la banque qui ont eu un impact positif sur l'activité de la banque, en contribuant notamment aux actions suivantes :

- **Formation des responsables points de vente** qui a été dispensée aux 22 Chargés de Clientèles
- **Formation IFRS** qui a été dispensée aux 53 participants répartis entre Directeurs de Zones, Direction des Crédits et Corporate.
- **Un parcours de formation personnalisé a été élaboré avec l'IFID.**

### **Autres actions de formation**

Les dépenses de formation au cours de l'année 2024 ont été estimées à 804,5 mille dinars. Le nombre total des participants a été de 945, ce qui équivaut à 8059 jours de formation et 16 843 heures de formation. La formation a porté sur les différents métiers de la banque dans leurs aspects techniques et juridiques, afin de permettre aux employés de la banque d'apprendre les derniers mécanismes de travail et d'augmenter leur efficacité.

### **Le recrutement**

Dans le cadre de la satisfaction des besoins en ressources durant l'année 2023, la banque a renforcé ses effectifs par des recrutements internes et externes.

### **Les recrutements externes**

Les recrutements externes réalisés au courant de l'année ont concerné les structures de la banque orientées affaires en recrutant des analystes et supports en recrutant des ingénieurs IT

### **L'IT ACADEMY**

Le recrutement au cour de l'année 2023 a été marqué par le recrutement de 12 ingénieurs IT dans le cadre de la constitution de l'IT Academy dans sa première édition :

Les objectifs de ce recrutement étaient :

- Construire une pépinière de jeunes ressources talentueuses au sein de l'ATB
- Atteindre nos objectifs informatiques en soutenant la stratégie de transformation de l'ATB avec le développement d'applications numériques et d'infrastructures pour servir les différents secteurs d'activité de la banque (Consommation, vente au détail, trésorerie, etc.).

### **Les recrutements internes**

Soucieuse d'accorder en priorité les opportunités de mobilité interne et développement de carrière de ses ressources, La banque a incité au recrutement en interne, par des appels à candidature interne essentiellement sur des postes de Directions pour promouvoir les compétences internes.

L'ensemble des candidatures internes sont soumises à un processus strict et établi. Les candidats retenus seront auditionnés devant une commission de nomination et ont été évalués grâce à une approche validée en amont par les membres du comité.

Ses recrutements internes ont concerné les postes de responsabilités tels que :

- Responsable de la Direction Canaux de Distribution
- Responsable de la Direction Small Business

### **La gestion administrative des plans de carrière**

Nous avons confirmé l'utilisation de la plateforme digitalisée pour le processus d'évaluation des travaux de la promotion « **Promotion On-Line** » pour la **3<sup>ème</sup> année consécutive**. C'est une plateforme au niveau du PORTAIL ATB qui a permis au supérieur hiérarchique de faire l'évaluation du collaborateur d'une manière digitale.

Les avantages de cette plateforme :

- Avoir un suivi instantané.
- L'optimisation du temps.
- La Diminution des coûts (zéro papier).
- Avoir un historique des fiches d'évaluations avec une traçabilité.
- Faciliter les échanges entre les supérieurs hiérarchiques et leurs équipes

Cela marque donc la réussite de la digitalisation de ce processus

### **Assurance groupe maladie**

Dans le cadre du suivi des remboursements de l'Assurance STAR, des améliorations au niveau de l'application ASSURANCE ont été apportées afin de garantir un meilleur suivi des frais médicaux engagés par le personnel de la banque et des remboursements de l'assurance groupe.

Arrivant à terme du contrat d'Assurance Groupe Maladie en 2023, une négociation a été entamée afin d'améliorer plusieurs rubriques du tableau des prestations et ainsi assurer un meilleur remboursement pour les collaborateurs.

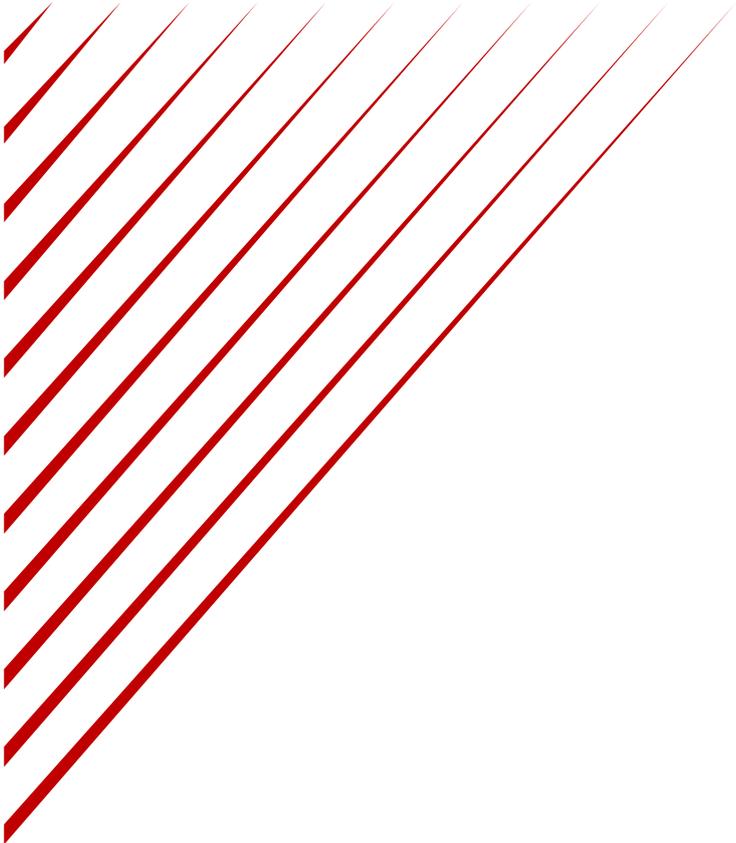
### **SANTE & SECURITE AU TRAVAIL**

Aspirant à garantir les meilleures conditions de travail au siège Lac II, la Direction Centrale des Ressources Humaines a sollicité au mois d'Août 2023 l'expertise d'un bureau de contrôle externe recommandé par l'Institut de Santé et de Sécurité au Travail afin de mesurer et d'analyser le taux de dioxygène O2 au niveau de l'établissement. Les résultats des mesures obtenues sont tous conformes à la réglementation, certifiant le respect des normes de santé et de sécurité au travail.

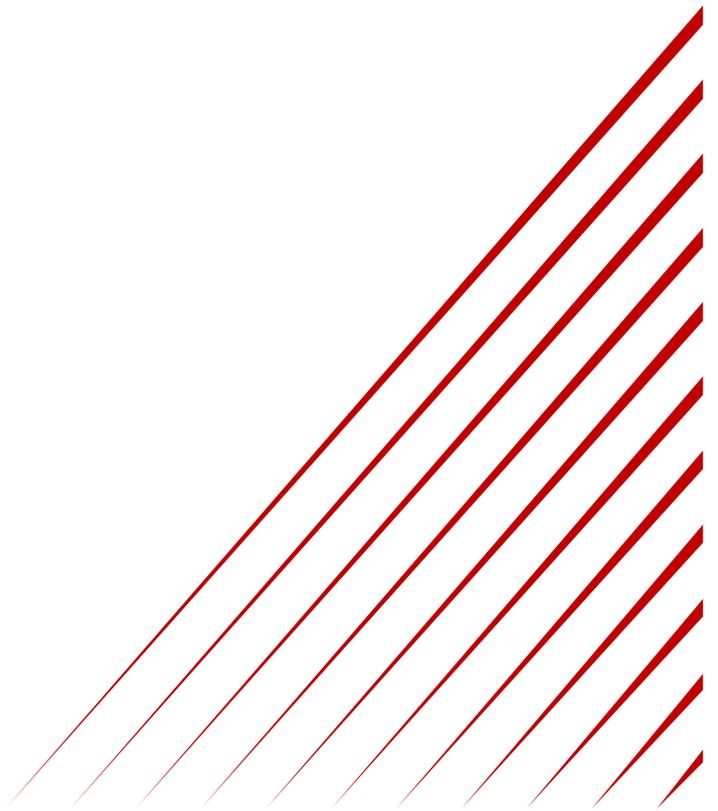
### **LA MUTUELLE ATB**

Dans le cadre de ce projet, créé dans un but social, les plafonds de prise en charge complémentaires aux remboursements effectués par l'Assurance Groupe ont été améliorés permettant ainsi une aide conséquente au personnel ayant un dossier médical répondant aux critères requis et ce pour le personnel actifs et retraités.

L'équipe de la Division Médico-social a traité courant l'année 2023 40 dossiers médicaux de différents motifs.



## **AFFECTATION DU RESULTAT**



# DISPOSITIONS STATUTAIRES

L'article 51 des statuts de l'ATB stipule :

Le bénéfice distribuable est constitué du résultat comptable net majoré des résultats reportés des exercices antérieurs, et ce après déduction de ce qui suit :

- une fraction égale à 5 % du bénéfice déterminé comme ci-dessus indiqué au titre de réserves légales. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve légale atteint le dixième du capital social,
- La réserve prévue par les textes législatifs spéciaux dans la limite des taux qui y sont fixés
- Les réserves statutaires
- Toutes sommes que l'Assemblée générale, sur proposition du Conseil d'Administration, décide d'affecter à des fonds de réserve généraux ou spéciaux ou de reporter à nouveau.
  1. Un premier dividende de cinq pour cent 5% du montant libéré et non amorti des actions, sans qu'en cas d'insuffisance de bénéfices pour effectuer ce paiement il puisse être fait un précompte sur les résultats de l'exercice ultérieur.
  2. Le reliquat des bénéfices est distribué entre les actionnaires à titre de dividendes supplémentaires.

## Le Tableau d'Évolution des Capitaux Propres

)ENKDT(	Capital	Prime d'émission	Réserve légale	Réserve spéciale de réévaluation	Réserve pour Réinvest exonérés disponible	Réserve pour Réinvest exonérés indisponible	Réserve à régime spécial	fond pour risques généraux	Résultats reportés	Résultat de l'exercice	Total
<b>Solde au 31.12.2021 avant affectation</b>	128 000	170 904	10 000	4 219	118 990	186 999	2 790	1 185	865	(68 502)	555 450
Réserves à régime spécial devenues disponibles											-
<b>Affectations des bénéfices non réparties au 31.12.2021</b>											
Réserve pour réinvestissement											-
Dividendes											-
Résultats reportés									(68 502)	68 502	-
<b>Solde au 31.12.2021 après affectation</b>	128 000	170 904	10 000	4 219	118 990	186 999	2 790	1 185	(67 637)	-	555 450
<b>Résultat net 31.12.2022</b>										11 397	11 397
<b>Augmentation de capital en numéraire</b>											-
<b>Solde au 31.12.2022 avant affectation</b>	128 000	170 904	10 000	4 219	118 990	186 999	2 790	1 185	(67 637)	11 397	566 848
Réserves à régime spécial devenues disponibles											-
<b>Affectations des bénéfices non réparties au 31.12.2022</b>											
Réserve pour réinvestissement					14 374	(14 374)					-
Dividendes											-
Résultats reportés									11 397	(11 397)	-
<b>Solde au 31.12.2022 après affectation</b>	128 000	170 904	10 000	4 219	133 364	172 625	2 790	1 185	(56 240)	-	566 848
Réserves à régime spécial devenues disponibles					16 544	(16 544)					-
<b>Résultat net 31.12.2023</b>										(9 406)	(9 406)
<b>Augmentation de capital en numéraire</b>											-
<b>Solde au 31.12.2023 avant affectation</b>	128 000	170 904	10 000	4 219	149 908	156 081	2 790	1 185	(56 240)	(9 406)	557 442
<b>Affectations des résultats non répartis au 31.12.2023</b>											
Réserves à régime spécial devenues disponibles					(20 000)	20 000					-
Résultat de l'exercice									(9 406)	9 406	-
<b>Solde au 31.12.2023 après affectation</b>	128 000	170 904	10 000	4 219	129 908	176 081	2 790	1 185	(65 646)	-	557 442



**RAPPORTS GENERAL ET SPECIAL DES  
COMMISSAIRES AUX COMPTES  
AU 31 DECEMBRE 2023**

# RAPPORT GENERAL

## ARAB TUNISIAN BANK « ATB » RAPPORT GENERAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

### États financiers - Exercice clos le 31 décembre 2023

Messieurs les actionnaires de l'Arab Tunisian Bank « ATB »,

#### I. Rapport sur l'audit des états financiers

##### 1. Opinion :

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale Ordinaire réunie le 28 avril 2021, nous avons effectué l'audit des états financiers de la société « ATB » qui comprennent le bilan au 31 Décembre 2023, l'état des engagements hors bilan, l'état de résultat, l'état de flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

Ces états financiers annexés au présent rapport font ressortir des capitaux propres positifs de 557.442 KDT, un déficit de l'exercice s'élevant à 9.406 KDT et une trésorerie positive à la fin de la période de 819.832 KDT.

A notre avis, les états financiers de l'Arab Tunisian Bank sont réguliers et sincères et donnent, pour tout aspect significatif, une image fidèle de la situation financière de l'Arab Tunisian Bank « ATB », ainsi que des résultats de ses opérations et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos le 31 décembre 2023, conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

##### 2. Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit selon les normes internationales d'audit applicables en Tunisie. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers » du présent rapport.

Nous sommes indépendants de la banque conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers en Tunisie et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble, arrêtés dans les conditions rappelées précédemment.

##### 3. Questions clés de l'audit

Les questions clés de l'audit sont les questions qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes lors de l'audit des états financiers de la période considérée. Ces questions ont été traitées dans le contexte de notre audit des états financiers pris dans leur ensemble et aux fins de la formation de notre opinion sur ceux-ci, et nous n'exprimons pas une opinion distincte sur ces questions.

Nous avons déterminé que les questions décrites ci-après constituent les questions clés de l'audit qui doivent être communiquées dans notre rapport.

### **3.1 La prise en compte des intérêts, commissions et agios en produits**

#### **Risque identifié**

Les intérêts et revenus assimilés et les commissions comptabilisées en produits par la banque s'élevaient au 31 décembre 2023 à 662 522 KDT et représentent 87% du total des produits d'exploitation bancaire.

Les notes aux états financiers « II. METHODES COMPTABLES APPLIQUEES », au niveau de la partie « Règles de prise en compte des revenus », décrivent les règles de prise en compte de ces revenus.

Bien que la majeure partie de ces revenus soit générée et comptabilisée automatiquement par le système d'information de la banque, nous avons néanmoins considéré, vu le volume important des transactions, que la prise en compte des intérêts et commissions constitue un point clé d'audit.

#### **Procédures d'audit mises en œuvre en réponse à ce risque**

Dans le cadre de notre audit des comptes, nos travaux ont notamment consisté en :

- La revue critique du dispositif de contrôle interne mis en place par la banque en matière de reconnaissance des revenus, incluant l'évaluation des contrôles informatisés par nos experts en technologie de l'information ;
- La réalisation des tests pour vérifier l'application effective des contrôles clés incluant les contrôles automatisés ;
- L'examen analytique des revenus afin de corroborer les données comptables notamment avec les informations de gestion, les données historiques, l'évolution tarifaire, les tendances du secteur et les réglementations y afférentes ;
- La vérification du respect de la norme comptable NCT 24 et des circulaires de la Banque Centrale, en particulier que les intérêts et agios sur les relations classées ne sont reconnus en produits que lorsqu'ils sont encaissés ;
- La vérification du caractère approprié des informations fournies sur ces produits présentées dans les notes aux états financiers.

### **3.2 Evaluation des provisions pour dépréciation des engagements sur la clientèle**

#### **Risque identifié**

De par son activité, la banque est exposée au risque de contrepartie aussi bien sur son portefeuille d'engagements directs que sur les engagements par signature donnés à la clientèle.

Ce risque, inhérent à l'activité bancaire, constitue une zone d'attention majeure compte tenu des montants en jeu, du processus de classification, et des modalités de détermination des provisions pour risque de crédit.

Le montant de ces provisions est déterminé selon des méthodes mécaniques en application des dispositions de la Banque Centrale de Tunisie. Par ailleurs, l'Arab Tunisian Bank "ATB" peut avoir recours au jugement pour la détermination du niveau des dépréciations individuelles de certains encours douteux.

Au 31 décembre 2023, la valeur nette des créances sur la clientèle s'élève à 5 366 376 KDT, représentant 70% du total de bilan, et les provisions constituées pour couvrir le risque de contrepartie s'élevaient à 812 714 KDT (sur les engagements bilan et hors bilan).

Les règles et les méthodes comptables se rapportant à l'évaluation et à la comptabilisation des créances en souffrance et leurs dépréciations, de même que des compléments d'information sur ces postes des états financiers sont présentés dans la note 3 des états financiers, ainsi que dans les notes explicatives n°II.2.

### **Procédures d'audit mises en œuvre en réponse à ce risque**

Pour couvrir cette question clé, nous avons obtenu une compréhension des procédures mises en place par votre banque, et évalué la correcte mise en œuvre des contrôles clés, de même que leur capacité à prévenir et/ou à détecter les anomalies significatives en mettant l'accent sur :

- Les procédures et contrôles définis par la banque en vue d'assurer la gestion du risque de contrepartie, d'identifier les clients à déclasser et à provisionner et de déterminer le niveau de provision individuelle requise par référence à la réglementation bancaire,
- Le mécanisme de supervision mis en place en ce qui concerne le processus de classification et de dépréciation des engagements sur la clientèle,
- - La fiabilité des informations fournies par la banque au sujet des clients dont les encours présentent des indicateurs de pertes de valeur,
- - La conformité du calcul des provisions collectives conformément aux dispositions de la nouvelle circulaire BCT n°2024-01 du 19 Janvier 2024.

En outre, à travers un échantillonnage étendu :

- - Nous avons vérifié que les engagements présentant des indices de dépréciation ont été identifiés et classés conformément aux dispositions de la circulaire de la Banque Centrale de Tunisie n° 91-24 relative à la division, couverture des risques et suivi des engagements, et ;
- - Nous avons apprécié les hypothèses et jugements retenus par la banque lors du calcul des provisions et examiné les valeurs de garanties retenues.

Enfin, nous avons vérifié le caractère approprié et suffisant des informations fournies dans les notes aux états financiers.

### **3.3 Evaluation des provisions sur fonds gérés**

#### **Risque identifié**

Au 31 décembre 2023, l'encours des placements en fonds gérés s'élève à un montant brut de 315.461 KDT, pour une provision de 113.389 KDT, soit un montant net de 202.072 KDT, représentant 2.6% du total bilan-Actif.

Les Fonds gérés SICAR sont employés en participations (cotés et non cotés), en avances en comptes courants associés et en d'autres placements financiers. La valeur de ces emplois peut se déprécier selon les performances économiques et financières des entreprises bénéficiaires.

La méthode de valorisation des participations et des comptes courants associés sur fonds gérés implique des hypothèses et des jugements selon la catégorie de la société (cotée ou non cotée), le type de contrat (portage ou sortie libre) ainsi que d'autres facteurs techniques notamment la date d'entrée en exploitation, les business plan actualisés, les rapports d'évaluation des participations...

Les règles et méthodes comptables se rapportant à l'évaluation et la comptabilisation des placements et de leurs dépréciations, de même que des compléments d'information sur ces postes des états financiers annuels sont donnés dans les notes annexes aux états financiers annuels au « Règles de

classification et d'évaluation des titres et constatation des revenus y afférents ». En raison de l'importance des fonds gérés 315.461 KDT, soit 28% du total du portefeuille investissement et le niveau du jugement important pour déterminer le montant des provisions nécessaires, nous considérons que cette rubrique constitue un élément clé d'audit.

#### **Procédures d'audit mises en œuvre en réponse à ce risque**

L'essentiel de nos tests sur les fonds gérés SICAR a consisté en la mise en œuvre des diligences suivantes :

- Nous avons procédé à la vérification des procédures de contrôle interne mises en place par la banque à cet égard.
- Nous avons rapproché les résultats de nos travaux d'évaluation avec le rapport sur les procédures convenues relatives aux informations financières présentées dans l'état des emplois-ressources des fonds gérés par ATD SICAR au 31/12/2023 établi par le commissaire aux comptes de l'ATD SIACR.

#### **4. Paragraphe d'observation**

Nous attirons votre attention sur la note « 34 sur les Provisions collectives » aux états financiers se rapportant à la constitution des provisions collectives en application de la circulaire de la Banque Centrale de Tunisie n°91 -24 du 17 Décembre 1991, tel que modifiée par la circulaire 2012-20 du 6 décembre 2012 et récemment par la circulaire 2024-01 du 19 janvier 2024.

Ce changement a été qualifié comme changement d'estimation comptable et a été traité de manière prospective. Il a eu pour effet la comptabilisation d'une dotation, après prise en compte des nouveaux paramètres de calcul, de 16 308 KTND au titre de l'exercice 2023, amenant le total de ces provisions collectives à 101 273 KDT au 31 décembre 2023.

Notre opinion n'est pas modifiée à l'égard de ce point.

#### **5. Rapport de gestion**

La responsabilité du rapport de gestion incombe au Conseil d'administration.

Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas au rapport du Conseil d'administration sur la gestion de l'exercice et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ce rapport.

En application des dispositions de l'article 266 du Code des Sociétés Commerciales, notre responsabilité consiste à vérifier l'exactitude des informations données sur les comptes de la banque dans le rapport du Conseil d'administration par référence aux données figurant dans les états financiers. Nos travaux consistent à lire le rapport du Conseil d'administration et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celui-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si le rapport du Conseil d'administration semble autrement comporter une anomalie significative.

Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans le rapport du Conseil d'administration, nous sommes tenus de signaler ce fait.

Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

## **6. Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance pour les états financiers**

Le Conseil d'administration est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie, ainsi que du contrôle interne qu'il considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de la banque à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider la banque ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe au Conseil d'administration de surveiller le processus d'information financière de la banque.

## **7. Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers**

Les états financiers ont été arrêtés par votre conseil d'administration. Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion.

L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit, réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées dans les circonstances ;
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière ;
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un

doute important sur la capacité de la banque à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener la banque à cesser son exploitation.

- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la forme et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle ;
- Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.
- Nous fournissons également aux responsables de la gouvernance une déclaration précisant que nous nous sommes conformés aux règles de déontologie pertinentes concernant l'indépendance, et leur communiquons toutes les relations et les autres facteurs qui peuvent raisonnablement être considérés comme susceptibles d'avoir des incidences sur notre indépendance ainsi que les sauvegardes connexes s'il y a lieu ;
- Parmi les questions communiquées aux responsables de la gouvernance, nous déterminons quelles ont été les plus importantes dans l'audit des états financiers de la période considérée : ce sont les questions clés de l'audit. Nous décrivons ces questions dans notre rapport d'audit, sauf si la loi ou la réglementation n'en interdit la publication ou si, dans des circonstances extrêmement rares, nous déterminons que nous ne devrions pas communiquer une question dans notre rapport d'audit parce que l'on peut raisonnablement s'attendre à ce que les conséquences néfastes de la communication de cette question dépassent les avantages qu'elle aurait au regard de l'intérêt public.

## **II. Rapport relatif aux obligations légales et réglementaires**

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par les normes publiées par l'ordre des experts comptables de Tunisie et par des textes réglementaires en vigueur en la matière.

### **1. Efficacité du système de contrôle interne**

En application des dispositions de l'article 3 de la loi 94-117 du 14 novembre 1994 telle que modifiée par la loi n° 2005-96 du 18 octobre 2005 portant réorganisation du marché financier, nous avons procédé aux vérifications périodiques portant sur l'efficacité du système de contrôle interne relatif à la préparation des États Financiers. À ce sujet, nous rappelons que la responsabilité de la conception et de la mise en place d'un système de contrôle interne ainsi que de la surveillance périodique de son efficacité et de son efficience, incombe à la Direction et au Conseil d'Administration.

Sur la base de notre examen, nous avons relevé certaines insuffisances qui ont été consignées dans nos rapports sur l'évaluation du système de contrôle interne et du système d'information communiqués aux structures de gouvernance de la banque.

## **2. Conformité de la tenue des comptes des valeurs mobilières émises par la société avec la réglementation en vigueur**

Conformément aux dispositions de l'article 19 du décret n° 2001-2728 du 20 novembre 2001, nous avons procédé aux vérifications portant sur la conformité de la tenue des comptes en valeurs mobilières émises par la banque à la réglementation en vigueur.

La responsabilité de veiller à la conformité aux prescriptions de la réglementation en vigueur incombe à la direction.

Sur la base des diligences que nous avons estimées nécessaires de mettre en œuvre, nous n'avons pas détecté d'irrégularité liée à la conformité des comptes de la banque avec la réglementation en vigueur.

**Tunis, le 15 Avril 2024**

**Les commissaires aux comptes**

**Société DATN – Membre de Deloitte  
Touche Tohmatsu Limited**

**La Générale d'Audit et Conseil  
Membre de MGI Worldwide**

**Tarek SAHLI**

**Chiheb GHANMI**

# RAPPORT SPECIAL

## ARAB TUNISIAN BANK « ATB » RAPPORT SPECIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

États financiers - Exercice clos le 31 décembre 2023

Messieurs les actionnaires de l'Arab Tunisian Bank « ATB »,

**Objet : Rapport spécial des commissaires aux comptes établi en application des dispositions de l'article 29 de la loi n° 2001-65 relative aux établissements de crédit et des articles 200 et suivants et l'article 475 du code des sociétés commerciales**

Messieurs les actionnaires,

En application des articles 43 et 62 de la loi n° 2016-48 relative aux banques et aux établissements financiers et de l'article 200 et suivants et l'article 475 du Code des Sociétés Commerciales, nous reportons ci-dessous sur les conventions conclues et les opérations réalisées au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2023.

Notre responsabilité est de nous assurer du respect des procédures légales d'autorisation et d'approbation de ces conventions ou opérations et de leur traduction correcte dans les états financiers. Il ne nous appartient pas de rechercher spécifiquement et de façon étendue l'existence éventuelle de telles conventions ou opérations mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données et celles obtenues au travers de nos procédures d'audit, leurs caractéristiques et modalités essentielles, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien fondé. Il vous appartient d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et à la réalisation de ces opérations en vue de leur approbation.

### **I. Conventions et opérations nouvellement réalisées (autres que les rémunérations des dirigeants)**

#### **ATI**

Au cours de l'exercice 2023, l'ATB a conclu avec la société ATI un avenant à la convention du compte Courant Associé qui est conclu pour une durée initiale de 3 ans expirant le 31-12- 2022.

Cette durée est prorogée pour une période de 2 ans expirant le 31-12-2024 selon les conditions suivantes :

- Montant de l'avance en compte courant : 3 000 KDT ;
- Taux d'intérêt : 8%
- Durée : du 31/12/2022 au 31/12/2024.

L'encours du compte courant associé s'élève au 31 décembre 2023 à 3 969 KDT. Le produit constaté par la banque au cours de l'exercice 2023 s'élève à 240 KDT.

### **II. Opérations réalisées relatives à des conventions conclues au cours des exercices antérieurs**

L'exécution des opérations suivantes, conclues au cours des exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2023 :

**SARI**

Au cours de l'exercice 2022, l'ATB a conclu avec la société SARI une convention de détachement du personnel.

Aucune charge ou produit n'a été constaté par la banque au titre de cette convention.

**Arab Tunisian Lease (ATL)**

- L'encours des emprunts obligataires émis par l'ATL et souscrits par l'ATB s'élève au 31 décembre 2023 à 1 600 KDT. Le total des intérêts perçus à ce titre par l'ATB au cours de l'exercice 2023 s'élèvent à 213 KDT.
- Au cours de l'exercice 2023, l'encours des 4 contrats de leasing avec l'ATL portant sur l'acquisition de matériels roulant s'élève au 31 décembre 2023 à 3 353 KDT. Le total des intérêts payés à ce titre par l'ATB au cours de l'exercice 2023 s'élèvent à 453 KDT TTC.

**Arab Bank (AB)**

L'encours des emprunts subordonnés émis par l'ATB et souscrit par l'ARAB BANK en 2019 s'élève à 75 000 KDT. Le total des intérêts payés à ce titre par l'ATB au cours de l'exercice 2023 s'élèvent à 5 921 KDT.

**Arab Tunisian Development SICAR (ATD SICAR)**

Au cours de l'exercice 2022, l'ATB a conclu avec la société ATD SICAR trois conventions de détachements du personnel.

Aucune charge ou produit n'a été constaté par la banque au titre de ces trois conventions.

Au cours de l'exercice 2023, l'ATB n'a pas conclu avec Arab Tunisian Development SICAR (ATD SICAR), dans laquelle elle détient 41,14% du capital, de nouvelles conventions de gestion des fonds à capital risque. L'encours des fonds gérés par ATD SICAR s'élève à 302 168 KDT au 31.12.2023. La rémunération revenant à l'ATD SICAR au titre de l'exercice 2023 s'élève à 4 599 KDT TTC.

**Arab Financial Consultants (AFC)**

En date de 20 Décembre 2018, l'ATB a procédé à la mise à jour de la convention de dépôt et de gestion conclue avec l'Arab Financial Consultants « AFC ». Cette mise à jour a prévu une hausse de la commission de dépôt payée par FCP SALAMETT CAP et FCP SALAMETT PLUS en la portant de 0,1% HT de l'actif net sans dépasser 7 000 DT HT par an à 0,15% HT de l'actif net sans toutefois dépasser 10 000 DT HT par an.

**ARABIA SICAV**

En vertu des conventions de dépositaire conclues, l'ATB assure les fonctions de dépositaire pour le compte de l'ARABIA SICAV dans laquelle elle détient 90.12% du capital au 31/12/2023 ainsi qu'elle perçoit une rémunération annuelle d'un montant de 5 KDT au titre de sa fonction de dépositaire.

### III. Obligations et engagements de la banque envers ses dirigeants

#### 1. Les obligations et engagements de la banque envers ses dirigeants, tels que visés par l'article 200 nouveau II § 5 du Code des Sociétés Commerciales se détaillent comme suit :

La rémunération et avantages accordés au Directeur Général sont fixés par le Président du Conseil d'Administration en application de la décision du Conseil d'Administration du 31 Août 2001. Il reçoit un salaire annuel fixe, une prime déterminée annuellement en fonction de la performance réalisée et bénéficie d'une voiture de fonction et de la prise en charge de frais d'utilité.

Le conseil d'administration du 25 Juin 2022 a décidé de désigner un directeur général par intérim Monsieur Riadh Hajej et ce à compter du 01 Juillet 2022. Cette nomination prend fin dès la prise de fonction du nouveau directeur général de l'Arab Tunisian Bank.

Le Président et les membres du Conseil d'Administration ainsi que les conseillers sont rémunérés par des jetons de présence fixés par l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes annuels.

#### 2. Les obligations et engagements de l'Arab Tunisian Bank envers ses dirigeants (y compris les charges sociales y afférentes), tels qu'ils ressortent des états financiers de l'exercice clos le 31 décembre 2023, sont détaillés au niveau du tableau ci-après :

(En KDT)

	Directeur Général par intérim		Président du Conseil d'Administration		Administrateurs	
	Charge de l'exercice	Passifs au 31/12/2023	Charge de l'exercice	Passifs au 31/12/2023	Charge de l'exercice	Passifs au 31/12/2023
Avantages à court terme	202	51	31	-	281	-
Avantages postérieurs à	-	-	-	-	-	-
Autres avantages à long terme	-	-	-	-	-	-
Indemnités de fin de contrat de travail	-	-	-	-	-	-
Paiements en action	-	-	-	-	-	-
<b>TOTAL</b>	<b>202</b>	<b>51</b>	<b>31</b>	<b>-</b>	<b>281</b>	<b>-</b>

En dehors des conventions et opérations précitées, nos travaux n'ont pas révélé l'existence d'autres conventions ou opérations rentrant dans le cadre des dispositions des articles 43 et 62 de la loi n° 2016-48 relative aux banques et aux établissements financiers, de l'article 200 et suivants et l'article 475 du Code des Sociétés Commerciales.

Tunis, le 15 Avril 2024

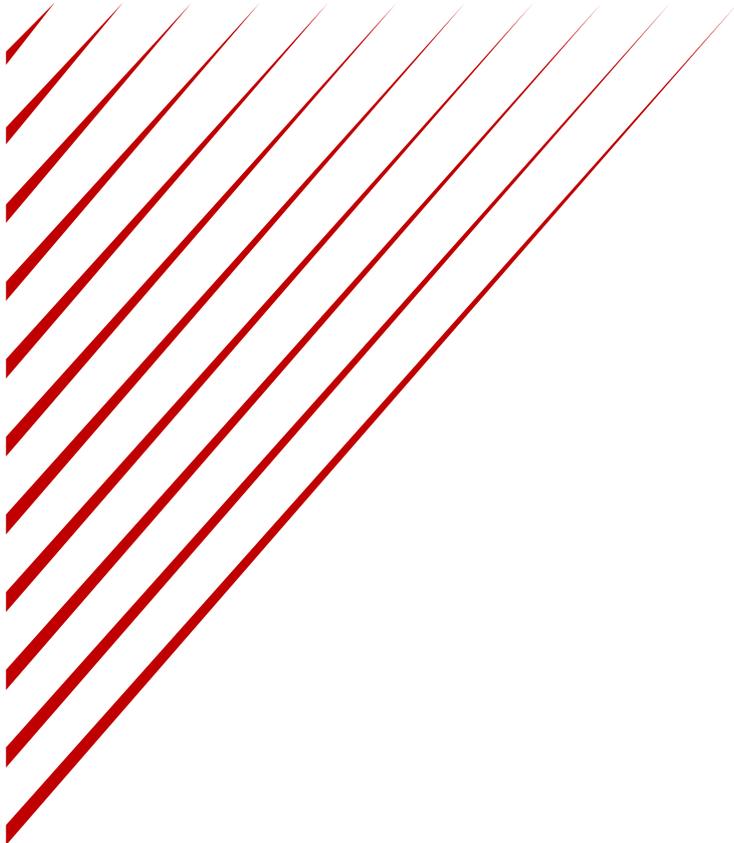
Les commissaires aux comptes

Société DATN – Membre de Deloitte  
Touche Tohmatsu Limited

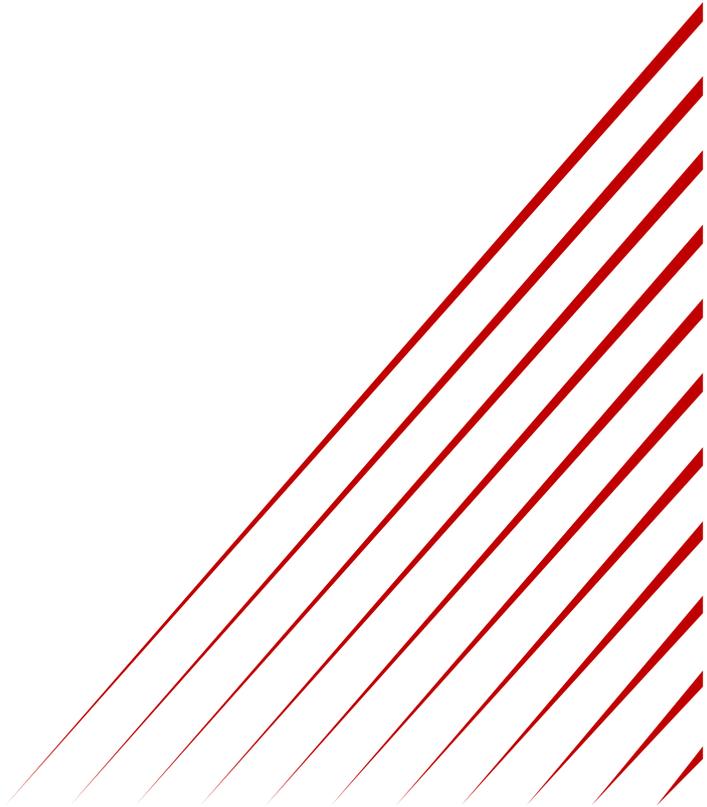
Tarek SAHLI

La Générale d'Audit et Conseil  
Membre de MGI Worldwide

Chiheb GHANMI



**ETATS FINANCIERS INDIVIDUELS  
AU 31 DECEMBRE 2023**



**Bilan**  
**Exercice clos le 31 décembre 2023**  
 (Unité : en 1000 DT)

	Note	31.12.2023	31.12.2022
<b>ACTIF</b>			
AC1	1	74 536	85 899
AC2	2	908 701	701 253
AC3	3	5 366 376	5 445 274
AC4	4	-	-
AC5	5	997 459	1 309 970
AC6	6	152 878	134 234
AC7	7	131 426	130 783
<b>TOTAL ACTIF</b>		<b>7 631 376</b>	<b>7 807 412</b>
<b>PASSIF</b>			
PA1	8	10 000	265 000
PA2	9	118 065	228 674
PA3	10	6 349 083	6 213 091
PA4	11	394 875	414 018
PA5	12	201 911	119 782
<b>TOTAL PASSIF</b>		<b>7 073 934</b>	<b>7 240 565</b>
<b>CAPITAUX PROPRES</b>			
CP1		128 000	128 000
CP2		495 087	495 087
CP5		(56 239)	(67 637)
CP6		(9 406)	11 397
<b>TOTAL CAPITAUX PROPRES</b>	<b>13</b>	<b>557 442</b>	<b>566 847</b>
<b>TOTAL PASSIF ET CAPITAUX PROPRES</b>		<b>7 631 376</b>	<b>7 807 412</b>

**Etat des engagements hors bilan**  
**Exercice clos le 31 décembre 2023**  
 (Unité : en 1000 DT)

	Note	31.12.2023	31.12.2022
<b><u>PASSIFS EVENTUELS</u></b>			
HB01	14	717 810	893 810
HB02	15	264 524	261 850
HB03	16	10 000	265 000
<b>TOTAL PASSIFS EVENTUELS</b>		<b>992 334</b>	<b>1 420 660</b>
<b><u>ENGAGEMENTS DONNES</u></b>			
	17		
HB04		416 503	382 867
HB05		-	-
<b>TOTAL ENGAGEMENTS DONNES</b>		<b>416 503</b>	<b>382 867</b>
<b><u>ENGAGEMENTS RECUS</u></b>			
HB06	18	1 450 112	1 670 882

**Etat de résultat**  
**Exercice de 12 mois clos le 31 décembre 2023**  
**(Unité : en 1000 DT)**

	Note	Exercice 2023	Exercice 2022
<b><u>PRODUITS D'EXPLOITATION BANCAIRE</u></b>			
PR1	Intérêts et revenus assimilés	573 118	464 565
PR2	Commissions (en produits)	89 404	89 066
PR3	Gains sur portefeuille-titres commercial et opérations financières	17 742	24 228
PR4	Revenus du portefeuille d'investissement	83 072	86 233
<b>Total produits d'exploitation bancaire</b>		<b>763 336</b>	<b>664 092</b>
<b><u>CHARGES D'EXPLOITATION BANCAIRE</u></b>			
CH1	Intérêts encourus et charges assimilées	392 209	331 109
CH2	Commissions encourues	13 810	13 289
<b>Total charges d'exploitation bancaire</b>		<b>406 019</b>	<b>344 398</b>
<b>PRODUIT NET BANCAIRE</b>		<b>357 317</b>	<b>319 694</b>
PR5/CH4	Dotations aux provisions et résultat des corrections de valeurs sur créances, hors bilan et passif	(124 149)	(69 853)
PR6/CH5	Dotations aux provisions et résultat des corrections de valeurs sur portefeuille d'investissement	(8 136)	(11 521)
PR7	Autres produits d'exploitation	142	141
CH6	Frais de Personnel	(131 967)	(121 877)
CH7	Charges générales d'exploitation	(79 944)	(76 550)
CH8	Dotations aux amortissements et aux Provisions sur immobilisations	(19 450)	(17 713)
<b>RESULTAT D'EXPLOITATION</b>		<b>(6 187)</b>	<b>22 321</b>
PR8/CH9	Solde en gain \ perte provenant des autres éléments ordinaires	(1 639)	(447)
CH11	Impôt sur les bénéfices	(1 570)	(10 477)
<b>RESULTAT DES ACTIVITES ORDINAIRES</b>		<b>(9 396)</b>	<b>11 397</b>
PR9/CH10	Solde en gain / perte provenant des éléments extraordinaires	(10)	-
<b>RESULTAT NET DE LA PERIODE</b>		<b>(9 406)</b>	<b>11 397</b>
<b>RESULTAT APRES MODIFICATIONS COMPTABLES</b>		<b>(9 406)</b>	<b>11 397</b>
<b>RESULTAT DE BASE PAR ACTION (en dinars)</b>		<b>(0,0735)</b>	<b>0,0890</b>

**Etat des flux de trésorerie**  
**Exercice de 12 mois clos le 31 décembre 2023**  
 (Unité : en 1000 DT)

	Note	Exercice 2023	Exercice 2022
<b><u>ACTIVITES D'EXPLOITATION</u></b>			
Produits d'exploitation bancaire encaissés (hors revenus du portefeuille d'investissement)		680 723	593 267
Charges d'exploitation bancaire décaissées		(397 260)	(341 967)
Dépôts \ Retraits de dépôts auprès d'autres établissements bancaires et financiers		510	1 579
Prêts et avances \ Remboursement prêts et avances accordés à la clientèle		50 253	(321 420)
Dépôts \ Retraits de dépôts de la clientèle		119 064	310 660
Sommes versées au personnel et créditeurs divers		(137 851)	(135 375)
Autres flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation		(73 960)	(214 092)
Impôt sur les sociétés		(14 206)	(1 039)
<b>FLUX DE TRESORERIE NET PROVENANT DES ACTIVITES D'EXPLOITATION</b>		<b>227 272</b>	<b>(108 387)</b>
<b><u>ACTIVITES D'INVESTISSEMENT</u></b>			
Intérêts et dividendes encaissés sur portefeuille d'investissement		86 190	89 278
Acquisitions \ Cessions sur portefeuille d'investissement		299 614	63 284
Acquisitions \ Cessions sur immobilisations		(31 068)	(29 758)
<b>FLUX DE TRESORERIE NET PROVENANT DES ACTIVITES D'INVESTISSEMENT</b>		<b>354 737</b>	<b>122 803</b>
<b><u>ACTIVITES DE FINANCEMENT</u></b>			
Emission d'actions		-	-
Emission d'emprunts		(8 158)	-
Remboursement d'emprunts		(25 581)	(127 586)
Augmentation \ diminution ressources spéciales		13 934	(1 384)
<b>FLUX DE TRESORERIE NET PROVENANT DES ACTIVITES DE FINANCEMENT</b>		<b>(19 805)</b>	<b>(128 970)</b>
Incidence des variations des taux de change sur les liquidités et équivalents de liquidités		-	-
Variation nette des liquidités et équivalents de liquidités au cours de l'exercice		562 203	(114 554)
Liquidités et équivalents de liquidités en début d'exercice		257 629	372 183
<b>LIQUIDITES ET EQUIVALENTS DE LIQUIDITES EN FIN D'EXERCICE</b>	<b>31</b>	<b>819 832</b>	<b>257 629</b>

## NOTES AUX ETATS FINANCIERS AU 31 DÉCEMBRE 2023

### **I. REFERENTIEL D'ELABORATION ET DE PRESENTATION DES ETATS FINANCIERS**

Les états financiers annuels de l'Arab Tunisian Bank, arrêtés au 31 décembre 2023, sont élaborés et présentés d'une part conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie et notamment les normes comptables (NCT 21 à 25) relatives aux établissements bancaires et applicables à partir du 1er Janvier 1999, et d'autre part conformément aux notes et aux circulaires de la Banque Centrale de Tunisie qui sont les suivantes : note n°93-23 du 30/07/93 et 99/04 du 19/03/99, circulaire n° 2011-04 du 12 avril 2011, la circulaire n° 2012-02 du 11 janvier 2012, la circulaire n°2013-21 du 30 décembre 2013, la circulaire n°2017-06 du 31 juillet 2017 et la circulaire n°2023-02 du 24 Février 2023 et la circulaire n°2024-01 du 19 Janvier 2024.

### **II. METHODES COMPTABLES APPLIQUEES**

Les états financiers de l'Arab Tunisian Bank sont élaborés sur la base de la mesure des éléments du patrimoine au coût historique.

Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

#### **Règles de prise en compte des revenus**

Les revenus sont pris en compte en résultat de façon à les rattacher à l'exercice au cours duquel ils sont courus, sauf si leur encaissement effectif n'est pas raisonnablement assuré.

##### ▪ Rattachement des intérêts :

Les intérêts et agios sont comptabilisés parmi les produits de l'exercice à mesure qu'ils sont courus sur la base du temps écoulé.

Cette règle s'applique à l'ensemble des intérêts contractuels qui couvrent les intérêts prévus dans l'échéancier de remboursement ainsi que les intérêts de retard.

##### ▪ Les intérêts et agios réservés :

Les intérêts et agios dont le recouvrement est devenu incertain, constatés lors de l'évaluation des actifs et couverture des risques, sont logés dans un compte de passif intitulé « agios réservés ».

La banque a établi ses critères de réservation d'agios sur la base de l'article 9 de la circulaire BCT n° 91-24 qui prévoit que les intérêts et les agios débiteurs relatifs aux créances classées dans les classes 2, 3 et 4 ne doivent être comptabilisés en chiffre d'affaires qu'au moment de leur encaissement. Ainsi, tout intérêt ayant été précédemment comptabilisé mais non payé est déduit du résultat et comptabilisé en agios réservés.

##### ▪ Commissions :

Les commissions sont prises en compte dans le résultat :

\* Lorsque le service est rendu

\* À mesure qu'elles sont courues sur la période couverte par l'engagement ou la durée de réalisation du crédit.

#### **Evaluation des engagements et des provisions y afférentes**

##### **Evaluation des engagements**

Pour l'arrêté des états financiers au 31 décembre 2023, il a été procédé à l'évaluation des engagements et la détermination des provisions y afférentes conformément à la Circulaire de la Banque Centrale de Tunisie N° 91-24 du 17 décembre 1991 telle que modifiée par la Circulaire N° 99-04 du 19 mars 1999, la Circulaire N° 2001-12 du 4 mai 2001, la circulaire n° 2012-02 du 11 janvier 2012, la circulaire n°2013-21 du 30 décembre 2013 et la circulaire n°2017-06 du 31 juillet 2017.

Les classes de risque sont définies de la manière suivante :

- **Actifs courants (Classe 0) :** Sont considérés comme actifs courants, les actifs dont la réalisation ou le recouvrement intégral dans les délais paraît assuré ;
- **Actifs nécessitant un suivi particulier (Classe 1) :** Font partie de la classe 1, tous les actifs dont la réalisation ou le recouvrement intégral dans les délais est encore assuré ;
- **Actifs incertains (Classe 2) :** Font partie de la classe 2, tous les actifs dont la réalisation ou le recouvrement intégral dans les délais est incertain ;
- **Actifs préoccupants (Classe 3) :** Font partie de la classe 3 tous les actifs dont la réalisation ou le recouvrement est menacé ;
- **Actifs compromis (Classe 4) :** Font partie de cette classe les créances pour lesquelles les retards de paiement sont supérieurs à 360 jours, les actifs restés en suspens pour un délai supérieur à 360 jours ainsi que les créances contentieuses.

## Provisions

### ➤ Provisions individuelles :

Les provisions requises sur les actifs classés sont déterminées selon les taux prévus par la Banque Centrale de Tunisie dans la circulaire n° 91-24 et sa note aux banques n°93-23. L'application de la réglementation prudentielle conduit à retenir des taux de provision prédéterminés par classe d'actif.

Les taux se présentent comme suit :

Classe de risque	Taux de provision
Classe 0 et 1	0%
Classe 2	20%
Classe 3	50%
Classe 4	100%

Ces provisions sont constituées individuellement sur les créances auprès de la clientèle.

### ➤ Provisions collectives :

En application des dispositions de la circulaire aux banques n°2024-01 du 19 Janvier 2024, la banque a procédé à la comptabilisation par prélèvement sur le résultat de l'exercice 2023, des provisions à caractère général dites « provisions collectives ». Ces provisions ont été constituées en couverture des risques latents sur les engagements courants (Classe 0) et des engagements nécessitant un suivi particulier (Classe 1) au sens de l'article 8 de la circulaire n°91-24. Ces provisions ont été déterminées en se basant sur les règles prévues par l'annexe 3 à la circulaire n°91-24 du 17 Décembre 1991 telle que modifiée par la circulaire n°2024-01 du 19 Janvier 2024.

La méthodologie adoptée par la banque a consisté au :

- Regroupement des engagements classés 0 et 1 en groupes homogènes par nature de débiteur et par secteur d'activité ;
- Calcul d'un taux de migration moyen pour chaque groupe qui correspond aux risques additionnels du groupe considéré en N rapporté aux engagements 0 et 1 du même groupe de l'année N-1 ; Les taux de migration moyens ont été calculés sur un historique de 7 ans les plus récents y compris l'année de référence et compte non tenu de l'année 2020.
- Majoration des taux de migration historiques calculés par la banque par des pourcentages fournis par la circulaire n°2024-01.
- L'application des taux de provisionnements minimaux proposés par la circulaire aux banques n°2024-01.

### ➤ **Provisions sur actifs ayant une ancienneté dans la classe 4 supérieure ou égale à 3 ans :**

En application des dispositions de la circulaire aux banques n°2013-21 du 30 décembre 2013, la banque a procédé à la comptabilisation par prélèvement sur le résultat de l'exercice 2023 et des capitaux propres, des provisions additionnelles. Ces provisions ont été constituées en couverture du risque net sur les engagements ayant une ancienneté dans la classe 4 supérieure ou égale à 3 ans. Ces provisions ont été déterminées conformément aux quotités minimales prévues par l'article 1 de ladite circulaire :

- 40% pour les engagements ayant une ancienneté dans la classe 4 de 3 à 5 ans.
- 70% pour les engagements ayant une ancienneté dans la classe 4 de 6 et 7 ans
- 100% pour les engagements ayant une ancienneté dans la classe 4 supérieure ou égale à 8 ans.

Ce taux est appliquée au risque net non couvert soit le montant de l'engagement déduction faite :

- des agios réservés ;
- des garanties reçues de l'Etat, des organismes d'assurance et des établissements de crédit ;
- des garanties sous forme de dépôts ou d'actifs financiers susceptibles d'être liquidés sans que leur valeur soit affectée ;
- des provisions constituées conformément aux dispositions de l'article 10 de la circulaire aux établissements de crédit n°91-24.

### ➤ **Provisions sur éléments d'actifs :**

Les provisions pour dépréciation des éléments d'actifs sont présentées à l'actif du bilan de la banque, en déduction du poste s'y rapportant (créances sur la clientèle, portefeuille titres...).

## **Règles de classification et d'évaluation des titres et constatation des revenus y afférents**

### **Classement des titres**

Le portefeuille titres est composé du portefeuille commercial et du portefeuille d'investissement.

#### Le portefeuille-titres commercial

- Titres de transaction : titres à revenu fixe ou variable acquis en vue de leur revente à brève échéance et dont le marché de négociation est jugé liquide ;
- Titres de placement : ce sont les titres acquis avec l'intention de les détenir à court terme durant une période supérieure à 3 mois ;

#### Le portefeuille d'investissement

- Titres d'investissement : les titres acquis avec l'intention ferme de les détenir en principe jusqu'à leur échéance et dont la banque dispose de moyens suffisants pour concrétiser cette intention ;
- Titres de participation : actions et autres titres à revenu variable détenus pour en retirer une rentabilité satisfaisante sur une longue période, ou pour permettre la poursuite des relations bancaires avec la société émettrice ;
- Parts dans les entreprises associées, co-entreprises et parts dans les entreprises liées : Actions dont la possession durable est estimée utile à l'activité de la banque, permettant d'exercer une influence notable, un contrôle conjoint ou exclusif sur la société émettrice.
- Parts dans les entreprises associées et co-entreprises et parts dans les entreprises liées : les titres dont la possession durable est estimée utile à l'activité de la banque, permettant ou non d'exercer une influence notable, un contrôle conjoint ou exclusif sur la société émettrice.

### **Evaluation des titres**

Les titres sont comptabilisés à la date d'acquisition pour leur coût d'acquisition tous frais et charges exclus à l'exception des honoraires d'étude et de conseil engagés à l'occasion de l'acquisition de titres d'investissement, de participation ou de parts dans les entreprises associées et les co-entreprises et parts dans les entreprises liées.

Les participations souscrites et non libérées sont enregistrées en engagements hors bilan pour leur valeur d'émission.

A la date d'arrêté, il est procédé à l'évaluation des titres comme suit :

- Les titres de transaction : Ces titres sont évalués à la valeur de marché (le cours boursier moyen pondéré). La variation du cours consécutive à leur évaluation à la valeur de marché est portée en résultat.
- Les titres de placement : Ces titres sont valorisés pour chaque titre séparément à la valeur du marché pour les titres cotés et à la juste valeur pour les titres non cotés. Il ne peut y avoir de compensation entre les plus-values latentes de certains titres avec les pertes latentes sur d'autres titres.

La moins-value latente ressortant de la différence entre la valeur comptable et la valeur de marché donne lieu à la constitution de provision contrairement aux plus-values latentes qui ne sont pas constatées.

La juste valeur des titres non cotés est la valeur probable de négociation et est déterminée en retenant un ou plusieurs critères objectifs comme le prix stipulé lors de transactions récentes, la valeur mathématique, le rendement, l'importance des bénéfices, l'activité, l'ampleur ou la notoriété de la société.

- Les titres d'investissement : Ces titres sont valorisés pour chaque titre séparément à la valeur du marché pour les titres cotés et à la juste valeur pour les titres non cotés. Le traitement des plus-values latentes sur ces titres est le même que celui prévu pour les titres de placement.

Les moins-values latentes donnent lieu à la constitution de provisions.

Les plus-values latentes sur titres d'investissement ne sont pas comptabilisées

Les moins-values latentes ressortant de la différence entre la valeur comptable (éventuellement corrigée des amortissements des primes et/ou reprises des décotes) et la valeur de marché ou la juste valeur des titres, ne sont provisionnées que dans les cas ci-après :

- Il existe, en raison de circonstances nouvelles, une forte probabilité que l'établissement ne conserve pas ces titres jusqu'à l'échéance ; et
- Il existe des risques de défaillance de l'émetteur des titres.

### **Revenus du portefeuille titres :**

Les intérêts sont pris en compte en produits de façon étalée sur la période concernée. Les intérêts courus sur les participations en rétrocession dont l'encaissement effectif est raisonnablement certain sont constatés en produits.

Les dividendes sur les titres à revenu variable détenus par la banque sont pris en compte en résultat dès le moment où leur distribution a été officiellement approuvée.

### **Règles de conversion des opérations en monnaies étrangères, de réévaluation et de constatation des résultats de changes :**

- **Règles de conversion** : les charges et produits libellés en devises sont convertis en dinars sur la base du cours de change au comptant à la date de leur prise en compte ;
- **Réévaluation des comptes de position** : à chaque arrêté comptable les éléments d'actif, de passif et de hors bilan sont réévalués sur la base du cours moyen des devises sur le marché interbancaire publié par la BCT à la date d'arrêté.
- **Constatation du résultat de change** : à chaque arrêté comptable la différence entre, d'une part les éléments d'actif, de passif et de hors bilan et d'autres parts les montants correspondants dans les comptes de contre valeurs position de change sont prises en compte en résultat de la période concernée.
- **Règles de couverture contre les risques de change** : Afin de se couvrir contre le risque de change, la banque fait recours à des contrats de change à terme conformément à la NC 23.

Les engagements de change à terme conclus à des fins de couverture sont convertis, à la date de leur engagement, et réévalués à la date de chaque arrêté comptable sur la base du cours de change utilisé pour la conversion et l'évaluation des éléments couverts. Les différences positives et négatives résultant de cette réévaluation sont prises en compte de façon symétrique à la prise en compte des gains et pertes de change sur les éléments couverts.

En application de cette règle, les opérations de change à terme conclues pour couvrir des éléments de bilan et de hors bilan évalués au cours de change au comptant sont comptabilisées de la façon suivante :

- à la date d'engagement, le montant nominal du contrat est converti sur la base du cours de change au comptant en vigueur à cette date.
- La différence entre le montant nominal du contrat converti sur la base du cours de change au comptant et celui converti sur la base du cours de change à terme prévu par le contrat constitue un report ou déport et est comptabilisée en hors bilan séparément. Cette différence constitue un report lorsque le cours à terme est supérieur au cours au comptant et un déport lorsque le cours à terme est inférieur au cours au comptant.
- Les reports et déports sont étalés au prorata temporis sur la période du contrat et imputés comme produits et charges assimilés à des intérêts.
- à chaque date d'arrêté comptable, le montant du contrat est réévalué sur la base du cours de change au comptant en vigueur à cette date. La différence de change ainsi dégagée est comptabilisée en résultat de manière identique mais de sens inverse que la différence de change constatée sur les éléments couverts.

La banque a conclu, depuis 1998, une convention avec TUNIS RE en vue de se couvrir contre le risque de change inhérent aux ressources extérieures libellées en monnaie étrangère. Cette couverture est assurée par le fonds de péréquation de change géré par Tunis Re et institué par la loi 98-111 du 28 Décembre 1998 portant loi de finance pour l'année 1999.

### **Immobilisations et amortissements**

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées à la valeur d'acquisition hors TVA déductible. Elles sont amorties suivant la méthode de l'amortissement linéaire.

Par dérogation à cette règle, le siège social a fait l'objet d'une réévaluation au cours de l'exercice 2000 ayant dégagée une réserve de réévaluation figurant parmi les capitaux propres pour un montant de 4 219 KDT.

Les taux d'amortissement linéaire pratiqués sont les suivants :

Immeuble & construction :	2%
Immeuble hors exploitation :	10%
Mobilier et matériels de bureau :	10%
Matériels de transport :	20%
Matériel de sécurité & coffre :	5%
Matériel informatique :	20%
Logiciels :	20%
Œuvres d'art :	10%
A. A & Installations :	10%

### III. NOTES EXPLICATIVES

Les chiffres sont exprimés en milliers de Dinars (1000 DT = 1 KDT)

#### 1. Notes explicatives sur le bilan – Actif

##### Note 1. Caisse et avoirs auprès de la BCT, CCP et TGT

La caisse et avoirs auprès de la BCT se sont élevés à 74 536 KDT au 31 décembre 2023 contre 85 899 KDT au 31 décembre 2022 soit une diminution de 11 365 KDT.

Le solde de cette rubrique se détaille comme suit :

Désignation	31.12.2023	31.12.2022
Caisse	42 786	37 787
Compte courant BCT	31 728	48 085
Compte courant postal	22	22
Traveller's Chèques	0	5
<b>Total</b>	<b>74 536</b>	<b>85 899</b>

##### Note 2. Créances sur les établissements bancaires et financiers.

Les créances sur les établissements bancaires et financiers s'élèvent à 908 700 KDT au 31 décembre 2023 contre 701 253 KDT au 31 décembre 2022 soit une augmentation de 207 447 KDT.

Le solde de cette rubrique se détaille comme suit :

Désignation	31.12.2023	31.12.2022
Avoirs en compte sur les établissements bancaires	54 044	51 213
Prêts aux établissements bancaires	786 208	599 248
Créances rattachées sur les avoirs et prêts aux établissements bancaires	381	280
<b>Total créances sur établissements bancaires</b>	<b>840 633</b>	<b>650 741</b>
Avoirs en compte sur les établissements financiers	27 670	12 181
Prêts aux établissements financiers	40 398	37 358
Créances rattachées sur les avoirs et prêts aux établissements financiers	0	973
<b>Total créances sur établissements financiers</b>	<b>68 068</b>	<b>50 512</b>
<b>Total</b>	<b>908 701</b>	<b>701 253</b>

## Ventilation selon la durée résiduelle

La ventilation des créances sur les établissements bancaires et financiers selon la durée résiduelle se présente comme suit :

Désignation	Jusqu'à 3 mois	Plus de 3 mois et moins d'1 an	Plus d'1 an et moins de 5 ans	Plus de 5 ans	Total
Avoirs en compte sur les établissements bancaires	54 044	-	-	-	<b>54 044</b>
Prêts aux établissements bancaires	786 208	-	-	-	<b>786 208</b>
Créances rattachées sur les avoirs et prêts aux établissements bancaires	381	-	-	-	<b>381</b>
<b>Total créances sur établissements bancaires</b>	<b>840 633</b>	-	-	-	<b>840 633</b>
Avoirs en compte sur les établissements financiers	27 670	-	-	-	<b>27 670</b>
Prêts aux établissements financiers	5 059	7 208	28 131	0	<b>40 398</b>
Créances rattachées sur les avoirs et prêts aux établissements financiers	0	-	-	-	<b>0</b>
<b>Total créances sur établissements financiers</b>	<b>32 729</b>	<b>7 208</b>	<b>28 131</b>	<b>0</b>	<b>68 068</b>
<b>Total</b>	<b>873 362</b>	<b>7 208</b>	<b>28 131</b>	<b>0</b>	<b>908 701</b>

## Ventilation selon la nature de la relation

Désignation	Entreprises liées	Entreprises associées	Autres	Total
Avoirs en compte sur les établissements bancaires	-	-	54 044	<b>54 044</b>
Prêts aux établissements bancaires	-	-	786 208	<b>786 208</b>
Créances rattachées sur les avoirs et prêts aux établissements bancaires	-	-	381	<b>381</b>
<b>Total créances sur établissements bancaires</b>	-	-	<b>840 633</b>	<b>840 633</b>
Avoirs en compte sur les établissements financiers	-	11 161	16 509	<b>27 670</b>
Prêts aux établissements financiers	1 253	16 519	22 626	<b>40 397</b>
Créances rattachées sur les avoirs et prêts aux établissements financiers	0	0	0	<b>0</b>
<b>Total créances sur établissements financiers</b>	<b>1 253</b>	<b>27 680</b>	<b>39 135</b>	<b>68 068</b>
<b>Total</b>	<b>1 253</b>	<b>27 680</b>	<b>879 768</b>	<b>908 701</b>

Toutes les créances sur les établissements bancaires et financiers ne sont pas éligibles au refinancement de la BCT.

Toutes les créances sur les établissements bancaires et financiers ne sont pas matérialisées par des titres du marché interbancaire

### Note 3. Créances sur la clientèle.

Les créances sur la clientèle présentent au 31 décembre 2023 un solde net de 5 366 376 KDT contre 5 445 274 KDT au 31 décembre 2022 soit une diminution de 78 897 KDT.

Le solde de cette rubrique se détaille comme suit :

Désignation	31.12.2023	31.12.2022
Comptes ordinaires débiteurs	528 219	456 533
Avances sur placements à terme	64 844	71 971
Créances rattachées sur comptes de la clientèle	3 842	2 034
<b>Total comptes débiteurs &amp; Autres créances</b>	<b>596 906</b>	<b>530 538</b>
Portefeuille Escompte	854 616	738 323
Crédits à la clientèle non échus	3 855 360	4 032 388
Créances douteuses et litigieuses	333 922	424 689
Produits à recevoir	42 761	44 734
Produits perçus d'avance	(18 743)	(15 832)
Créances impayées	404 719	338 250
<b>Total autres concours à la clientèle</b>	<b>5 472 635</b>	<b>5 562 552</b>
Crédits sur ressources spéciales extérieures	108 595	107 270
Créances rattachées sur crédits sur ressources spéciales	954	1 544
<b>Total Crédits sur ressources spéciales</b>	<b>109 549</b>	<b>108 814</b>
<b>Total brut des crédits accordés à la clientèle</b>	<b>6 179 090</b>	<b>6 201 904</b>
<b>A déduire couverture :</b>		
Agios réservés	(262 053)	(240 452)
Provisions individuelles	(332 082)	(333 482)
Provision additionnelle (Cir BCT 2013-21)	(117 306)	(97 732)
Provisions collectives (Cir BCT 2024-01)	(101 273)	(84 964)
<b>Total Provisions et agios</b>	<b>(812 714)</b>	<b>(756 631)</b>
<b>Total net des créances sur la clientèle</b>	<b>5 366 376</b>	<b>5 445 274</b>

Les mouvements nets des créances douteuses sur la clientèle ainsi que les provisions correspondantes au cours de l'exercice se détaillent comme suit :

Désignation	31.12.2023	31.12.2022
<b>Montant brut des créances classées</b>	<b>1 002 692</b>	<b>980 812</b>
<b>Provision au 31/12/N-1</b>	<b>333 482</b>	<b>331 940</b>
Dotations de l'exercice	68 412	51 550
Reprise de l'exercice	(11 761)	(14 622)
Reclassements N	-	-
Reprise de provision sur créances radiées	(58 051)	(35 386)
<b>Provision au 31/12/N</b>	<b>332 082</b>	<b>333 482</b>
Provision additionnelle (Cir 2013-21)	117 306	97 732
<b>Total net des créances</b>	<b>553 304</b>	<b>549 598</b>

Le montant des créances sur la clientèle existant à la clôture de l'exercice pour lesquelles les revenus correspondants ne sont pas constatés parmi les produits de l'exercice que lors d'une baisse des engagements suite à l'encaissement effectif se présente comme suit :

Désignation	31.12.2023	31.12.2022
<b>Montant brut des créances classées</b>	<b>1 002 692</b>	<b>980 812</b>
<b>Agios réservés au 31/12/N-1</b>	<b>240 453</b>	<b>213 527</b>
Dotation de l'exercice	62 520	49 943
Reprise de l'exercice	(17 030)	(11 138)
Reclassements N	-	-
Reprise de provision sur créances radiées	(23 890)	(11 879)
<b>Agios réservés au 31/12/N</b>	<b>262 053</b>	<b>240 453</b>
<b>Total brut des crédits accordés à la clientèle</b>	<b>740 639</b>	<b>740 359</b>

Ventilation des crédits accordés à la clientèle par classe de risque :

Désignation	Actifs performants	Actifs non performants	Total
Comptes ordinaires débiteurs	385 504	142 715	<b>528 219</b>
Avances sur placements à terme	64 844	-	<b>64 844</b>
Portefeuille Escompte	854 304	312	<b>854 616</b>
Créances sur la clientèle non échues	3 796 267	167 687	<b>3963954</b>
Créances douteuses et litigieuses	-	333 922	<b>333 922</b>
Produits à recevoir	41 130	6 429	<b>47 559</b>
Produits perçus d'avance	(18 705)	(38)	<b>(18 743)</b>
Créances impayées	68 226	336 493	<b>404 719</b>
<b>Total engagement bilan</b>	<b>5 191 570</b>	<b>987 520</b>	<b>6 179 090</b>
Engagements hors bilan	786 327	15 172	<b>801 499</b>
<b>Total engagement brut</b>	<b>5 977 897</b>	<b>1 002 692</b>	<b>6 980 589</b>
Agios réservés	(14 817)	(247 236)	<b>(262 053)</b>
Provisions	(101 273)	(449 388)	<b>(550 661)</b>
<b>Total agios réservés et provisions</b>	<b>(116 090)</b>	<b>(696 624)</b>	<b>(812 714)</b>
<b>Total engagement net</b>	<b>5 861 807</b>	<b>306 068</b>	<b>6 167 875</b>

## Ventilation des crédits accordés à la clientèle selon la durée résiduelle :

La ventilation selon la durée résiduelle des créances sur la clientèle hors provisions et agios réservés se présente comme suit :

Désignation	Jusqu'à 3 mois	Plus de 3 mois et moins d'1 an	Plus d'1 an et moins de 5 ans	Plus de 5 ans	Total
Comptes ordinaires débiteurs	528 219	-	-	-	528 219
Avances sur placements à terme	43 725	20 839	280	-	64 844
Créances rattachées sur comptes de la clientèle	3 842	-	-	-	3 842
<b>Total comptes débiteurs &amp; Autres créances</b>	<b>575 786</b>	<b>20 839</b>	<b>280</b>	<b>-</b>	<b>596 905</b>
Portefeuille Escompte	854 616	-	-	-	854 616
Crédits à la clientèle non échus	955 831	858 898	1 351 730	688 902	3 855 360
Créances douteuses et litigieuses	333 922	-	-	-	333 922
Produits à recevoir	42 761	-	-	-	42 761
Produits perçus d'avance	-18 743	-	-	-	-18 743
Créances impayées	404 719	-	-	-	404 719
<b>Total autres concours à la clientèle</b>	<b>2 573 106</b>	<b>858 898</b>	<b>1 351 730</b>	<b>688 902</b>	<b>5 472 635</b>
Crédits sur ressources spéciales extérieures	7 633	24 275	58 833	17 854	108 595
Créances rattachées sur crédits sur ressources spéciales	954	-	-	-	954
<b>Total Crédits sur ressources spéciales</b>	<b>8 587</b>	<b>24 275</b>	<b>58 833</b>	<b>17 854</b>	<b>109 549</b>
<b>Total brut des crédits accordés à la clientèle</b>	<b>3 157 479</b>	<b>904 012</b>	<b>1 410 843</b>	<b>706 756</b>	<b>6 179 090</b>

## Ventilation selon la nature de la relation

Désignation	Entreprises liées	Entreprises associées	Autre clientèle	Total
Comptes ordinaires débiteurs	-	-	528 219	528 219
Avances sur placements à terme	-	-	64 844	64 844
Créances rattachées sur comptes de la clientèle	-	-	3 842	3 842
<b>Total comptes débiteurs &amp; Autres créances</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>596 905</b>	<b>596 905</b>
Portefeuille Escompte	-	-	854 616	854 616
Crédits à la clientèle non échus	12 954	-	3 842 406	3 855 360
Créances douteuses et litigieuses	-	-	333 922	333 922
Produits à recevoir	636	-	42 125	42 761
Produits perçus d'avance	-	-	-18 743	-18 743
Créances impayées	-	-	404 719	404 719
<b>Total autres concours à la clientèle</b>	<b>13 590</b>	<b>-</b>	<b>5 459 045</b>	<b>5 472 635</b>
Crédits sur ressources spéciales extérieures	-	-	108 595	108 595
Créances rattachées sur crédits sur ressources spéciales	-	-	954	954
<b>Total Crédits sur ressources spéciales</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>109 549</b>	<b>109 549</b>
<b>Total brut des crédits accordés à la clientèle</b>	<b>13 590</b>	<b>-</b>	<b>6 165 500</b>	<b>6 179 090</b>

## Note 4. Portefeuille-titres commercial.

Suivant le PV du Conseil d'Administration N° 156 datant le 29 novembre 2018, il a été décidé de reclasser les bons de trésors assimilables en portefeuille investissement.

## Note 5. Portefeuille d'investissement.

### 5.1. Composition du portefeuille d'investissement

Le solde net de cette rubrique s'élève à 997 459 KDT au 31 décembre 2023, contre 1 309 970 KDT au 31 décembre 2022 soit une diminution de 312 510 KDT.

Le solde de cette rubrique se détaille comme suit :

Désignation	31.12.2023	31.12.2022
Titres d'investissement (1)	963 915	1 258 680
Parts dans les entreprises liées, les co-entreprises et les entreprises associées (2)	39 776	39 776
Titres de participations (3)	89 216	94 030
<b>Total brut du portefeuille d'investissement hors créances rattachées</b>	<b>1 092 907</b>	<b>1 392 486</b>
Créances rattachées	31 326	36 124
<b>Total brut du portefeuille d'investissement</b>	<b>1 124 233</b>	<b>1 429 014</b>
Provisions	-126 774	-118 641
<b>Total provisions et plus-value réservées</b>	<b>-126 774</b>	<b>-118 641</b>
<b>Valeur nette du portefeuille d'investissement</b>	<b>997 459</b>	<b>1 309 970</b>

### 5.2. Mouvements sur le portefeuille d'investissement

Le tableau des mouvements du portefeuille titres d'investissement se présente comme suit :

Désignation	Titres d'investissement hors FG	Titres d'investissement fonds gérés	Titres participatifs	Titres de participations	Parts dans les entreprises liées	Total
<b>Valeur Brute 31.12.22</b>	<b>924 466</b>	<b>329 214</b>	<b>5 000</b>	<b>94 030</b>	<b>39 776</b>	<b>1 392 486</b>
Montant restant à libérer	-	-	-	-	-	-
Créances rattachées	31 924	3 299	859	-	43	36 124
Provisions & Agios réservés 31.12.22	(2 000)	(106 799)	-	(7 570)	(2 272)	(118 641)
<b>Total net au 31.12.22</b>	<b>954 390</b>	<b>225 713</b>	<b>5 859</b>	<b>86 461</b>	<b>37 547</b>	<b>1 309 970</b>
Acquisition 2023	46 064	-	-	110	-	46 174
Cession / Remboursements 2023	(324 287)	(16 543)	-	(4 924)	-	(345 754)
Reclassements 2023	-	-	-	-	-	-
<b>Valeur Brute 31.12.23</b>	<b>646 244</b>	<b>312 671</b>	<b>5 000</b>	<b>89 216</b>	<b>39 776</b>	<b>1 092 907</b>
Montant restant à libérer	-	-	-	-	-	-
Créances rattachées	28 287	2 790	250	-	-	31 327
Dotations	-	(6 694)	-	(1 765)	(262)	(8 721)
Reprise	-	104	-	379	105	588
Reclassements 2023	-	-	-	-	-	-
<b>Provisions &amp; Agios réservés 31.12.23</b>	<b>(2 000)</b>	<b>(113 389)</b>	<b>0</b>	<b>(8 956)</b>	<b>(2 429)</b>	<b>(126 774)</b>
<b>Total net au 31.12.23</b>	<b>672 531</b>	<b>202 072</b>	<b>5 250</b>	<b>80 260</b>	<b>37 347</b>	<b>997 459</b>

**(1) Titres d'investissement**

Cette sous rubrique se détaille comme suit au 31.12.2023 et au 31.12.2022 :

Désignation	31.12.2023	31.12.2022
<b>Bons de trésor</b>	<b>595 276</b>	<b>915 537</b>
Bons de Trésor	595 069	918 864
Décotes	716	910
Primes	-25 365	-34 496
Créances rattachées / Bons de trésor	24 856	30 259
<b>Obligations (1.1)</b>	<b>77 255</b>	<b>39 582</b>
Obligations brutes	75 824	39 189
Provisions sur Emprunts Obligataires	-2 000	-2 000
Créances rattachées	3 431	2 393
<b>Fonds gérés (1.2)</b>	<b>202 072</b>	<b>225 713</b>
Encours brut des fonds gérés	312 671	329 214
Provision sur fonds gérés	-113 389	-106 799
Créances rattachées	2 790	3 299
<b>Compte courant associé</b>	<b>3 000</b>	<b>3 000</b>
<b>Titres participatifs</b>	<b>2 250</b>	<b>2 130</b>
<b>Total net au 31.12.23</b>	<b>879 853</b>	<b>1 185 962</b>

**(1.1) Obligations :**

Le détail des emprunts obligataires se présente comme suit :

Raison sociale	Valeur brute	Provisions	Nbre d'obligations détenues
AMEN BANK SUB 2010	465	-	35 000
BH 2009	459	-	30 000
BNA SUB 2017/2	900	-	45 000
ATL 2023/1	1000	-	10 000
ATL SUB 2017	200	-	10 000
Emprunt National-2021	10 000	-	10 000
Emprunt National-2022	10 000	-	100 000
Emprunt National-2022 CB (4ème tranche)	10 000	-	100 000
Emprunt National 2023 CB (1ère tranche)	10 000	-	100 000
Emprunt National 2023 CB (3ème tranche)	10 000	-	100 000
Emprunt National 2023 4 ème tranche CB	20 000	-	200 000
SERVICOM 2016	2 000	2 000	20 000
BTE 2019	400	-	10 000
ATL 2019-1	400	-	20 000
<b>Total</b>	<b>75 824</b>	<b>2 000</b>	

### **(1.2) SICAR Fonds gérés**

Les fonds à capital risque placés auprès des SICAR ont totalisé un montant brut de 315 461 KDT au 31 décembre 2023 et se détaillent comme suit :

<b>Raison sociale</b>	<b>Montant du Fonds</b>	<b>Créances rattachées</b>	<b>Total FG</b>	<b>Provisions au 31.12.23</b>
Fonds ATD SICAR	302 168	2 602	304 770	103 879
Fonds CHALLENGE SICAR	8 145	0	8 145	7 946
Fonds STB SICAR	180	152	332	180
Fonds UNIVERS INVEST SICAR	928	0	928	514
Fonds SENED SICAR	1 250	36	1 286	870
<b>Total</b>	<b>312 671</b>	<b>2 790</b>	<b>315 461</b>	<b>113 389</b>

### **(2) Parts dans les entreprises liées, les co-entreprises et les entreprises associées**

Les parts dans les entreprises liées ont totalisé un montant brut de 39 776 KDT au 31 décembre 2023. Les participations de la banque sont détenues auprès des sociétés suivantes :

<b>Raison sociale</b>	<b>Valeur brute</b>	<b>Nbre d'actions détenues</b>	<b>Pourcentage de détention direct</b>	<b>Provisions</b>	<b>Dividendes 2023</b>
AFC	290	240 000	30,00%	-	-
ARABIA SICAV	6 764	82 340	90,12%	1 588	89
ATD SICAR	900	89 999	41,14%	-	162
ATI	3 077	486 425	42,12%	775	-
ATL	27 633	12 999 920	40,00%	-	3 510
SARI	66	659	2,00%	66	-
UNIFACTOR	1 046	209 243	6,98%	-	157
<b>Total</b>	<b>39 776</b>			<b>2 429</b>	<b>3 918</b>

### **(3) Titres de participation**

Cette sous rubrique se détaille comme suit au 31.12.2023 et au 31.12.2022 :

<b>Désignation</b>	<b>31.12.2023</b>	<b>31.12.2022</b>
Titres de participation	89 216	94 030
Provisions sur titres de participation	-8 955	-7 570
<b>Total</b>	<b>80 261</b>	<b>86 460</b>

Le détail des titres de participation se présente comme suit :

Raison sociale	Valeur brute	Nbre d'actions détenues	% de détention	Provisions 2023
<b>Titres cotés</b>	<b>2 135</b>			<b>28</b>
CARTHAGE CEMENT	774	645 000	0,19%	-
TUNIS-RE	886	119 182	0,60%	28
Visa INC	470	9 580	0	-
SWIFT	5	9	0,01%	-
<b>Titres non cotés</b>	<b>87 081</b>			<b>8 922</b>
TUNISIE CLEARING	347	72 844	3,45%	-
SITH	28	28 000	10,00%	28
LA MAISON DU BANQUIER	271	292 200	3,29%	-
COTUNACE	222	3 053	1,15%	-
STE MON TUNISIE	231	4 278	8,56%	-
SODINO SICAR	700	70 000	1,84%	342
SICAB SICAF	100	20 000	2,50%	-
PARC ECO DE ZARZIS	300	3 000	5,02%	-
PARC ECO DE BIZERTE	300	60 000	7,86%	-
SODICAB SICAR	200	20 000	5,13%	151
I B S	400	235 567	16,90%	48
FCPR CAPITALEASEFUND2	2 000	19 804	13,39%	-
SIBTEL	208	2 741	5,44%	-
CMT	300	30 000	3,00%	300
STE TUN. DE GARANTIE	100	1 000	3,33%	-
SOUTH MEDITERRANEAN UNIVERSITY	250	2 500	5,18%	-
SOCIETE DE GESTION DE LA TECHNOPOLE DE SIDI THABET	100	1 000	1,63%	53
SOCIETE DE GESTION DE LA TECHNOPOLE DE SFAX	600	60 000	6,75%	346
STE DU POLE DE COMPETITIVITE DE BIZERTE	1 500	150 000	10,00%	-
STE D'ETUDE ET DE DEVPT DE SOUSSE	150	1 500	15,00%	150
S.T.P.A.T.	40	400	8,89%	40
FCPR "PHENICIA SEED FUND"	1 581	2 000	20,15%	884
FCPR INTECH	1 500	1 500	11,11%	1383
FCPR ATID FUND	556	1 000	15,15%	193
FCPR TDF	1 998	249	26,24%	361
FCPR MAX ESPOIR	2 030	2 000	12,48%	688
FCPR CAPITALEASEFUND1	200	2 000	24,91%	-
FINAOSICAV	250	2 500	6,46%	-
Ste de Gestion du Complexe indus et tech. de Médenine	70	700	1,89%	19
SAGES CAPITAL	100	10 000	20,00%	-
FCPR "ALTER MED"	3 221	1 500	11,09%	1 991
FCPR "TDF 2"	4 029	399	20,57%	1004
FCPR PHENICIA FUND	1 500	1 500	26,67%	307
FCPR MAXULA CROI ENTP	5 000	5 000	37,95%	437
FONDS YUNUS SOCIAL	500	5 000	19,15%	-
FCPR TDF 3	5 999	596	15,49%	-
FONDS DE DEVELOPPEMENT REGIONAL	1 000	100	2,00%	188
FCPR AZIMUTS	4 000	4 000	13,33%	-
Académie de Banques et Finances	0	5	0,10%	-
FCPR JASMIN	5 000	50 000	30,40%	-
FCPR MAXULA JASMIN PMN	1 000	10 000	16,27%	-
Fonds d'amorçage CAPITAL ACT SEED FUND	1 000	10 000	20,68%	-
Fonds d'amorçage START UP MAXULA SEED FUND	1 000	10 000	59,62%	-
OOREDOO TUNISIE	35 840	61 836	1,72%	-
ATS	9	896	12,80%	9
CODIS	751	7 508	13,90%	-
SANADET SICAV	90	900	0,16%	-
AXIS TRESORERIE	200	2 000	0,73%	-
AXIS CAPITAL PRUDENT	30	30	0,86%	-
IRADETT 50	70	7 000	21,93%	-
IRADETT CEA	70	7 000	2,78%	-
SALAMETT CAP	70	7 000	0,20%	-
SALAMETT PLUS	70	7 000	11,47%	-
<b>Total</b>	<b>89 216</b>			<b>8 950</b>

Les renseignements sur les entreprises liées et les entreprises associées de la banque se présentent comme suit :

Raison sociale	Adresse	Activité	Participation détenue	Capitaux propres 2022	Résultat net 2022
AFC	Carré de l'Or – Les Jardins du Lac2 1053 Les berges du Lac – Tunisie	Intermédiaires en Bourse	290	3 682	-548
ARABIA SICAV	Carré de l'Or – Les Jardins du Lac2 1053 Les berges du Lac – Tunisie	SICAV	6 764	6 062	99
ATD SICAR	Résidence Regency bloc A 2ème étage, Rue du Lac Lemman 1053 Les berges du Lac	SICAR	900	25 546	1 304
ATI	Siège social : 9 rue HédiNouira - 1001 Tunis, Bureau : 8 rue Mokhtar Attia 1001 Tunis	Gestion portefeuille de valeurs mobilières	3 077	5 464	249
ATL	Ennour Building, Centre Urbain Nord, 1082 Tunis	Leasing	27 633	120 332	16 164
SARI	71 rue Alain Savary, Résidence Alain Savary, Cité Elkhadra Bloc C, App N°42, 4ème étage- 1003 Tunisie	Promotion Immobilière	66	(7 463)	(1 781)
UNIFACTOR	Ennour Building, Centre Urbain Nord, 1082 Tunis	Factoring	1 046	42 566	4 278

## Note 6. Valeurs Immobilisées

Le solde net des valeurs immobilisées s'élève au 31.12.2023 à 152 878 KDT contre 134 234 KDT au 31.12.2022. Le tableau de variation des immobilisations se présente comme suit :

Désignation	VB au 31.12.22	Acquisition	Cession / Transfert	VB au 31.12.23	Amort / Provision Cumul au 31.12.22	Dotation	Reprise / Sortie	Amort / Provision Cumul au 31.12.23	VCN au 31.12.23
<b>1) Immobilisation Incorporelles</b>	<b>61 757</b>	<b>732</b>	<b>-</b>	<b>62 489</b>	<b>(51 895)</b>	<b>(5 627)</b>	<b>503</b>	<b>(57 019)</b>	<b>5 470</b>
Logiciels	60 573	730	-	61 303	(51 701)	(5 616)	503	(56 814)	4 489
Droit au bail	429	-	-	429	(194)	(11)	-	(205)	224
Autres immobilisations incorporelles	755	2	-	757	-	-	-	-	757
<b>2) Immobilisations Corporelles</b>	<b>185 319</b>	<b>23 214</b>	<b>- 2 963</b>	<b>205 570</b>	<b>(131 312)</b>	<b>(9 938)</b>	<b>2 998</b>	<b>(138 253)</b>	<b>67 317</b>
<u>Immobilisation d'exploitation</u>	<u>92 512</u>	<u>10 872</u>	<u>-</u>	<u>103 384</u>	<u>(60 486)</u>	<u>(3 582)</u>	<u>100</u>	<u>(63 969)</u>	<u>39 415</u>
Terrains d'exploitation	5 142	187	-	5 329	-	-	-	-	5 329
Bâtiments	24 783	-	-	24 783	(9 096)	(157)	-	(9 253)	15 530
Aménagements de bâtiments	62 587	10 685	-	73 272	(51 391)	(3 425)	100	(54 716)	18 556
<u>Immobilisation hors exploitation</u>	<u>8 872</u>	<u>9 216</u>	<u>-</u>	<u>18 088</u>	<u>(7 995)</u>	<u>(509)</u>	<u>0</u>	<u>(8 504)</u>	<u>9 584</u>
Terrains hors exploitation	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Bâtiments	8 872	9 216	-	18 088	(7 995)	(509)	0	(8 504)	9 584
<u>Matériels &amp; Mobiliers de bureau</u>	<u>11 175</u>	<u>302</u>	<u>(170)</u>	<u>11 307</u>	<u>(6 977)</u>	<u>(716)</u>	<u>144</u>	<u>(7 549)</u>	<u>3 758</u>
Matériels de transport	14 139	-	(1 673)	12 466	(9 206)	(1 782)	1 634	(9 354)	3 112
Matériels informatique	51 521	2 729	(1 120)	53 130	(43 025)	(3 040)	1 120	(44 945)	8 185
Matériels de sécurité	7 067	95	-	7 162	(3 601)	(307)	-	(3 908)	3 254
Autres immobilisations	33	-	-	33	(22)	(2)	-	(24)	9
<b>3) Immobilisations encours</b>	<b>70 365</b>	<b>24 813</b>	<b>(15 087)</b>	<b>80 091</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>80 091</b>
Immobilisations corporelles encours	9 347	11 248	(15 087)	5 508	-	-	-	-	5 508
Immobilisations incorporelles encours	61 018	13 565	-	74 583	-	-	-	-	74 583
<b>Total</b>	<b>317 441</b>	<b>48 759</b>	<b>( 18 050)</b>	<b>348 150</b>	<b>(183 208)</b>	<b>(15 565)</b>	<b>3 501</b>	<b>(195 272)</b>	<b>152 878</b>

## Note 7. Autres actifs

Le solde net de cette rubrique s'élève au 31.12.2023 à 131 426 KDT contre 130 783 KDT au 31.12.2022, détaillée comme suit :

Désignation	31.12.2023	31.12.2022
Comptes d'attente	84 441	89 316
Crédits & Avances aux Personnels	52 589	49 168
Impôts Actif	8 697	5 261
Charges reportées	865	1 981
Stocks Imprimés & Fournitures	1 898	1 609
Crédits pris en charge par l'Etat	221	238
Provisions pour risques et charges	(17 286)	(16 790)
<b>Total</b>	<b>131 426</b>	<b>130 783</b>

### 1.1. Charges à répartir

Les charges reportées totalisent un montant de 865 KDT au 31.12.2023 contre un montant de 1 981 KDT au 31.12.2022 soit une diminution de 1 116 KDT se détaillant comme suit :

Les charges reportées ont été portés à l'actif du bilan parmi les « Autres actifs » en application de la norme comptable tunisienne NCT 10 relative aux charges reportées. Elles sont composées principalement de frais d'émission des emprunts et de charges à répartir.

Les charges à répartir sont constituées essentiellement par des frais publicitaires engagés par la banque. Ils ont été comptabilisés à l'actif du bilan selon les dispositions du paragraphe 19 de la norme comptable 10.

Les charges à répartir ont été amortis à compter de la date de leur constatation et en appliquant la règle du prorata-temporis.

La résorption des frais d'émission des emprunts est amortie au prorata des intérêts courus.

Désignation	VB au 31.12.23	Résorptions cumulées 2022	Résorption Exercice 2023	Résorptions cumulées 2023	V.Nette 31.12.23
Autres charges à répartir	9 171	7 190	1 116	8 306	865
<b>Total</b>	<b>9 171</b>	<b>7 190</b>	<b>1 116</b>	<b>8 306</b>	<b>865</b>

## 2. Notes explicatives sur le bilan – Passif

### Note 8. Banque Centrale de Tunisie et CCP.

Le solde de cette rubrique correspond exclusivement aux dettes envers la Banque Centrale de Tunisie.

Au 31.12.2023, cette rubrique accuse un solde de 10 000 KDT enregistrant ainsi une diminution de 255 000 KDT par rapport au 31.12.2022.

Désignation	31.12.2023	31.12.2022
Emprunts auprès de la BCT Dinars	10 000	265 000
<b>Total</b>	<b>10 000</b>	<b>265 000</b>

### Note 9. Dépôts et avoirs des établissements bancaires et financiers.

Les dépôts et avoirs des établissements bancaires et financiers accusent au 31.12.2023 un solde de 118 065 KDT contre un solde de 228 674 KDT au 31.12.2022 et se détaillent comme suit

Désignation	31.12.2023	31.12.2022
Dépôts et avoirs des établissements bancaires	41 489	180 116
Dépôts et avoirs des établissements financiers	76 576	48 558
<b>Total</b>	<b>118 065</b>	<b>228 674</b>

Les dépôts et avoirs des établissements bancaires et financiers se détaillent comme suit :

Désignation	31.12.2023	31.12.2022
<b><u>Etablissements bancaires</u></b>	<b>41 489</b>	<b>180 116</b>
Avoirs en comptes sur les établissements bancaires	1 461	1 700
Emprunts auprès des établissements bancaires	40 000	178 000
Dettes rattachées sur les prêts auprès établissements bancaires	29	416
<b><u>Etablissements financiers</u></b>	<b>76 576</b>	<b>48 558</b>
Avoirs en comptes sur les établissements financiers	76 576	48 558
<b>Total</b>	<b>118 065</b>	<b>228 674</b>

## Ventilation selon la durée résiduelle

La ventilation des dépôts et avoirs des établissements bancaires et financiers selon la durée résiduelle se présente comme suit :

Désignation	Jusqu'à 3 mois	Plus de 3 mois et moins d'1 an	Plus d'1 an et moins de 5 ans	Plus de 5 ans	Total
<b>Etablissements bancaires</b>	<b>41 489</b>	-	-	-	<b>41 489</b>
Avoirs en comptes sur les établissements bancaires	1 461	-	-	-	1 461
Emprunts auprès des établissements bancaires	40 000	-	-	-	40 000
Dettes rattachées sur les prêts auprès établissements bancaires	29	-	-	-	29
<b>Etablissements financiers</b>	<b>76 576</b>	-	-	-	<b>76 576</b>
Avoirs en comptes sur les établissements financiers	76 576	-	-	-	76 576
<b>Total</b>	<b>118 065</b>	-	-	-	<b>118 065</b>

## Ventilation selon la nature de la relation

La ventilation des dépôts et avoirs des établissements bancaires et financiers selon la nature de la relation se présente comme suit :

Désignation	Entreprises liées	Entreprises associées	Autres	Total
Dépôts et avoirs des établissements bancaires	-	-	41 489	<b>41 489</b>
Dépôts et avoirs des établissements financiers	56 405	-	20 171	<b>76 576</b>
<b>Total</b>	<b>56 405</b>	-	<b>61 660</b>	<b>118 065</b>

Toutes les dettes sur les établissements bancaires et financiers ne sont pas matérialisées par des titres du marché interbancaire.

## Note 10. Dépôts de la clientèle.

Les dépôts collectés auprès de la clientèle ont atteint 6 349 083 KDT au 31 décembre 2023 KDT contre 6 213 091 KDT au 31.12.2022 et se détaillent comme suit :

Désignation	31.12.2023	31.12.2022
Dépôts à vue	2 012 732	2 049 259
Dépôts à Terme	2 387 248	2 396 539
Comptes d'épargne	1 651 417	1 512 581
Autres sommes dues à la clientèle	279 670	244 141
Dettes rattachées	18 016	10 571
<b>Total</b>	<b>6 349 083</b>	<b>6 213 091</b>

## Ventilation selon la durée résiduelle

La ventilation des dépôts de la clientèle selon la durée résiduelle se présente comme suit :

Désignation	Jusqu'à 3 mois	Plus de 3 mois et moins d'1 an	Plus d'1 an et moins de 5 ans	Plus de 5 ans	Total
Dépôts à vue	2 012 732	-	-	-	<b>2 012 732</b>
Dépôts à Terme	1 459 262	906 669	21 317	-	<b>2 387 248</b>
Comptes d'épargne	1 651 417	-	-	-	<b>1 651 417</b>
Autres sommes dues à la clientèle	279 670	-	-	-	<b>279 670</b>
Dettes rattachées	18 016	-	-	-	<b>18 016</b>
<b>Total</b>	<b>5 421 097</b>	<b>906 669</b>	<b>21 317</b>	-	<b>6 349 083</b>

## Ventilation selon la nature de la relation

La ventilation des dépôts de la clientèle selon la nature de la relation se présente comme suit :

Désignation	Entreprises liées	Entreprises associées	Autres	Total
Dépôts à vue	1 195	1 218	2 010 319	<b>2 012 732</b>
Dépôts à Terme	-	-	2 387 248	<b>2 387 248</b>
Comptes d'épargne	-	-	1 651 417	<b>1 651 417</b>
Autres sommes dues à la clientèle	-	-	279 670	<b>279 670</b>
Dettes rattachées	-	-	18 016	<b>18 016</b>
<b>Total</b>	<b>1 195</b>	<b>1 218</b>	<b>6 346 670</b>	<b>6 349 083</b>

## Note 11. Emprunts et ressources spéciales

Les emprunts et ressources spéciales ont atteint 394 875 KDT au 31 décembre 2023 KDT contre 414 018 KDT au 31 décembre 2022 soit une diminution de 19 143 KDT et se détaillent comme suit:

Désignation	31.12.2023	31.12.2022
<b>Emprunts matérialisés</b>	<b>263 291</b>	<b>296 754</b>
Emprunts Obligataires	15 000	17 081
Emprunts subordonnés	172 083	195 582
Pensions livrées	62 767	70 925
Emprunts liés à des contrats de location financement	3 353	3 460
Dettes rattachées sur emprunts matérialisés	10 088	9 706
<b>Ressources spéciales</b>	<b>131 584</b>	<b>117 264</b>
<b>Ressources extérieures</b>	<b>111 244</b>	<b>97 522</b>
Ressources extérieures en dinars	77 627	58 766
Ressources extérieures en devises	33 617	38 756
<b>Ressources budgétaires</b>	<b>19 139</b>	<b>18 820</b>
<b>Dettes rattachées sur ressources spéciales</b>	<b>1 201</b>	<b>922</b>
<b>Total</b>	<b>394 875</b>	<b>414 018</b>

## Ventilation des ressources spéciales par ligne :

La ventilation des ressources spéciales par ligne, hors dettes rattachées se détaille comme suit :

Désignation	31.12.2023	31.12.2022
<b>Ressources extérieures en dinars</b>	<b>77 627</b>	<b>58 766</b>
Ligne BIRD	2 187	3 161
Ligne Italienne	13 339	8 979
Ligne Espagnole	6 114	6 949
Ligne Française	5 742	6 152
Ligne FADES	2 997	4 071
Ligne KFW	46 469	28 115
Ligne AFD	779	1 339
<b>Ressources extérieures en devises</b>	<b>33 617</b>	<b>38 756</b>
Ligne BEI	33 402	38 348
Ligne Italienne	215	408
<b>Ressources budgétaires</b>	<b>19 139</b>	<b>18 820</b>
<b>Total</b>	<b>130 383</b>	<b>116 342</b>

## Ventilation selon la durée résiduelle

La ventilation des emprunts et ressources spéciales selon la durée résiduelle se présente comme suit :

Désignation	Jusqu'à 3 mois	Plus de 3 mois et moins d'1 an	Plus d'1 an et moins de 5 ans	Plus de 5 ans	Total
<b>Emprunts matérialisés</b>	<b>49 582</b>	<b>48 800</b>	<b>108 577</b>	<b>56 332</b>	<b>263 291</b>
Emprunts Obligataires	-	1 875	7 125	6 000	15 000
Emprunts subordonnés	9 916	13 584	98 252	50 332	172 083
Pensions livrées	37 678	25 089	-	-	62 767
Emprunts liés à des contrats de location financement	-	153	3 200	-	3 353
Dettes rattachées sur emprunts matérialisés	1 988	8 100	-	-	10 088
<b>Ressources spéciales</b>	<b>8 242</b>	<b>20 508</b>	<b>68 163</b>	<b>34 671</b>	<b>131 584</b>
<b><u>Ressources extérieures</u></b>	<b><u>6 921</u></b>	<b><u>18 804</u></b>	<b><u>58 641</u></b>	<b><u>26 877</u></b>	<b><u>111 244</u></b>
Ressources extérieures en dinars	5 042	14 417	41 828	16 339	77 627
Ressources extérieures en devises	1 880	4 387	16 813	10 538	33 617
<b><u>Ressources budgétaires</u></b>	<b><u>119</u></b>	<b><u>1 704</u></b>	<b><u>9 523</u></b>	<b><u>7 794</u></b>	<b><u>19 139</u></b>
<b><u>Dettes rattachées sur ressources spéciales</u></b>	<b><u>1 201</u></b>	-	-	-	<b><u>1 201</u></b>
<b>Total</b>	<b>57 824</b>	<b>69 308</b>	<b>176 741</b>	<b>91 003</b>	<b>394 875</b>

## Ventilation selon la nature de la relation

Désignation	Entreprises liées	Entreprises associées	Autres emprunteurs	Total
<b>Emprunts matérialisés</b>	<b>3 543</b>	-	<b>259 748</b>	<b>263 291</b>
Emprunts Obligataires	180	-	14 820	15 000
Emprunts subordonnés	-	-	172 083	172 083
Pensions livrées	-	-	62 767	62 767
Emprunts liés à des contrats de location financement	3 353	-	0	3 353
Dettes rattachées sur emprunts matérialisés	10	-	10 078	10 088
<b>Ressources spéciales</b>	-	-	<b>131 584</b>	<b>131 584</b>
<b><u>Ressources extérieures</u></b>	-	-	<b><u>111 244</u></b>	<b><u>111 244</u></b>
Ressources extérieures en dinars	-	-	77 627	77 627
Ressources extérieures en devises	-	-	33 617	33 617
<b><u>Ressources budgétaires</u></b>	-	-	<b><u>19 139</u></b>	<b><u>19 139</u></b>
<b><u>Dettes rattachées sur ressources spéciales</u></b>	-	-	<b><u>1 201</u></b>	<b><u>1 201</u></b>
<b>Total</b>	<b>3 543</b>	-	<b>391 333</b>	<b>394 875</b>

## Note 12. Autres passifs

Le solde net de cette rubrique a atteint 201 910 KDT au 31 décembre 2023 contre 119 782 KDT au 31 décembre 2022 soit une augmentation de 84 385 KDT détaillé comme suit :

Désignation	31.12.2023	31.12.2022
Frais liés au Personnel	39 063	38 427
Divers frais à payer	23 178	19 987
Impôts Passifs	17 757	27 415
Provisions pour risques et charges	21 668	15 310
Comptes D'attente	100 244	18 643
<b>Total</b>	<b>201 910</b>	<b>119 782</b>

Les provisions pour risques et charges sont détaillées comme suit :

Désignation	31.12.2023	31.12.2022
Provisions pour risque fiscal	10 474	4 000
Provisions pour risque social	3 197	3 197
Provisions pour litiges en cours	7 997	8 113
<b>Total</b>	<b>21 668</b>	<b>15 310</b>

### 3. Notes explicatives sur le bilan – Capitaux propres

#### Note 13. Capitaux propres

A la date du 31 décembre 2023, le capital social s'élève à 128 000 KDT composé de 100 000 000 actions ordinaires et 28 000 000 certificats d'investissement d'une valeur nominale de 1 DT libérés en totalité.

Les capitaux propres avant affectation du résultat de l'Exercice 2023 ont atteint 557 442 KDT contre 566 848 KDT fin 2022 soit une diminution de 9 406 KDT ainsi détaillée :

)ENKDT(	Capital	Prime d'émission	Réserve légale	Réserve spéciale de réévaluation	Réserve pour Réinvestissements disponibles	Réserve pour Réinvestissements indisponibles	Réserve à régime spécial	fond pour risques généraux	Résultats reportés	Résultat de l'exercice	Total
Solde au 31.12.2022 avant affectation	128 000	170 904	10 000	4 219	118 990	186 999	2 790	1 185	(67 637)	11 397	566 848
Réserves à régime spécial devenues disponibles											-
Affectations des bénéfices non réparties au 31.12.2022											
Réserve pour réinvestissement					14 374	(14 374)					-
Dividendes											-
Résultats reportés									11 397	(11 397)	-
Solde au 31.12.2022 après affectation	128 000	170 904	10 000	4 219	133 364	172 625	2 790	1 185	(56 240)	-	566 848
Réserves à régime spécial devenues disponibles					16 544	(16 544)					-
Résultat net 31.12.2023										(9 406)	(9 406)
Augmentation de capital en numéraire											-
Solde au 31.12.2023 avant affectation	128 000	170 904	10 000	4 219	149 908	156 081	2 790	1 185	(56 240)	(9 406)	557 442

L'Assemblée Générale Extraordinaire tenue le 26 Novembre 2021, a décidé une augmentation de capital en numéraire par l'émission de 28 000 000 nouveaux certificats d'investissement.

Ces certificats d'investissements réservés à l'Arab Bank ont été totalement souscrits au prix unitaire de 2,500 dinars, soit 1 dinar valeur nominale et 1,500 dinar prime d'émission par certificat d'investissement, et libérés le 16 décembre 2021.

Suite à cette augmentation, le capital social de l'Arab Tunisian Bank est passé de 100 000 000 à 128 000 000 de dinars divisé en 100 000 000 actions ordinaires d'une valeur nominale d'un (01) dinar chacune et 28 000 000 certificats d'investissement d'une valeur nominale d'un (01) dinar chacun.

Conformément à l'article 378 du Code des Sociétés Commerciales, il est créé 28 000 000 certificats de droit de vote qui seront répartis entre les porteurs d'actions tels qu'ils apparaissent sur le registre des actionnaires arrêté à la clôture de la journée de bourse du 16/12/2021, au prorata de leurs droits.

(\*)Ces réserves comportent un montant de 16 544 KDT remboursé par l'ATD SICAR au cours de l'année 2023.

#### 4. Notes explicatives sur l'état des engagements hors bilan

##### Note 14. Cautions, avals et autres garanties données

Le solde de cette rubrique s'élève à 717 810 KDT au 31 décembre 2023 contre 893 810 KDT au 31 décembre 2022 et se détaille comme suit :

Désignation	31.12.2023	31.12.2022
en faveur des banques	258 894	487 148
en faveur de la clientèle	458 916	406 662
<b>Total</b>	<b>717 810</b>	<b>893 810</b>

Ventilation par nature de la relation se présente comme suit:

Désignation	Entreprises liées	Entreprises associées	Autres	Total
en faveur des banques	-	-	258 894	258 894
en faveur de la clientèle	33 137	-	425 779	458 916
<b>Total</b>	<b>33 137</b>	<b>-</b>	<b>684 673</b>	<b>717 810</b>

##### Note 15. Crédits documentaires

Les crédits documentaires sont passés de 264 524 KDT, au 31 décembre 2023, à 261 850 KDT au 31 décembre 2022 et se détaillent comme suit :

Désignation	31.12.2023	31.12.2022
Crédits documentaires Import	263 587	261 320
Crédits documentaires Export	937	530
<b>Total</b>	<b>264 524</b>	<b>261 850</b>

La ventilation des engagements liés aux crédits documentaires selon la nature de la relation se présente comme suit:

Désignation	Entreprises liées	Entreprises associées	Autres	Total
Crédits documentaires Import	-	-	263 587	263 587
Crédits documentaires Export	-	-	937	937
<b>Total</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>264 524</b>	<b>264 524</b>

##### Note 16. Actifs donnés en garantie

Le solde de cette rubrique correspond à la valeur comptable des bons de trésors et des effets refinançables donnés par la banque en garantie du refinancement figurant au passif.

Le solde de cette rubrique se détaille comme suit :

Désignation	31.12.2023	31.12.2022
Effets refinançables données en garantie	5 000	93 000
BTA données en garantie	5 000	172 000
<b>Total</b>	<b>10 000</b>	<b>265 000</b>

##### Note 17. Engagements donnés

Les engagements donnés s'élèvent au 31 décembre 2023 à 416 503 KDT et se détaillent comme suit :

Désignation	31.12.2023	31.12.2022
En faveur de la clientèle	416 503	382 867
<b>Total</b>	<b>416 503</b>	<b>382 867</b>

La ventilation des engagements donnés selon la nature des parties avec lesquelles les opérations sont conclues se présente comme suit:

Désignation	Entreprises liées	Entreprises associées	Autres	Total
Crédits à la clientèle confirmés et non encore débloqués	-	-	416 503	416 503
<b>Total</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>416 503</b>	<b>416 503</b>

#### Note 18. Garanties Reçues

L'encours des garanties reçues s'élève au 31 décembre 2023 à 1 450 112 KDT contre 1 670 882 KDT au 31 décembre 2022. Cet encours correspond aux garanties admises prises en compte conformément aux dispositions de la circulaire BCT 91-24 et ce dans la limite de l'engagement.

Désignation	31.12.2023	31.12.2022
Garanties reçues de l'Etat	124 589	78 493
Garanties reçues des autres établissements bancaires, financiers et de l'assurance	228 584	515 850
Garanties reçues de la clientèle	1 096 939	1 076 539
<b>Total</b>	<b>1 450 112</b>	<b>1 670 882</b>

La répartition des garanties reçues de la clientèle de la banque au 31 décembre 2023 par classe de risque et par nature de garanties se présente comme suit :

Classe de risque	Garanties de l'Etat	Garanties Banques Et assurances	Garantie Financière	Garantie Réelle
0	90 739	34 068	94 521	286 212
1	33 692	23 514	63 732	447 058
2	0	2 302	873	39 377
3	9	93	331	46 607
4	148	4 709	1 075	159 756
5	-	3 215	151	117 929
<b>Total général</b>	<b>124 589</b>	<b>67 901</b>	<b>160 683</b>	<b>1 096 939</b>

#### Note sur les opérations de change

Les opérations de change au comptant non dénouées à la date du 31 décembre 2023 s'élèvent à 24 136 KDT se présentent comme suit :

Désignation	31.12.2023	31.12.2022
Devises vendues au comptant à livrer	(24 136)	(6 624)
<b>Total</b>	<b>(24 136)</b>	<b>(6 624)</b>

Les opérations de change au à terme contractées à des fins de couverture et non dénouées à la date du 31 décembre 2023 s'élèvent à 21 612 KDT se présente comme suit:

Désignation	31.12.2023	31.12.2022
Devises vendues à terme à livrer	(21 612)	(26 645)
<b>Total</b>	<b>(21 612)</b>	<b>(26 645)</b>

Il est à noter que la banque n'a pas effectué des opérations de change à terme spéculatives au cours de l'exercice 2023.

## 5. Notes explicatives sur l'état de Résultat

### Note 19. Intérêts et revenus assimilés.

Les intérêts et revenus assimilés ont totalisé un montant de 573 118 KDT au cours de l'exercice 2023 contre un montant de 464 565 KDT au cours de l'exercice 2022.

Désignation	2023	2022
<b>Opérations avec les établissements bancaires et financiers et la BCT</b>	<b>32 970</b>	<b>9 601</b>
Intérêts sur opérations de trésorerie et interbancaires	32 017	7 252
Profit/ Perte vente et achat à terme devises	953	2 349
<b>Opérations avec la clientèle</b>	<b>540 148</b>	<b>454 964</b>
Intérêts sur crédit CT & MLT	467 266	394 182
Intérêts sur comptes courants débiteurs	72 882	60 782
<b>Total</b>	<b>573 118</b>	<b>464 565</b>

### Note 20. Commissions (en produits)

Les commissions ont totalisé un montant de 89 404 KDT au cours de l'exercice 2023 contre un montant de 89 066 KDT au cours de l'exercice 2022.

Désignation	2023	2022
Commissions sur comptes et moyens de paiement	55 025	54 520
Commissions sur cautions, avals et autres garanties données par la banque	9 643	9 835
Récupérations et autres commissions	20 611	19 754
Commissions sur opérations internationales	4 126	4 957
<b>Total</b>	<b>89 404</b>	<b>89 066</b>

### Note 21. Gains sur portefeuille-titres commercial et opérations financières

Les gains sur portefeuille-titres commercial et opérations financières ont totalisé un montant de 17 742 KDT au cours de l'exercice 2023 contre un montant de 24 228 KDT au cours de l'exercice 2022.

Désignation	2023	2022
Gain net sur titres de placement	87	65
Gain net sur opérations de change	17 655	24 162
<b>Total</b>	<b>17 742</b>	<b>24 228</b>

Le gain net sur portefeuille titres commercial est composé exclusivement par le gain net de titres de placements à revenu fixe et se détaille comme suit :

Désignation	2023	2022
<b>Titres de placement à revenu fixe</b>		
Produits sur Bons de Trésor	87	65
<b>Total Gain net sur titres de placement</b>	<b>87</b>	<b>65</b>

Le gain net sur opérations de change se présente comme suit :

Désignation	2023	2022
Profit/ Perte sur opérations de change	1 812	2 819
Profit/ Perte sur positions de change au comptant	14 296	22 964
Profit/ Perte sur positions de change à terme	1 547	1 620
<b>Total Gain net sur opérations de change</b>	<b>17 655</b>	<b>24 162</b>

## Note 22. Revenus du portefeuille d'investissement.

Les revenus du portefeuille d'investissement ont totalisé un montant de 83 072 KDT au cours de l'exercice 2023 contre un montant de 86 233 KDT au cours de l'exercice 2022.

Désignation	2023	2022
Intérêts et revenus assimilés sur titres d'investissement	73 567	79 054
Dividendes et revenus assimilés sur titres de participation	5 347	3 930
Dividendes et revenus assimilés sur parts dans les entreprises liées	4 158	3 249
<b>Total</b>	<b>83 072</b>	<b>86 233</b>

Les intérêts et revenus assimilés sur titres d'investissement se présentent comme suit :

Désignation	2023	2022
Intérêts et revenus assimilés sur bons de trésor	64 025	70 446
Intérêts et revenus assimilés sur fonds gérés	4 733	5 059
Intérêts et revenus assimilés sur emprunts obligataires	4 799	3 402
Intérêts et revenus assimilés sur titres participatifs	10	147
<b>Total</b>	<b>73 567</b>	<b>79 054</b>

Les intérêts et revenus assimilés sur bons de trésor se présentent comme suit :

Désignation	2023	2022
Produits sur bons de trésor	56 776	61 079
Décote sur bons de trésor	(194)	(206)
Prime sur bons de trésor	7 443	9 573
<b>Total</b>	<b>64 025</b>	<b>70 446</b>

## Note 23. Intérêts encourus et charges assimilées.

Les intérêts encourus et charges assimilées ont totalisé un montant de 392 209 KDT au cours de l'exercice 2023 contre un montant de 331 109 KDT au cours de l'exercice 2022.

Désignation	2023	2022
<b><u>Intérêts encourus et charges assimilées</u></b>	<b><u>390 498</u></b>	<b><u>328 702</u></b>
Opérations avec les établissements bancaires et financiers et BCT	24 635	28 979
Opérations avec la clientèle	324 912	256 995
Emprunts et ressources spéciales	40 952	42 728
<b><u>Autres intérêts et charges</u></b>	<b><u>1 711</u></b>	<b><u>2 407</u></b>
<b>Total</b>	<b>392 209</b>	<b>331 109</b>

#### Note 24. Dotations aux provisions et résultat des corrections de valeurs sur créances, hors bilan & passif

Les dotations aux provisions et résultat des corrections de valeurs sur créances hors bilan et passif ont totalisé un montant de 124 149 KDT au cours de l'exercice 2023 contre un montant de 69 853 KDT au cours de l'exercice 2022 se détaillant ainsi :

Désignation	2023	2022
Dotations aux provisions sur créances douteuses	68 412	51 551
Dotations aux provisions collectives Cir BCT 2023-02	16 308	19 072
Dotations aux provisions additionnelles sur créances Cir BCT 2013-21	39 621	12 708
Dotations aux provisions sur autres éléments d'actifs & autres risques et charges	8 338	9 858
Frais de recouvrement	2 926	4 978
<b>Total dotations</b>	<b>135 605</b>	<b>98 167</b>
Pertes sur créances	5 878	831
Radiation de créances	73 357	45 936
<b>Total dotations &amp; pertes et radiations sur créances</b>	<b>214 840</b>	<b>144 935</b>
Reprises de provisions sur créances douteuses	(11 761)	(14 622)
Reprise de provision sur créances additionnelles Cir BCT 2013-21	(4 742)	(4 891)
Reprise de provisions sur autres éléments d'actifs & autres risques et charges	(830)	(9 632)
Reprise de provisions individuelles sur créances radiées	(58 051)	(35 386)
Reprise de provisions additionnelles sur créances radiées	(15 306)	(10 550)
<b>Total Reprises</b>	<b>(90 690)</b>	<b>(75 081)</b>
<b>Total</b>	<b>124 149</b>	<b>69 853</b>

#### Note 25. Dotations aux provisions et résultat des corrections de valeurs sur portefeuille d'investissement

Les dotations aux provisions et résultat des corrections de valeurs sur portefeuille d'investissement ont totalisé un montant de 8 136 KDT au cours de l'exercice 2023 contre un montant de 11 521 KDT au cours de l'exercice 2022 se détaillant ainsi :

Désignation	2023	2022
Dotation aux provisions/portefeuille investissement	8 720	12 269
Reprises/provisions pour dépréciation de titres	(587)	(1 223)
Plus ou moins-value sur cession de titres de participations	3	475
<b>Total</b>	<b>8 136</b>	<b>11 521</b>

#### Note 26. Frais de Personnel

Les frais de personnel ont totalisé un montant de 131 967 KDT au cours de l'exercice 2023 contre un montant de 121 877 KDT au cours de l'exercice 2022 soit une augmentation de 10 090 KDT.

Désignation	2023	2022
Rémunération du personnel	103 118	96 053
Charges sociales	24 997	21 787
Autres charges liées au personnel	3 852	4 037
<b>Total</b>	<b>131 967</b>	<b>121 877</b>

## Note 27. Charges générales d'exploitation

Les charges générales d'exploitation ont totalisé un montant de 79 944 KDT au cours de l'exercice 2023 contre un montant de 76 550 KDT au cours de l'exercice 2022 soit une augmentation de 3 394 KDT.

Désignation	2023	2022
Frais d'exploitation non bancaires	26 996	25 353
Autres charges d'exploitation	52 948	51 197
<b>Total</b>	<b>79 944</b>	<b>76 550</b>

## Note 28. Solde en gain résultant des autres éléments ordinaires

Le solde en gain résultant des autres éléments ordinaires se présente comme suit en 2023 et 2022 :

Designation	2023	2022
Plus-values sur cession des immobilisations	809	831
Autres résultats exceptionnels	(2 448)	(1 278)
<b>Total</b>	<b>(1 639)</b>	<b>(447)</b>

## Note 29. Solde en gain / perte provenant des éléments extraordinaires

Le solde en gain résultant des autres éléments extraordinaires se présente comme suit en 2023 et 2022:

Designation	2023	2022
Contribution conjoncturelle au budget d l'Etat	(10)	-
<b>Total</b>	<b>(10)</b>	<b>-</b>

## Note 30. Résultat par action

Le résultat de base par action au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2023 est de -0.0735 dinars contre 0.0890 dinars au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2022.

Désignation	2023	2022
Résultat net en KDT	(9 406)	11 397
Nombre moyen d'actions	128 000 000	128 000 000
<b>Résultat de base par action (en DT)</b>	<b>(0.0735)</b>	<b>0.0890</b>
<b>Résultat dilué par action (en DT)</b>	<b>(0.0735)</b>	<b>0.0890</b>

## 6. ETAT DES FLUX DE TRESORERIE

### Note 31. Liquidités et équivalents de liquidité

Les liquidités et équivalents de liquidités ont atteint au 31 décembre 2023 un solde de 819 832 KDT contre un solde de 257 629 KDT au 31 décembre 2022 et se détaillant ainsi :

Désignation	31.12.2023	31.12.2022
Avoirs en Caisses et Créances et dettes auprès des banques locales, BCT, CCP et TGT	74 535	85 899
Dépôts et avoirs auprès des correspondants étrangers	9 090	15 483
Soldes des emprunts et placements sur le marché monétaire et intérêts rattachés	736 208	156 248
<b>Total</b>	<b>819 832</b>	<b>257 629</b>

#### IV. AUTRES NOTES AUX ETATS FINANCIERS

##### Note 32. Rémunérations des dirigeants :

Les dirigeants de la banque incluent le président du conseil d'administration, les membres du Conseil d'Administration, le Directeur Général et le Directeur Général Adjoint. Le tableau suivant présente la rémunération agrégée des dirigeants (en KDT).

	Directeur Général par intérim		Président du Conseil d'Administration		Administrateurs	
	Charge de l'exercice	Passifs au 31/12/2023	Charge de l'exercice	Passifs au 31/12/2023	Charge de l'exercice	Passifs au 31/12/2023
Avantages à court terme	202	51	31	-	281	-
Avantages postérieurs à	-	-	-	-	-	-
Autres avantages à long terme	-	-	-	-	-	-
Indemnités de fin de contrat de travail	-	-	-	-	-	-
Paiements en action	-	-	-	-	-	-
<b>TOTAL</b>	<b>202</b>	<b>51</b>	<b>31</b>	<b>-</b>	<b>281</b>	<b>-</b>

##### Note 33. Transactions avec les parties liées

- L'encours total des engagements des groupes d'affaires des Administrateurs s'élève à 91 187 KDT et se détaille comme suit :

Groupe d'affaire des administrateurs	Engagement 31.12.2023			Engagement 31.12.2022		
	Bilan	Hors Bilan	Total	Bilan	Hors Bilan	Total
Groupe BEN SEDRINE	8 037	10	8 047	7 029	10	7 039
Groupe ABBES	20 839	52 618	73 457	25 927	45 286	71 213
Groupe RIDHA ZERZERI	5 714	3 969	9 683	56 027	5 083	61 109
<b>Total</b>	<b>34 589</b>	<b>56 597</b>	<b>91 187</b>	<b>88 983</b>	<b>50 379</b>	<b>139 361</b>

Le groupe Bayahi ne fait pas partie des administrateurs de l'ATB au cours de l'exercice 2023 et qu'il a été remplacé par Mme Dorra Mazez en tant que représentante des petits porteurs : Le groupe Bayahi détient un engagement total de 152 692 KDT au cours de l'exercice 2022.

- L'encours total au 31 décembre 2023 des engagements (Bilan et Hors Bilan) sur les entreprises liées s'élève à 75 609 KDT et se détaille comme suit :

Entreprises liées	31.12.2023	31.12.2022
UNIFACTOR	27 645	12 410
Arab Tunisian Lease	34 374	19 812
SARI	13 590	17 782
<b>Total</b>	<b>75 609</b>	<b>50 004</b>

- L'encours total des emprunts obligataires au 31 décembre 2023 sur les entreprises liées s'élève à 1 600 KDT et se détaille comme suit :

Entreprises liées	31.12.2023	31.12.2022
Arab Tunisian Lease	1 600	1 600
<b>Total</b>	<b>1 600</b>	<b>1 600</b>

- L'encours au 31 décembre 2023 des prêts et emprunts avec le groupe Arab Bank se détaille comme suit :

Groupe Arab Bank	31.12.2023	31.12.2022
Prêts et comptes courants	31 669	15 309
Emprunts et comptes courants	(75 214)	(75 193)

- Au cours de l'exercice 2023, l'ATB n'a pas conclu de nouvelles conventions de gestion des fonds à capital risque avec Arab Tunisian Development SICAR (ATD SICAR), dans laquelle elle détient 41,14% du capital,

- L'ATB assure les fonctions de dépositaire pour le compte de l'ARABIA SICAV, dans laquelle elle détient 90.12% du capital au 31.12.2023. Elle est chargée à ce titre de conserver les titres et les fonds de l'ARABIA SICAV, d'assurer pour le compte de la SICAV l'ensemble des opérations sur titres, de vérifier la VL quotidienne, de contrôler les ratios réglementaires et spécifiques, d'attester le portefeuille de la SICAV, d'encaisser le montant des souscriptions auprès des actionnaires nouveaux et le règlement des rachats aux actionnaires sortants et de veiller au respect du règlement intérieur, de vérifier l'application des décisions prises lors des réunions des comités de gestion de la SICAV et de suivre quotidiennement la correspondance entre le compte titres et le compte espèces au titre de chaque transaction effectuée. En contrepartie de ses services, l'ATB perçoit une rémunération annuelle d'un montant de 5 KDT.
- L'ATB assure la commercialisation et la distribution des actions d'ARABIA SICAV, gérée par l'AFC, auprès de sa clientèle. L'ATB procède à l'affichage quotidien de la valeur liquidative et met à la disposition de sa clientèle des supports d'information transmis par AFC. Cette dernière, dans laquelle l'ATB détient 30% du capital au 31.12.2023, rétrocédera en faveur de l'ATB une commission de placement calculée sur la base d'un taux de 0.2% sur le volume.

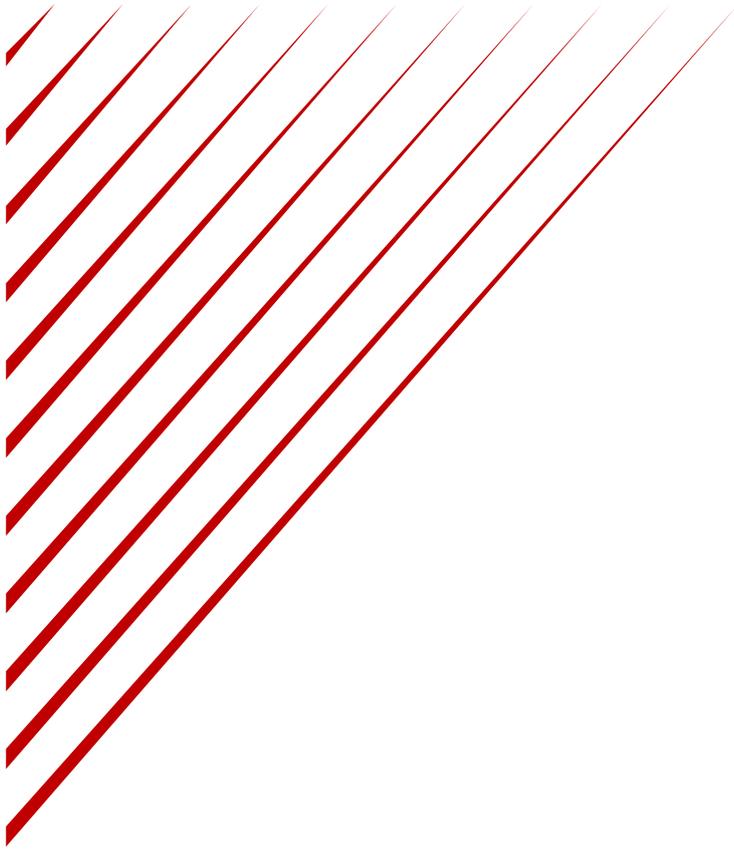
**Note 34. Provision collective :**

En application des dispositions de la circulaire aux banques et aux établissements financiers n°2024-01 du 19 Janvier 2024, la banque a procédé à la comptabilisation par prélèvement sur le résultat de l'exercice 2023, des provisions à caractère général dites « provisions collectives ». Ces provisions ont été constituées en couverture des risques latents sur les engagements courants (Classe 0) et des engagements nécessitant un suivi particulier (Classe 1) au sens de l'article 8 de la circulaire n°91-24.

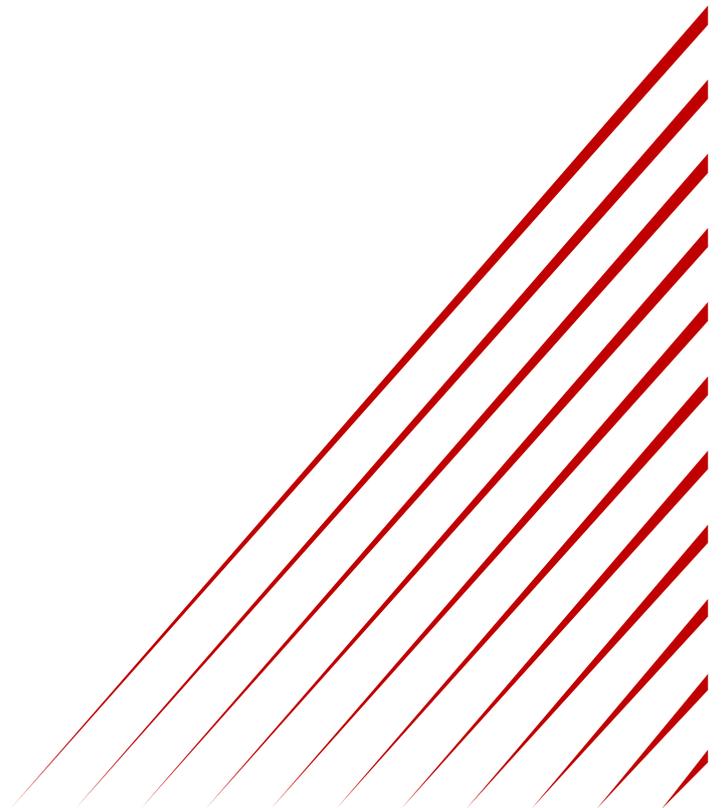
La méthodologie de calcul desdites provisions a été modifiée par la circulaire de la BCT n°2024-01 du 19 Janvier 2024. Ce changement de méthodologie de calcul desdites provisions a eu pour effet la constitution de provisions collectives de l'ordre 16 308 KDT au titre de l'exercice 2023. Ainsi, le stock de provisions collectives constituées par la banque s'élève à 101 273 KTND au 31 décembre 2023.

**Note 35. Événement postérieur à la date de clôture :**

Aucun autre événement significatif n'est parvenu postérieurement au 31 décembre 2023.



## LE GROUPE ATB



# LES SOCIETES DU GROUPE ATB

Le groupe ATB est composé de diverses sociétés, notamment financières, opérant dans divers domaines :

<b>Société</b>	<b>Activité</b>	<b>Capital mD (au 31/12/2023)</b>
<b>ARAB TUNISIAN LEASE - ATL</b>	Financement en Leasing des investissements mobiliers et immobiliers	<b>32.500</b>
<b>ATL LOCATION LONGUE DUREE-ATL LLD</b>	Location courte ou longue durée de véhicules, engins, équipements et biens immobiliers	<b>2.000</b>
<b>SOCIETE ARABE DE REALISATIONS IMMOBILIERES -SARI</b>	Société de Promotion Immobilière	<b>3.300</b>
<b>ARAB TUNISIAN INVEST - ATI SICAF</b>	Gestion d'un portefeuille de valeurs mobilières	<b>5.775</b>
<b>ARAB TUNISIAN DEVELOPMENT -ATD SICAR</b>	Participation pour son propre compte ou pour le compte de tiers et en vue de sa rétrocession au renforcement des fonds propres des entreprises notamment celles implantées dans les ZDR	<b>2.187</b>
<b>ARAB FINANCIAL CONSULTANTS - AFC</b>	Intermédiation en Bourse	<b>4.000</b>
<b>UNION DE FACTORING – UNIFACTOR</b>	Financement et recouvrement de créances	<b>15.000</b>
<b>ARABIA SICAV</b>	Constitution et gestion d'un portefeuille en valeurs mobilières de type mixte (actions –obligations)	<b>5.669</b>

## RESULTATS DU GROUPE

Les états financiers annuels du groupe ARAB TUNISIAN BANK résultent de la consolidation des états financiers de la société mère ATB et de ses filiales notamment les entreprises sur lesquelles la banque exerce un contrôle exclusif ou une influence notable .

Dans le cadre de cette consolidation , les états financiers de l'ATB , de l'ATD SICAR , de l'ATL et de sa filiale ATL LLD font l'objet d'une intégration globale alors que les états financiers des autres sociétés du groupe font l'objet d'une intégration suivant la méthode de mise en équivalence. Depuis 2019 et suite au renforcement de la participation du groupe ATB dans le capital de l'ARAB TUNISIAN LEASE (ATL) , 2 nouvelles sociétés ont intégré le périmètre de consolidation à savoir : SARI et ATL LLD .

Les états financiers consolidés du Groupe ATB au titre de l'exercice clos au 31 décembre 2023 font apparaître un total bilan de 8 308 MTND et un résultat net consolidé de (158) TND.

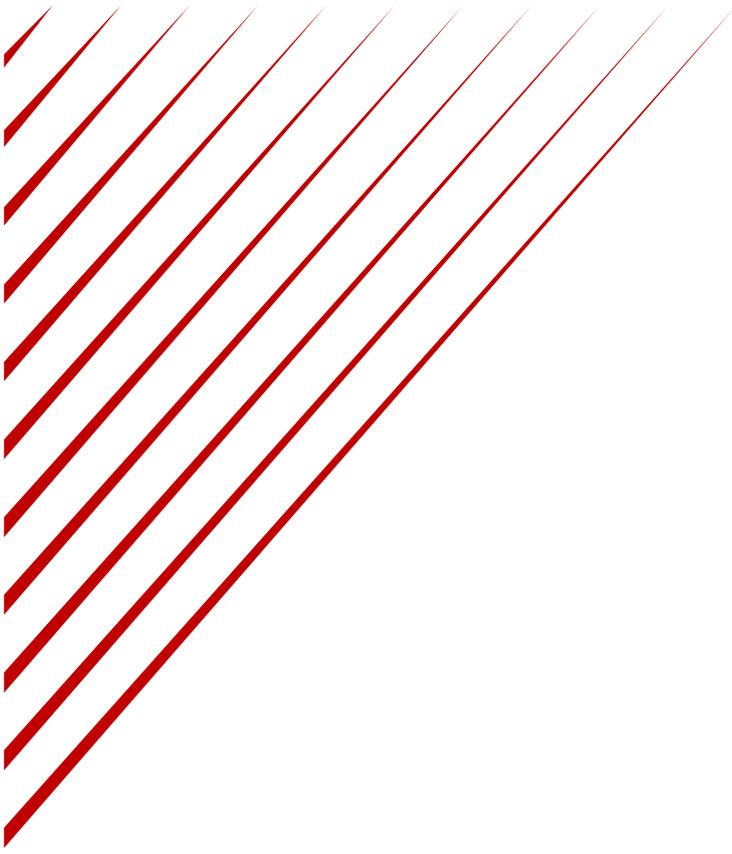
Le chiffre d'affaires du groupe a clôturé l'exercice 2023 à 848 MTND contre 740 MTND en 2022 enregistrant une hausse de 14,5 % , les charges d'exploitation ont accusé une hausse de 18% pour atteindre 442 MTND à fin 2023 contre 374 MTND l'année précédente.

Ainsi , le Produit Net du groupe s'est inscrit à la hausse de 11% et affiche au 31-12-2023 un montant de 406 MTND contre 366 MTND au 31-12-2022.

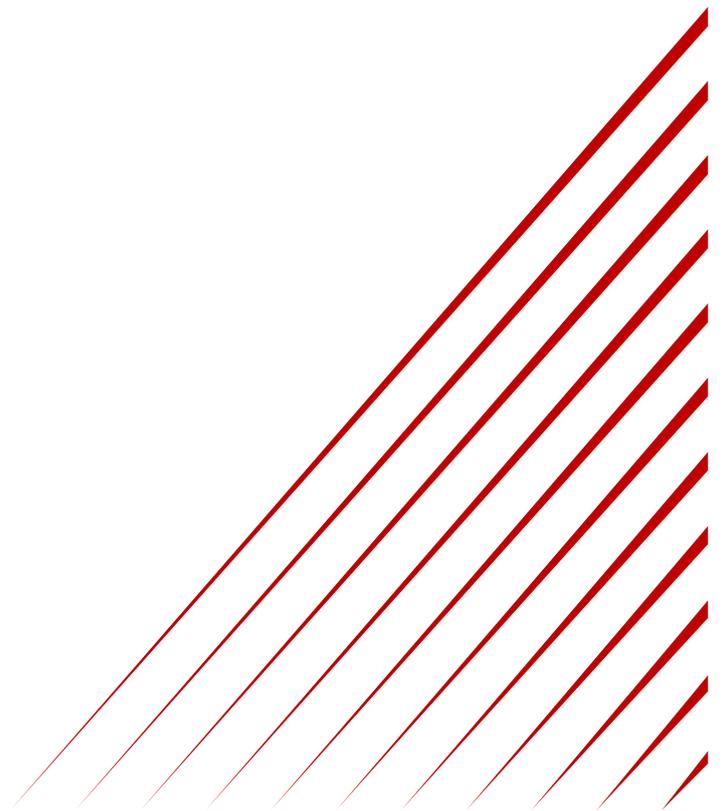
Au terme de l'année 2023, les capitaux propres se sont établis à 618 MTND à fin 2023, soit le même niveau que celui de l'année précédente. Le total des actifs a diminué de 1,7 % par rapport à la même période de l'année précédente et clôture à 8 308 MTND.

Les ressources du groupe ATB sont principalement constituées de dépôts de la clientèle qui ont atteint 6 351 MTND au 31-12-2023 contre 6 216 MTND au 31 décembre 2022 enregistrant une augmentation de 2,2 % ; ces dépôts représentent 84 % du total du passif du groupe.

Au 31-12-2023, le volume des créances sur la clientèle (5 904 MTND) représente 71% du total des actifs du groupe et le coefficient d'exploitation a atteint 63 % au terme de l'exercice 2023.



## **PRESENTATION DES SOCIETES DU GROUPE**



## Arab Tunisian Lease –ATL

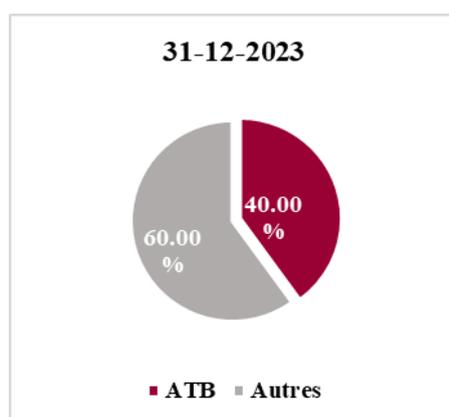
### Capital & Actionnariat

Capital Social : 32.500.000 (DT)

Nombre d'actions : 32.500.000 actions

Valeur Nominale: 1 DT

Répartition du capital :



### Activité de l'ATL

L'Arab Tunisian Lease "ATL" est un établissement de crédit spécialisé dans le financement en Leasing des investissements mobiliers et immobiliers. Elle a été créée fin 1993 à l'initiative de l'Arab Tunisian Bank et de la Banque Nationale Agricole. L'activité l'ATL couvre tous les secteurs économiques : industrie, services, agriculture, nouvelles technologie.

### Principaux Indicateurs

	2021	2022	2023
Total Bilan (md)	659 589	623 743	677 691
Capitaux propres (md)	110 669	120 333	131 029
Capital (md)	32 500	32 500	32 500
Chiffres d'affaires (md)	74 796	77 871	85 161
Résultat Net (md)	11 333	16 164	19 472
Bénéfice /Action	0,349	0,497	0,599
Dividende/Action	0,200	0,270	AGO non encore tenue
Cours de l'action	1,820	2,998	3,600
PER	5,2	6,03	6,01
Dividend Yield	0,11	0,09	AGO non encore tenue

## ATL Location Longue Durée –ATL LLD

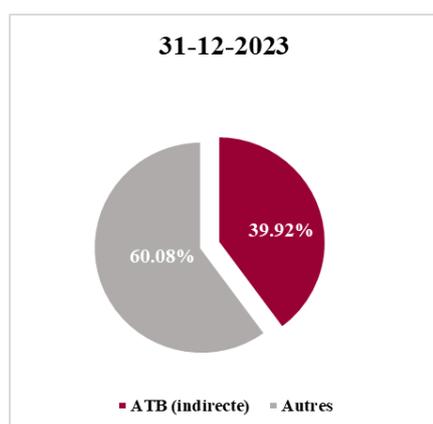
### Capital & Actionnariat

Capital Social : 2.000.000 (DT)

Nombre d'actions : 2.000.000 actions

Valeur Nominale : 1 DT

Répartition du capital :



### Activité de l'ATL LLD

L'ATL LLD a pour objet principal la location courte ou longue durée de véhicules, engins, équipements et biens immobiliers. Elle a été créée en octobre 2019 à l'initiative de l'Arab Tunisian Lease qui détient 99,8% de son capital.

### Principaux Indicateurs

	2021	2022	2023
Total Bilan (md)	4 444	10 740	11 960
Capitaux propres (md)	611	718	2 223
Capital (md)	1 000	1 000	2 000
Chiffres d'affaires (md)	837	2 434	3 771
Résultat Net (md)	-202	107	505
Bénéfice /Action	-	0,107	0,252
Dividende/Action	-	-	AGO non encore tenue

# Société Arabe de Réalisations Immobilières – SARI

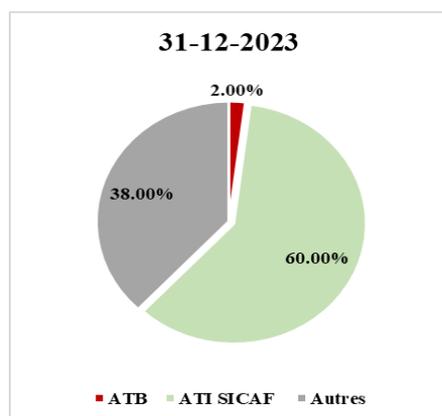
## Capital & Actionnariat

Capital Social : 3.300.000 (DT)

Nombre d'actions : 33 000 actions

Valeur Nominale : 100 DT

Répartition du capital :



## Activité de la SARI :

La Société Arabe de Réalisations Immobilières « SARI » a été créée en 1995 à l'initiative de l'ATB et de l'ATI SICAF. SARI est une société anonyme, spécialisée dans la promotion immobilière.

## Principaux Indicateurs

	2021	2022	2023*
Total Bilan (md)	22 443	15 661	10 563
Capitaux propres (md)	-5 682	-7 419	-8 997
Capital (md)	3 300	3 300	3 300
Chiffres d'affaires (md)	2 627	7 161	4 873
Résultat Net (md)	-3 120	-1 737	-1 578
Bénéfice / Action	-	-	-
Dividende par Action	-	-	-

\*Chiffres provisoires

## Arab Tunisian Invest- ATI SICAF

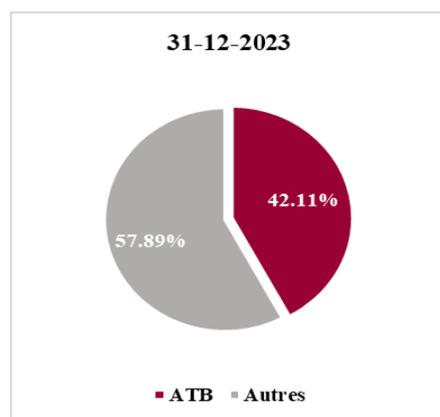
### Capital & Actionnariat

Capital Social : 5.775.000 (DT)

Nombre d'actions : 1.155.000 actions

Valeur Nominale : 5 DT

Répartition du capital :



### Activité de L'ARAB TUNISIAN INVEST

L'Arab Tunisian Invest SICAF, créée en Mai 1994, opère dans le secteur financier. L'ATI SICAF est une société d'investissement à capital fixe ayant pour objet la gestion d'un portefeuille de valeurs mobilières par l'utilisation de ses fonds propres.

### Principaux Indicateurs

	2021	2022	2023
Total Bilan (md)	9 184	9 596	10 059
Capitaux propres (md)	5 216	5 464	5 660
Capital (md)	5 775	5 775	5 775
Chiffres d'affaires (md)	1 585	1 168	1 151
Résultat Net (md)	505	249	196
Bénéfice / Action	0,437	0,215	0,170
Dividende par Action	-	-	-

## Arab Tunisian Development - ATD SICAR

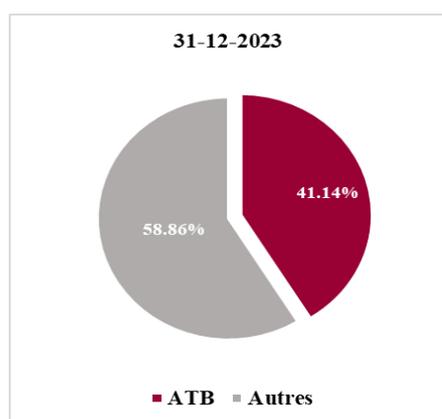
### Capital & Actionnariat

Capital Social : 2.187.500 (DT)

Nombre d'actions : 218.750

Valeur Nominale : 10 DT

Répartition du capital :



### Activité de L'ARAB TUNISIAN DEVELOPMENT

L'Arab Tunisian Développement SICAR créée en Mars 2001 est une société d'investissement à capital risque ayant pour objet la participation pour son propre compte et/ ou pour le compte des tiers et en vue de sa rétrocession au renforcement des fonds propres des entreprises notamment celles implantées dans les zones de développement régional.

### Principaux Indicateurs

	2021	2022	2023
Total Bilan (md)	402 932	387 711	367 592
Capitaux propres (md)	24 635	25 546	26 154
Capital (md)	2 187	2 187	2 187
Chiffres d'affaires (md)	5 586	5 129	4 777
Résultat Net (md)	1 717	1 304	1 002
Bénéfice / Action	7,847	5,963	4,579
Dividende par Action	1,8	1,8	1,8

## Arab Financial Consultants - AFC

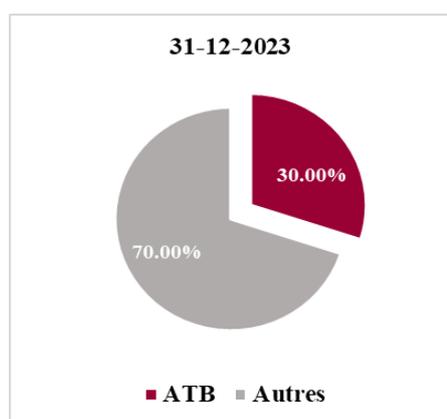
### Capital & Actionnariat

Capital Social : 4.000.000 (DT)

Nombre d'actions : 800.000 actions

Valeur Nominale : 5 DT

Répartition du capital :



### Activité de l'ARAB FINANCIAL CONSULTANTS

L'Arab Financial Consultants est une société d'intermédiation en bourse créée en 1985 à l'initiative de l'Arab Tunisian Bank. Elle offre une large gamme de services financiers aux investisseurs : Particuliers, Entreprises et Institutionnels, notamment :

- La Gestion d'une gamme diversifiée de produits de placements collectifs : Sicav et de Fonds Communs de Placements.
- Le conseil et l'analyse financière: Evaluation, conseil et introduction en bourse des entreprises ainsi que l'émission régulière d'emprunts obligataires pour le compte de sociétés privés.

### Principaux Indicateurs

	2021	2022	2023*
Total Bilan (md)	7 856	7 076	7 269
Capitaux propres (md)	4 225	3 682	3 364
Capital (md)	4 000	4 000	4 000
Chiffres d'affaires (md)	2 765	2 662	3 189
Résultat Net (md)	65	-548	-322
Bénéfice /Action	0,081	-	-
Dividende par Action	-	-	AGO non encore tenue

\*Chiffres provisoires

## Union de Factoring - UNIFACTOR

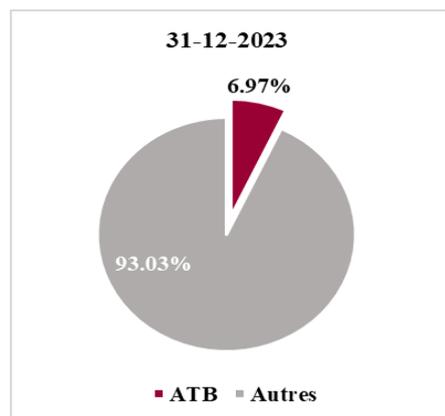
### Capital & Actionnariat

Capital Social : 15.000.000 (DT)

Nombre d'actions : 3.000.000 actions

Valeur Nominale : 5 DT

Répartition du capital :



### Activité de L'UNION DE FACTORING

L'Union de Factoring est un établissement de crédit créé en Avril 2000 à l'initiative de l'ATB, la BNA et l'AMEN BANK : C'est un établissement financier d'affacturage, affilié au réseau international FCI (Factors Chain International : la Chaine Internationale de Factoring) pour le développement de ses services à l'international. L'activité d'UNIFACTOR consiste en une offre complète d'externalisation du poste client à savoir : le financement et la garantie de ce poste ainsi que sa gestion courante et son suivi.

### Principaux Indicateurs

	2021	2022	2023
Total Bilan (md)	188 327	239 330	261 277
Capitaux propres (md)	40 106	42 566	46 571
Capital (md)	15 000	15 000	15 000
Chiffres d'affaires (md)	20 130	25 181	30 785
Résultat Net (md)	4 278	4 771	6 318
Bénéfice /Actions	1,426	1.590	2.106
Dividende par Action	0.75	0.75	AGO non encore tenue

## ARABIA SICAV

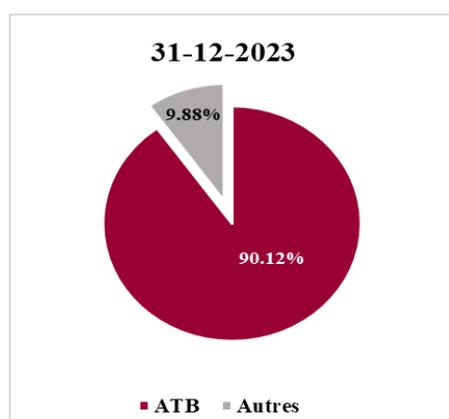
### Capital & Actionnariat

Capital Social : 5.668.906 (DT)

Nombre d'actions : 91.366

Valeur Nominale : 100 DT

Répartition du capital :

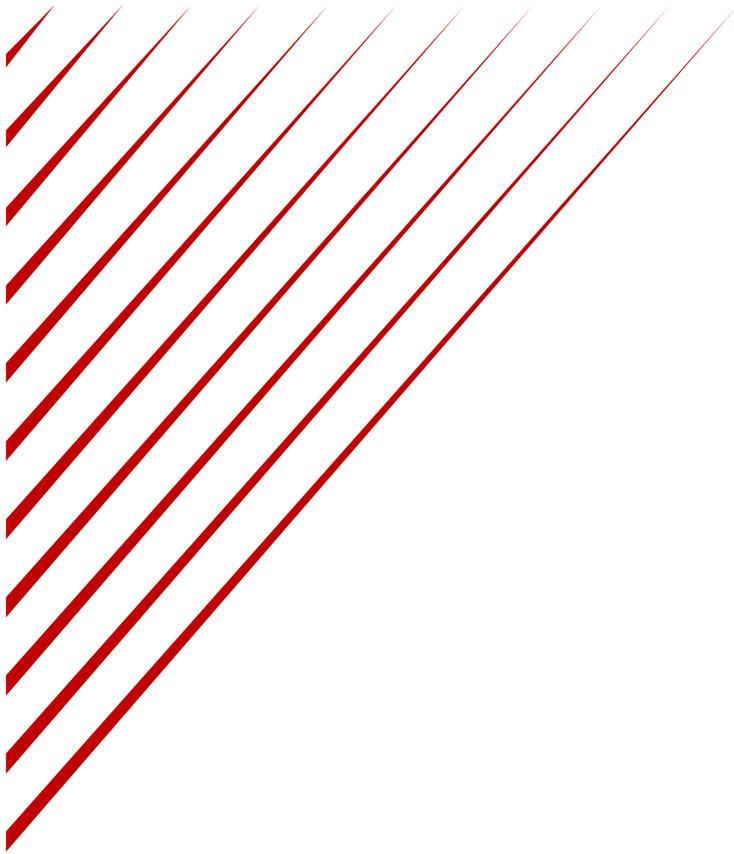


### Activité de l'ARABIA SICAV

Créé en 1994 à l'initiative de l'ATB et l'AFC, Arabia Sicav est une Société d'Investissement à Capital Variable de catégorie mixte de type « dynamique ». Elle a pour objet la gestion d'un portefeuille investi en valeurs mobilières, composé principalement d'actions cotées en Bourse. Le reliquat est placé en valeur obligataires et monétaires.

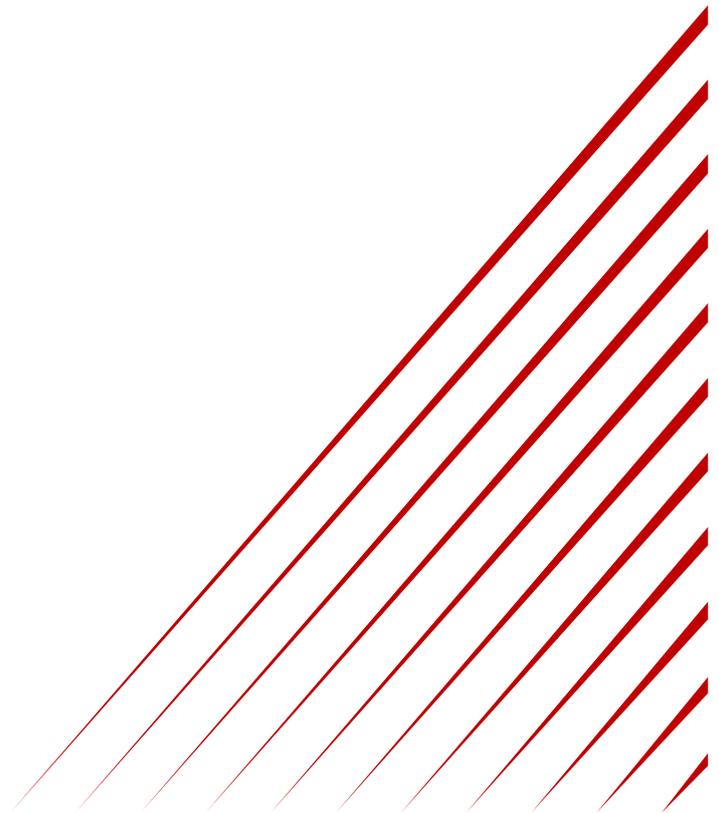
### Principaux Indicateurs

	2021	2022	2023
Total Actif (md)	6 138	6 261	5 900
Capital (md) (variable)	5 974	5 962	5 669
Revenus (md)	219	244	235
Résultat Net (md)	226	92	-182
Dividende par Action	1,092	1,083	AGO non encore tenue
Valeur liquidative	66,13	66,047	62,991
Rendement	3,85%	1,53%	-2,99%



**GROUPE ARAB TUNISIAN BANK**

**RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES**





**GROUPE ARAB TUNISIAN BANK**

**RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR  
LES ETATS FINANCIERS CONSOLIDES**

**Exercice clos le 31-12-2023**

**Avril 2024**

# RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

## GRUPE ARAB TUNISIAN BANK RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES Etats financiers consolidés - Exercice clos le 31 décembre 2023

Messieurs les actionnaires de l'Arab Tunisian Bank,

### I. Rapport sur l'audit des Etats Financiers consolidés

#### 2. Opinion sur les états financiers consolidés

En exécution de la mission de commissariat aux comptes qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale le 28 avril 2021, nous avons effectué l'audit des états financiers consolidés de l'Arab Tunisian Bank, comprenant le bilan et l'état des engagements hors bilan arrêtés au 31 décembre 2023, l'état de résultat et l'état des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives. Ces états financiers consolidés font ressortir des capitaux propres positifs de 617 788 KDT, y compris un résultat consolidé déficitaire de l'exercice s'élevant à 158 KDT.

A notre avis, les états financiers consolidés sont réguliers et sincères et donnent, pour tout aspect significatif, une image fidèle de la situation financière consolidée du groupe Arab Tunisian Bank, ainsi que des résultats de ses opérations et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos le 31 décembre 2023, conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

#### 3. Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit selon les Normes internationales d'audit (ISA) applicables en Tunisie. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers consolidés » du présent rapport. Nous sommes indépendants de la banque conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers en Tunisie et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

#### 4. Questions clés de l'audit

Les questions clés de l'audit sont les questions qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes lors de l'audit des états financiers de la période considérée. Ces questions ont été traitées dans le contexte de notre audit des états financiers pris dans leur ensemble et aux fins de la formation de notre opinion sur ceux-ci, et nous n'exprimons pas une opinion distincte sur ces questions.

Nous avons déterminé que les questions décrites ci-après constituent les questions clés de l'audit qui doivent être communiquées dans notre rapport.

#### **3.1 La prise en compte des intérêts, commissions et agios en produits**

##### **Risque identifié**

Les intérêts et revenus assimilés et les commissions comptabilisées en produits par la banque s'élèvent au 31 décembre 2023 à 746 174 KDT et représentent 88% du total des produits d'exploitation bancaire.

Les notes aux états financiers « III. METHODES COMPTABLES APPLIQUEES », au niveau de la partie « Règles de prise en compte des revenus », décrivent les règles de prise en compte de ces revenus.

Bien que la majeure partie de ces revenus soit générée et comptabilisée automatiquement par le système d'information de la banque, nous avons néanmoins considéré, vu le volume important des transactions, que la prise en compte des intérêts et commissions constitue un point clé d'audit.

### **Procédures d'audit mises en œuvre en réponse à ce risque**

Dans le cadre de notre audit des comptes, nos travaux ont notamment consisté en :

- La revue critique du dispositif de contrôle interne mis en place par la banque en matière de reconnaissance des revenus, incluant l'évaluation des contrôles informatisés par nos experts en technologie de l'information ;
- La réalisation des tests pour vérifier l'application effective des contrôles clés incluant les contrôles automatisés ;
- L'examen analytique des revenus afin de corroborer les données comptables notamment avec les informations de gestion, les données historiques, l'évolution tarifaire, les tendances du secteur et les règlementations y afférentes ;
- La vérification du respect de la norme comptable NCT 24 et des circulaires de la Banque Centrale, en particulier que les intérêts et agios sur les relations classées ne sont reconnus en produits que lorsqu'ils sont encaissés ;
- La vérification du caractère approprié des informations fournies sur ces produits présentées dans les notes aux états financiers.

### **3.2 Evaluation des provisions pour dépréciation des engagements sur la clientèle**

#### **Risque identifié**

De par son activité, la banque est exposée au risque de contrepartie aussi bien sur son portefeuille d'engagements directs que sur les engagements par signature donnés à la clientèle.

Ce risque, inhérent à l'activité bancaire, constitue une zone d'attention majeure compte tenu des montants en jeu, du processus de classification, et des modalités de détermination des provisions pour risque de crédit.

Le montant de ces provisions est déterminé selon des méthodes mécaniques en application des dispositions de la Banque Centrale de Tunisie. Par ailleurs, l'Arab Tunisian Bank "ATB" peut avoir recours au jugement pour la détermination du niveau des dépréciations individuelles de certains encours douteux.

Au 31 décembre 2023, la valeur nette des créances sur la clientèle s'élève à 5 904 393 KDT, représentant 71% du total de bilan, et les provisions constituées pour couvrir le risque de contrepartie s'élèvent à 871 828 KDT (sur les engagements bilan et hors bilan).

Les règles et les méthodes comptables se rapportant à l'évaluation et à la comptabilisation des créances en souffrance et leurs dépréciations, de même que des compléments d'information sur ces postes des états financiers sont présentés dans la note III des états financiers, ainsi que dans les notes explicatives n°3.

### **Procédures d'audit mises en œuvre en réponse à ce risque**

Pour couvrir cette question clé, nous avons obtenu une compréhension des procédures mises en place par votre banque, et évalué la correcte mise en œuvre des contrôles clés, de même que leur capacité à prévenir et/ou à détecter les anomalies significatives en mettant l'accent sur :

- Les procédures et contrôles définis par la banque en vue d'assurer la gestion du risque de contrepartie, d'identifier les clients à déclasser et à provisionner et de déterminer le niveau de provision individuelle requise par référence à la réglementation bancaire,
- Le mécanisme de supervision mis en place en ce qui concerne le processus de classification et de dépréciation des engagements sur la clientèle,
- La fiabilité des informations fournies par la banque au sujet des clients dont les encours présentent des indicateurs de pertes de valeur,

- La conformité du calcul des provisions collectives conformément aux dispositions de la nouvelle circulaire BCT n°2024-01 du 19 janvier 2024.

En outre, à travers un échantillonnage étendu :

- Nous avons vérifié que les engagements présentant des indices de dépréciation ont été identifiés et classés conformément aux dispositions de la circulaire de la Banque Centrale de Tunisie n° 91-24 relative à la division, couverture des risques et suivi des engagements, et ;
- Nous avons apprécié les hypothèses et jugements retenus par la banque lors du calcul des provisions et examiné les valeurs de garanties retenues.

Enfin, nous avons vérifié le caractère approprié et suffisant des informations fournies dans les notes aux états financiers.

### **3.3 Evaluation des provisions sur fonds gérés**

#### **Risque identifié**

Au 31 décembre 2023, l'encours des placements en fonds gérés s'élève à un montant brut de 315.461 KDT, pour une provision de 113.389 KDT, soit un montant net de 202.072 KDT, représentant 2.4% du total bilan-Actif.

Les Fonds gérés SICAR sont employés en participations (cotés et non cotés), en avances en comptes courants associés et en d'autres placements financiers. La valeur de ces emplois peut se déprécier selon les performances économiques et financières des entreprises bénéficiaires.

La méthode de valorisation des participations et des comptes courants associés sur fonds gérés implique des hypothèses et des jugements selon la catégorie de la société (cotée ou non cotée), le type de contrat (portage ou sortie libre) ainsi que d'autres facteurs techniques notamment la date d'entrée en exploitation, les business plan actualisés, les rapports d'évaluation des participations...

Les règles et méthodes comptables se rapportant à l'évaluation et la comptabilisation des placements et de leurs dépréciations, de même que des compléments d'information sur ces postes des états financiers annuels sont donnés dans les notes annexes aux états financiers annuels au « Règles de classification et d'évaluation des titres et constatation des revenus y afférents ». En raison de l'importance des fonds gérés 315.461 KDT, soit 29% du total du portefeuille investissement et le niveau du jugement important pour déterminer le montant des provisions nécessaires, nous considérons que cette rubrique constitue un élément clé d'audit.

#### **Procédures d'audit mises en œuvre en réponse à ce risque**

L'essentiel de nos tests sur les fonds gérés SICAR a consisté en la mise en œuvre des diligences suivantes :

- Nous avons procédé à la vérification des procédures de contrôle interne mises en place par la banque à cet égard.
- Nous avons rapproché les résultats de nos travaux d'évaluation avec le rapport sur les procédures convenues relatives aux informations financières présentées dans l'état des emplois-ressources des fonds gérés par ATD SICAR au 31/12/2023 établi par le commissaire aux comptes de l'ATD SICAR.

### **5. Paragraphe d'observation**

Nous attirons votre attention sur les points suivants :

- La note 2 des états financiers consolidés indique que les états financiers de la société « SARI » et « AFC » inclus dans le périmètre de consolidation et ayant servis à l'établissement des états financiers consolidés, ne sont pas audités.

- La note « 33 sur les Provisions collectives » aux états financiers se rapportant à la constitution des provisions collectives en application de la circulaire de la Banque Centrale de Tunisie n°91-24 du 17 Décembre 1991, tel que modifiée par la circulaire 2012-20 du 6 décembre 2012 et récemment par la circulaire 2024-01 du 19 janvier 2024.  
Ce changement a été qualifié comme changement d'estimation comptable et a été traité de manière prospective. Il a eu pour effet la comptabilisation d'une dotation, après prise en compte des nouveaux paramètres de calcul, de 17 160 KTND au titre de l'exercice 2023, amenant le total de ces provisions collectives à 113 320 KDT au 31 décembre 2023.

Notre opinion n'est pas modifiée à l'égard de ces points.

## **6. Rapport de gestion**

La responsabilité du rapport de gestion du groupe incombe au Conseil d'Administration. Notre opinion sur les états financiers consolidés ne s'étend pas au rapport de gestion du groupe et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ce rapport.

Notre responsabilité consiste à vérifier l'exactitude des informations données sur les comptes du groupe dans le rapport de gestion par référence aux données figurant dans les états financiers consolidés. Nos travaux consistent à lire le rapport de gestion et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celui-ci et les états financiers consolidés ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si le rapport de gestion semble autrement comporter une anomalie significative. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans le rapport de gestion, nous sommes tenus de signaler ce fait.

Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

## **7. Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance pour les états financiers consolidés**

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers consolidés, conformément au système comptable des entreprises, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers consolidés, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de la banque à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider la banque ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de la banque.

## **8. Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers consolidés**

Les états financiers consolidés ont été arrêtés par le conseil d'administration. Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers consolidés pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraude ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion.

L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit, réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la conclusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriés dans les circonstances ;
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière ;
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la banque à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener la banque à cesser son exploitation.
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la forme et le contenu des états financiers consolidés, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers consolidés représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle ;
- Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

Nous fournissons également aux responsables de la gouvernance une déclaration précisant que nous avons sommes conformés aux règles de déontologie pertinentes concernant l'indépendance et, leur communiquons toutes les relations et les autres facteurs qui peuvent raisonnablement être considérés comme susceptibles d'avoir des incidences sur notre indépendance ainsi que les sauvegardes connexes s'il y a lieu.

Parmi les questions communiquées aux responsables de la gouvernance, nous déterminons quelles ont été les plus importantes dans l'audit des états financiers consolidés de la période considérée : ce sont les questions clés de l'audit. Nous décrivons ces questions dans notre rapport, sauf si les textes légaux ou réglementaires en empêchent la publication ou si, dans des circonstances extrêmement rares, nous déterminons que nous ne devrions pas communiquer une question dans notre rapport parce que l'on peut raisonnablement s'attendre à ce que les conséquences néfastes de la communication de cette question dépassent les avantages pour l'intérêt public.

## **II. Rapport relatif à d'autres obligations légales et réglementaires**

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par les normes publiées par l'ordre des experts comptables de Tunisie et par des textes réglementaires en vigueur en la matière.

### **Efficacité du système de contrôle interne**

En application des dispositions de l'article 3 de la loi n°94-117 du 14 novembre 1994, telle que modifiée par la loi n° 2005-96 du 18 octobre 2005 portant réorganisation du marché financier, nous avons procédé à l'examen des procédures de contrôle interne relatives au traitement de l'information comptable et à la préparation des états financiers consolidés. A ce sujet, nous rappelons que la responsabilité de la conception et de la mise en place d'un système de contrôle interne ainsi que la surveillance périodique de son efficacité et de son efficience incombent à la direction et au Conseil d'administration.

Sur la base de notre examen, nous n'avons pas relevé d'insuffisances majeures susceptibles d'impacter notre opinion sur les états financiers consolidés arrêtés au 31 décembre 2023.

**Tunis, le 24 Avril 2024**

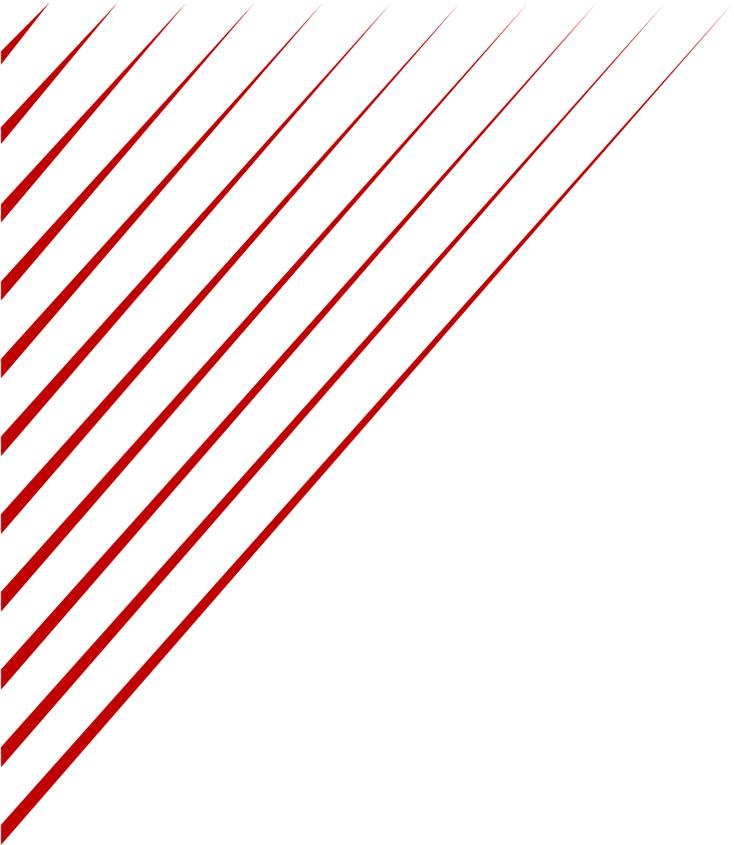
**Les commissaires aux comptes**

**Société DATN – Membre de Deloitte  
Touche Tohmatsu Limited**

**Tarek SAHLI**

**La Générale d'Audit et Conseil  
Membre de MGI Worldwide**

**Chiheb GHANMI**



**ETATS FINANCIERS CONSOLIDES  
AU 31 DECEMBRE 2023**

# ETATS FINANCIERS CONSOLIDES

## GROUPE ATB



## ETATS FINANCIERS CONSOLIDES ARRETES AU 31 DECEMBRE 2023

Avril 2024

## Bilan Consolidé

Exercice clos le 31 décembre 2023

(Unité : en 1000 DT)

	Notes	31.12.2023	31.12.2022	
<b>ACTIF</b>				
AC1	Caisse et avoirs auprès de la BCT et CCP	1	74 578	85 944
AC2	Créances sur les établissements bancaires et financiers	2	916 138	704 542
AC3	Créances sur la clientèle	3	5 904 393	5 953 077
AC4	Portefeuille-titres commercial	4	80 660	88 412
AC5	Portefeuille d'investissement	5	960 472	1 269 414
	Titres mis en équivalence	6	12 508	12 342
AC6	Valeurs immobilisées	7	169 945	150 893
AC7	Autres actifs	8	189 185	189 233
<b>TOTAL ACTIF</b>			<b>8 307 879</b>	<b>8 453 857</b>
<b>PASSIF</b>				
PA1	Banque centrale et CCP	9	10 000	268 889
PA2	Dépôts et avoirs des établissements bancaires et financiers	10	134 151	247 501
PA3	Dépôts et avoirs de la clientèle	11	6 350 935	6 215 903
PA4	Emprunts et ressources spéciales	12	803 546	783 018
PA5	Autres passifs	13	292 896	229 001
<b>TOTAL PASSIF</b>			<b>7 591 528</b>	<b>7 744 312</b>
<b>CAPITAUX PROPRES</b>				
CP1	Capital		128 000	128 000
CP2	Réserves groupe		546 185	528 096
CP5	Résultats reportés		(56 239)	(67 637)
CP6	Résultat consolidé de l'exercice		(158)	29 600
<b>TOTAL CAPITAUX PROPRES</b>		14	<b>617 788</b>	<b>618 059</b>
	Part des minoritaires dans les réserves		86 155	81 379
	Part des minoritaires dans le résultat		12 408	10 107
<b>TOTAL PASSIF ET CAPITAUX PROPRES ET PART DES MINORITAIRES</b>			<b>8 307 879</b>	<b>8 453 857</b>

## Etat des engagements hors bilan Consolidé

Exercice clos le 31 décembre 2023

(Unité : en 1000 DT)

		Note	31.12.2023	31.12.2022
<b><u>PASSIFS EVENTUELS</u></b>				
HB01	Cautions, avals et autres garanties données	15	684 673	877 810
HB02	Crédits documentaires	16	264 524	261 850
HB03	Actifs donnés en garantie	17	10 000	265 000
<b>TOTAL PASSIFS EVENTUELS</b>			<b>959 197</b>	<b>1 404 660</b>
<b><u>ENGAGEMENTS DONNES</u></b>				
		18		
HB04	Engagements de financement donnés		520 590	477 458
HB05	Engagements sur titres			
<b>TOTAL ENGAGEMENTS DONNES</b>			<b>520 590</b>	<b>477 458</b>
<b><u>ENGAGEMENTS RECUS</u></b>				
HB06	Garanties reçues	19	1 583 892	1 734 270

## Etat de résultat Consolidé

Exercice de 12 mois clos le 31 décembre 2023

(Unité : en 1000 DT)

		Note	Exercice 2023	Exercice 2022
<b><u>PRODUITS D'EXPLOITATION BANCAIRE</u></b>				
PR1	Intérêts et revenus assimilés	20	654 351	537 535
PR2	Commissions (en produits)	21	91 823	90 886
PR3	Gains sur portefeuille-titres commercial et opérations financières	22	17 785	24 608
PR4	Revenus du portefeuille d'investissement	23	83 723	86 947
<b>Total produits d'exploitation Bancaire</b>			<b>847 682</b>	<b>739 976</b>
<b><u>CHARGES D'EXPLOITATION BANCAIRE</u></b>				
CH1	Intérêts encourus et charges assimilées	24	431 380	365 260
CH2	Commissions encourues		10 279	8 786
<b>Total charges d'exploitation Bancaire</b>			<b>441 659</b>	<b>374 046</b>
<b>Produits nets Bancaires</b>			<b>406 023</b>	<b>365 930</b>
PR5/CH4	Dotations aux provisions et résultat des corrections de valeurs sur créances, hors bilan et passif	25	(128 513)	(76 725)
PR6/CH5	Dotations aux provisions et résultat des corrections de valeurs sur portefeuille d'investissement	26	(8 089)	(11 904)
PR7	Autres produits d'exploitation		4 390	(977)
CH6	Frais de Personnel	27	(146 408)	(134 667)
CH7	Charges générales d'exploitation	28	(87 038)	(83 078)
CH8	Dotations aux amortissements et aux Provisions sur immobilisations		(20 496)	(15 997)
<b>Résultat d'exploitation</b>			<b>19 869</b>	<b>42 582</b>
	Quote part dans les résultats des entreprises mises en équivalence		799	510
PR8/CH9	Solde en gain \ perte provenant des autres éléments ordinaires	29	(674)	(191)
CH11	Impôt sur les bénéfices		(5 357)	(2 533)
<b>Résultat des activités ordinaires</b>			<b>14 637</b>	<b>40 368</b>
PR9/CH10	Solde en gain/perte provenant des éléments extraordinaires	30	(2 387)	(661)
<b>Résultat net consolidé</b>			<b>12 250</b>	<b>39 707</b>
Part du résultat revenant aux minoritaires			(12 408)	(10 107)
<b>Résultat net part du groupe</b>			<b>(158)</b>	<b>29 600</b>
<b>Résultat de base par action</b>			<b>(0.0012)</b>	<b>0.231</b>

**Etat des flux de trésorerie Consolidé**  
**Exercice de 12 mois clos le 31 décembre 2023**  
(Unité : en 1000 DT)

	Note	Exercice 2023	Exercice 2022
<b><u>ACTIVITES D'EXPLOITATION</u></b>			
Produits d'exploitation bancaire encaissés (hors revenus du portefeuille d'investissement)		794 729	697 207
Charges d'exploitation bancaire décaissées		(436 134)	(365 469)
Dépôts \ Retraits de dépôts auprès d'autres établissements bancaires et financiers		5 479	6 846
Prêts et avances \ Remboursement prêts et avances accordés à la clientèle		(92 290)	(419 875)
Dépôts \ Retraits de dépôts de la clientèle		128 109	309 797
Titres de placement		8 294	30 072
Sommes versées au personnel et créditeurs divers		(168 203)	(114 106)
Autres flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation		(2 187)	(168 175)
Autres flux de trésorerie provenant de la variation du périmètre de consolidation		-	-
Impôt sur les sociétés		(15 980)	(4 412)
<b>FLUX DE TRESORERIE NET PROVENANT DES ACTIVITES D'EXPLOITATION</b>		<b>221 817</b>	<b>(28 115)</b>
<b><u>ACTIVITES D'INVESTISSEMENT</u></b>			
Intérêts et dividendes encaissés sur portefeuille d'investissement		80 420	84 031
Acquisitions \ Cessions sur portefeuille d'investissement		294 952	61 470
Acquisitions \ Cessions sur immobilisations		(38 736)	(41 213)
<b>FLUX DE TRESORERIE NET PROVENANT DES ACTIVITES D'INVESTISSEMENT</b>		<b>336 636</b>	<b>104 288</b>
<b><u>ACTIVITES DE FINANCEMENT</u></b>			
Emmission d'actions		-	-
Emission d'emprunts		120 000	47 468
Remboursement d'emprunts		(62 990)	(468 980)
Augmentation \ diminution ressources spéciales		(35 467)	213 938
Dividendes versés		(4 117)	(3 930)
<b>FLUX DE TRESORERIE NET PROVENANT DES ACTIVITES DE FINANCEMENT</b>		<b>17 426</b>	<b>(211 504)</b>
Incidence des variations des taux de change sur les liquidités et équivalents de liquidités		-	-
Variation nette des liquidités et équivalents de liquidités au cours de l'exercice		575 879	(135 331)
Liquidités et équivalents de liquidités en début d'exercice		275 997	411 330
<b>LIQUIDITES ET EQUIVALENTS DE LIQUIDITES EN FIN D'EXERCICE</b>	<b>31</b>	<b>851 876</b>	<b>275 999</b>

## NOTES AUX ETATS FINANCIERS CONSOLIDES AU 31 DECEMBRE 2023

### I. REFERENTIEL D'ELABORATION ET DE PRESENTATION DES ETATS FINANCIERS CONSOLIDES

Les états financiers annuels du groupe Arab Tunisian Bank, arrêtés au 31 Décembre 2023, sont élaborés et présentés conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie et notamment les normes comptables (NCT 21 à 25) relatives aux établissements bancaires et applicables à partir du 1<sup>er</sup> Janvier 1999; les normes comptables relatives à la consolidation (normes 35 à 37) ; ainsi qu'aux règles de la BCT édictées par les circulaires 91/24 du 17/12/91, 93/08 du 30/07/93 et 99/04 du 19/03/99, circulaire n° 2011-04 du 12 Avril 2011, la circulaire n° 2012-02 du 11 Janvier 2012 et la circulaire n°2013-21 du 30 Décembre 2013, la circulaire n°2017-06 du 31 juillet 2017 et la circulaire n°2023-02 du 24 février 2023 et la circulaire n°2024-01 du 19 Janvier 2024.

### II. Périmètre et méthodes de consolidation

#### 2-1. Périmètre de consolidation

Les états financiers consolidés comprennent ceux de l'ATB et ceux des entreprises sur lesquelles la banque exerce un contrôle exclusif ou une influence notable.

#### 2-2. Méthode de consolidation

- **Intégration globale**

Cette méthode s'applique aux entreprises contrôlées de manière exclusive par l'ATB. Elle requiert la substitution du coût d'acquisition des titres de participation détenus dans les filiales par l'ensemble des éléments actifs et passifs de celles-ci tout en dégageant la part des intérêts minoritaires dans les capitaux propres et le résultat.

- **La mise en équivalence**

Selon cette méthode la participation est initialement enregistrée au coût d'acquisition et est ensuite ajustée pour prendre en compte les changements postérieurs à l'acquisition de la quote-part de l'investisseur dans l'actif net de la société consolidée.

Cette méthode est appliquée aux sociétés dans lesquelles la société mère exerce une influence notable.

Le tableau suivant synthétise le périmètre et les méthodes de consolidation utilisées pour l'élaboration des états financiers consolidés de l'ATB :

<b>Sociétés</b>	<b>Secteur</b>	<b>Pays de résidence</b>	<b>Qualification</b>	<b>Méthode de consolidation</b>	<b>Pourcentage de contrôle</b>	<b>Pourcentage d'intérêt</b>
Arab Tunisian Bank	Financier	Tunisie	Mère	Intégration globale	100.00%	100.00%
Arab Tunisian Lease	Financier	Tunisie	Filiale	Intégration globale(1)	40.392%	40.223%
Arab Tunisian Invest	Financier	Tunisie	Filiale	Intégration globale	44.124%	42.907%
Arab Tunisian Develop	Financier	Tunisie	Filiale	Intégration globale(2)	48.00%	44.085%
A F C*	Financier	Tunisie	Associée	Mise en équivalence	40.00%	34.29%
UNIFACTOR	Financier	Tunisie	Associée	Mise en équivalence	22.253%	13.226%
Arabia Sicav	Financier	Tunisie	Associée	Mise en équivalence(3)	90.121%	90.121%
SARI*	Immobilier	Tunisie	Filiale	Intégration globale	91.988%	39.804%
ATL LLD	Service	Tunisie	Filiale	Intégration globale	99.80%	40.142%

\*Rapports d'audit 2023 non-communicués.

- (1) L'ATB détient un pourcentage de droit de vote qui dépasse les 40% du total des droits de vote constituant le capital de la société, aucun autre actionnaire ne dispose d'un pourcentage de droit de vote supérieur à celui de l'ATB. Le conseil d'administration de l'ATL comporte 3 administrateurs nommés par l'ATB.
- (2) L'ATB détient un pourcentage de droit de vote qui dépasse les 40% du total des droits de vote constituant le capital de la société, aucun autre actionnaire ne dispose d'un pourcentage de droit de vote supérieur à celui de l'ATB. Le conseil d'administration de l'ATD SICAR comporte 3 administrateurs nommés par l'ATB y compris le président du conseil. Ce dernier est le directeur général de la Banque.
- (3) Ces organismes de placements collectifs sont consolidés par mise en équivalence vu les particularités juridiques inhérents à leur activité. De ce fait, malgré un pourcentage de droit de vote dépassant la moitié du capital, la présomption de contrôle ne peut être prouvée. En revanche, Une relation d'influence notable est jugée existante entre la banque et ces organismes étant donné que :
  - La banque joue le rôle de dépositaire, et
  - La gestion de ces OPCVM est assurée par l'AFC, société du Groupe ATB.

Les participations directes entre les sociétés du Groupe ATB sont récapitulées dans la matrice suivante:

	ATB	ATL	ATI	ATD	AFC	UF	Arabia Sicav	SARI	ATL LLD
ATB		40,00%	42,11%	41,14%	30,00%	6,97%	90,12%	2,00%	
ATL			1,73%			11,33%		30,00%	99,80%
ATI		0,28%		6,86%	10,00%	3,94%		60,00%	
ATD									
AFC			0,28%						
UF									
Arabia Sicav		0,12%							
SARI									
ATL LLD									

Sociétés détentrices

### III. METHODES COMPTABLES APPLIQUEES

Les états financiers consolidés de l'Arab Tunisian Bank sont élaborés sur la base de la mesure des éléments du patrimoine au coût historique. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

#### Règles de prise en compte des revenus

Les revenus sont pris en compte en résultat de façon à les rattacher à l'exercice au cours duquel ils sont courus, sauf si leur encaissement effectif n'est pas raisonnablement assuré.

- Rattachement des intérêts:

Les intérêts et agios sont comptabilisés parmi les produits de l'exercice à mesure qu'ils sont courus sur la base du temps écoulé, les intérêts et agios non courus sont constatés en hors bilan.

Cette règle s'applique à l'ensemble des intérêts contractuels qui couvrent les intérêts prévus dans l'échéancier de remboursement ainsi que les intérêts de retard.

- Les intérêts et agios réservés:

Les intérêts et agios dont le recouvrement est devenu incertain, constatés lors de l'évaluation des actifs et couverture des risques, sont logés dans un compte de passif intitulé « agios réservés ».

La banque a établi ses critères de réservation d'agios sur la base de l'article 9 de la circulaire BCT n° 91-24 qui prévoit que les intérêts et les agios débiteurs relatifs aux créances classées dans les classes 2, 3 et 4 ne doivent être comptabilisés en chiffre d'affaires qu'au moment de leur encaissement. Ainsi, tout intérêt ayant été précédemment comptabilisé mais non payé est déduit du résultat et comptabilisé en agios réservés.

- Commissions :

Les commissions sont prises en compte dans le résultat :

- Lorsque le service est rendu
- À mesure qu'elles sont courues sur la période couverte par l'engagement ou la durée de réalisation du crédit.

## Evaluation des engagements et des provisions y afférentes

### Evaluation des engagements

Pour l'arrêté des états financiers au 31.12.2023, il a été procédé à l'évaluation des engagements et la détermination des provisions y afférentes conformément à la Circulaire de la Banque Centrale de Tunisie N° 91-24 du 17 décembre 1991 telle que modifiée par la Circulaire N° 99-04 du 19 Mars 1999, et la Circulaire N° 2001-12 du 4 Mai 2001, et par la circulaire n°2013-21 du 30 Décembre 2013 et la circulaire n°2017-06 du 31 juillet 2017.

Les classes de risque sont définies de la manière suivante :

- Actifs courants (Classe 0) : Sont considérés comme actifs courants, les actifs dont la réalisation ou le recouvrement intégral dans les délais paraît assuré ;
- Actifs nécessitant un suivi particulier (Classe 1) : Font partie de la classe 1, tous les actifs dont la réalisation ou le recouvrement intégral dans les délais est encore assuré ;
- Actifs incertains (Classe 2) : Font partie de la classe 2, tous les actifs dont la réalisation ou le recouvrement intégral dans les délais est incertain ;
- Actifs préoccupants (Classe 3) : Font partie de la classe 3 tous les actifs dont la réalisation ou le recouvrement est menacé ;
- Actifs compromis (Classe 4) : Font partie de cette classe les créances pour lesquelles les retards de paiement sont supérieurs à 360 jours, les actifs restés en suspens pour un délai supérieur à 360 jours ainsi que les créances contentieuses.

### Provisions

#### ➤ Provisions individuelles :

Les provisions requises sur les actifs classés sont déterminées selon les taux prévus par la Banque Centrale de Tunisie dans la circulaire n° 91-24 et sa note aux banques n°93 23. L'application de la réglementation prudentielle conduit à retenir des taux de provision prédéterminés par classe d'actif.

Les taux se présentent comme suit :

Classe de risque	Taux de provision
Classe 0 et 1	0%
Classe 2	20%
Classe 3	50%
Classe 4	100%

Ces provisions sont constituées individuellement sur les créances auprès de la clientèle.

#### Provisions collectives :

En application des dispositions de la circulaire aux banques n°2023-02 du 24 Février 2023, la banque a procédé à la comptabilisation par prélèvement sur le résultat de l'exercice 2023, des provisions à caractère général dites « provisions collectives ». Ces provisions ont été constituées en couverture des risques latents sur les engagements courants (Classe 0) et des engagements nécessitant un suivi particulier (Classe 1) au sens de l'article 8 de la circulaire n°91-24. Ces provisions ont été déterminées en se basant sur les règles prévues par l'annexe 3 à la circulaire n°91-24 du 17 Décembre 1991 telle que modifiée par la circulaire n°2024-01 du 19 janvier 2024.

La méthodologie adoptée par la banque a consisté au :

- Regroupement des engagements classés 0 et 1 en groupes homogènes par nature de débiteur et par secteur d'activité ;
- Calcul d'un taux de migration moyen pour chaque groupe qui correspond aux risques additionnels du groupe considéré en N rapporté aux engagements 0 et 1 du même groupe de l'année N-1 ; Les taux de migration moyens ont été calculés sur un historique de 7 ans les plus récents y compris l'année de référence et compte non tenu de l'année 2020.
- Majoration des taux de migration historiques calculés par la banque par des pourcentages fournis par la circulaire n°2024-01.
- L'application des taux de provisionnements minimaux proposés par la circulaire aux banques n°2024-01.

➤ **Provisions sur actifs ayant une ancienneté dans la classe 4 supérieure ou égale à 3ans :**

En application des dispositions de la circulaire aux banques n°2013-21 du 30 Décembre 2013, la banque a procédé à la comptabilisation par prélèvement sur le résultat de l'exercice 2023 et des capitaux propres, des provisions additionnelles. Ces provisions ont été constituées en couverture du risque net sur les engagements ayant une ancienneté dans la classe 4 supérieure ou égale à 3 ans. Ces provisions ont été déterminées conformément aux quotités minimales prévues par l'article 1 de ladite circulaire :

- 40% pour les engagements ayant une ancienneté dans la classe 4 de 3 à 5 ans.
- 70% pour les engagements ayant une ancienneté dans la classe 4 de 6 et 7 ans.
- 100% pour les engagements ayant une ancienneté dans la classe 4 supérieure ou égale à 8 ans.

Ce taux est appliquée au risque net non couvert soit le montant de l'engagement déduction faite :

- des agios réservés ;
- des garanties reçues de l'Etat, des organismes d'assurance et des établissements de crédit ;
- des garanties sous forme de dépôts ou d'actifs financiers susceptibles d'être liquidés sans que leur valeur soit affectée ;
- des provisions constituées conformément aux dispositions de l'article 10 de la circulaire aux établissements de crédit n°91-24.

➤ **Provisions sur éléments d'actifs :**

Les provisions pour dépréciation des éléments d'actifs sont présentées à l'actif du bilan de la banque, en déduction du poste s'y rapportant (créances sur la clientèle, portefeuille titres...).

**Règles de classification et d'évaluation des titres et constatation des revenus y afférents**

**Classement des titres**

Le portefeuille titres est composé du portefeuille commercial et du portefeuille d'investissement.

Le portefeuille-titres commercial

- Titres de transaction : titres à revenu fixe ou variable acquis en vue de leur revente à brève échéance et dont le marché de négociation est jugé liquide ;
- Titres de placement : titres acquis avec l'intention de les détenir à court terme durant une période supérieure à 3 mois ;

Le portefeuille d'investissement

- Titres d'investissement: titres acquis avec l'intention ferme de les détenir en principe jusqu'à leur échéance et dont la banque dispose de moyens suffisants pour concrétiser cette intention ;
- Titres de participation : actions et autres titres à revenu variable détenus pour en retirer une rentabilité satisfaisante sur une longue période, ou pour permettre la poursuite des relations bancaires avec la société émettrice ;

**Evaluation des titres**

Les titres sont comptabilisés à la date d'acquisition pour leur coût d'acquisition tous frais et charges exclus à l'exception des honoraires d'étude et de conseil engagés à l'occasion de l'acquisition de titres d'investissement, de participation ou de parts dans les entreprises associées et les co-entreprises et parts dans les entreprises liées.

Les participations souscrites et non libérées sont enregistrées en engagements hors bilan pour leur valeur d'émission.

A la date d'arrêté, il est procédé à l'évaluation des titres comme suit :

- Les titres de transaction : Ces titres sont évalués à la valeur de marché (le cours boursier moyen pondéré). La variation de la cour consécutive à leur évaluation à la valeur de marché est portée en résultat.

- Les titres de placement : Ces titres sont valorisés pour chaque titre séparément à la valeur du marché pour les titres cotés et à la juste valeur pour les titres non cotés. Il ne peut y avoir de compensation entre les plus-values latentes de certains titres avec les pertes latentes sur d'autres titres.  
La moins-value latente ressortant de la différence entre la valeur comptable et la valeur de marché donne lieu à la constitution de provision contrairement aux plus-values latentes qui ne sont pas constatées.
- Titres mis en équivalence : les variations de la quote-part de la société mère dans la situation nette des sociétés mises en équivalence sont portées à l'actif du bilan consolidé sous la rubrique « Titres mis en équivalence » et parmi les capitaux propres consolidés sous la rubrique « résultat consolidé ». Ces variations constituent un élément du résultat d'exploitation et figurent au niveau de l'état de résultat consolidé sous la rubrique : « Quote-part dans les résultats des titres mis en équivalence ».
- Les titres d'investissement : Ces titres sont valorisés pour chaque titre séparément à la valeur du marché pour les titres cotés et à la juste valeur pour les titres non cotés. Le traitement des plus-values latentes sur ces titres est le même que celui prévu pour les titres de placement. Les moins-values latentes donnent lieu à la constitution de provisions.

#### **Revenus du portefeuille titres :**

Les intérêts sont pris en compte en produits de façon étalée sur la période concernée. Les intérêts courus sur les participations en rétrocession dont l'encaissement effectif est raisonnablement certain sont constatés en produits.

Les dividendes sur les titres à revenu variable détenus par la banque sont pris en compte en résultat dès le moment où leur distribution a été officiellement approuvée.

#### **Règles de conversion des opérations en monnaies étrangères, de réévaluation et de constatation des résultats de changes :**

- Règles de conversion : les charges et produits libellés en devises sont convertis en dinars sur la base du cours de change au comptant à la date de leur prise en compte ;
- Réévaluation des comptes de position: à chaque arrêté comptable les éléments d'actif, de passif et de hors bilan sont réévalués sur la base du cours moyen des devises sur le marché interbancaire publié par la BCT à la date d'arrêté.
- Constatation du résultat de change : à chaque arrêté comptable la différence entre, d'une part les éléments d'actif, de passif et de hors bilan et d'autres parts les montants correspondants dans les comptes de contre valeurs position de change sont prises en compte en résultat de la période concernée.
- Règles de couverture contre les risques de change : Afin de se couvrir contre le risque de change, la banque fait recours à des contrats de change à terme conformément à la NC 23.

Les engagements de change à terme conclus à des fins de couverture sont convertis, à la date de leur engagement, et réévalués à la date de chaque arrêté comptable sur la base du cours de change utilisé pour la conversion et l'évaluation des éléments couverts. Les différences positives et négatives résultant de cette réévaluation sont prises en compte de façon symétrique à la prise en compte des gains et pertes de change sur les éléments couverts.

En application de cette règle, les opérations de change à terme conclues pour couvrir des éléments de bilan et de hors bilan évalués au cours de change au comptant sont comptabilisées de la façon suivante :

- à la date d'engagement, le montant nominal du contrat est converti sur la base du cours de change au comptant en vigueur à cette date.
- La différence entre le montant nominal du contrat converti sur la base du cours de change au comptant et celui converti sur la base du cours de change à terme prévu par le contrat constitue un report ou déport et est comptabilisée en hors bilan séparément. Cette différence constitue un report lorsque le cours à terme est supérieur au cours au comptant et un déport lorsque le cours à terme est inférieur au cours au comptant.
- Les reports et déports sont étalés au prorata temporis sur la période du contrat et imputés comme produits et charges assimilés à des intérêts.
- à chaque date d'arrêté comptable, le montant du contrat est réévalué sur la base du cours de change au comptant en vigueur à cette date. La différence de change ainsi dégagée est comptabilisée en résultat de manière identique mais de sens inverse que la différence de change constatée sur les éléments couverts.

La banque a conclu, depuis 1998, une convention avec TUNIS RE en vue de se couvrir contre le risque de change inhérent aux ressources extérieures libellées en monnaie étrangère. Cette couverture est assurée par le fonds de péréquation de change géré par Tunis Re et institué par la loi 98-111 du 28 Décembre 1998 portant loi de finance pour l'année 1999.

### **Immobilisations et amortissements**

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées à la valeur d'acquisition hors TVA déductible. Elles sont amorties suivant la méthode de l'amortissement linéaire.

Par dérogation à cette règle, le siège social a fait l'objet d'une réévaluation au cours de l'exercice 2000 ayant dégagée une réserve de réévaluation figurant parmi les capitaux propres pour un montant de 4 219 KDT.

Les taux d'amortissement linéaire pratiqués sont les suivants :

Immeuble & construction	: 2%
Immeuble hors exploitation	: 10%
Mobilier et matériels de bureau	: 10%
Matériels de transport	: 20%
Matériel de sécurité & coffre	: 5%
Matériel informatique	: 20%
Logiciels	: 20%
Œuvres d'art	: 10%
A. A & Installations	: 10%

## **IV. Méthodes spécifiques à la consolidation**

### **Traitement des écarts de première consolidation**

Les écarts de première consolidation correspondent à la différence entre le prix d'acquisition des titres et la quote-part correspondante dans l'actif net comptable de la société consolidée à la date de l'acquisition. Cet écart est ventilé entre l'écart d'évaluation et le Goodwill comme suit :

#### **➤ L'écart d'évaluation**

L'écart d'évaluation correspond à la différence entre la juste valeur des éléments d'actifs et de passif identifiables des sociétés consolidées et leurs valeurs comptables nettes à la date de chaque acquisition.

#### **➤ Le Goodwill**

Le Goodwill correspond à la différence entre l'écart de première consolidation et les écarts d'évaluation identifiés. Le Goodwill est inscrit à l'actif du bilan consolidé. Il est amorti sur sa durée d'utilité estimée. Cette durée ne peut en aucun cas excéder 20 ans

### **Homogénéisation et Elimination des soldes et transactions intra-groupe :**

Les opérations et transactions internes sont traitées pour neutraliser leurs effets. Ces éliminations opérées ont principalement porté sur :

- des comptes courants entre sociétés du périmètre ;
- des commissions entre sociétés du périmètre ;
- des provisions constituées sur les titres des sociétés du périmètre ;
- des dividendes servis par les sociétés consolidées au profit de l'ATB.

Les soldes réciproques ainsi que les produits et charges résultant d'opérations internes au groupe sont éliminés lorsqu'ils concernent des filiales faisant l'objet d'une intégration globale ou intégration proportionnel au prorata du pourcentage d'intérêt.

### **Traitement de l'impôt :**

Les états financiers consolidés sont établis selon la méthode de l'impôt différé. Selon cette méthode on prend en compte les impacts fiscaux futurs, certains ou probables, actifs ou passifs.

Un actif d'impôt différé est comptabilisé pour toutes les différences temporelles déductibles dans la mesure où il est probable qu'un bénéfice imposable, sur lequel ces différences temporelles déductibles pourront être imputées, sera disponible.

Un passif d'impôt différé est comptabilisé pour toutes les différences temporelles imposables.

## V. NOTES EXPLICATIVES

Les chiffres sont exprimés en milliers de Dinars (1000 DT = 1 KDT)

### 5. Notes explicatives sur le bilan – Actif

#### Note 1. Caisse et avoirs auprès de la BCT, CCP et TGT

La caisse et avoirs auprès de la BCT se sont élevés à 74.578 KDT au 31 décembre 2023 contre 85.944 KDT au 31 décembre 2022 soit une diminution de 11.366 KDT.

Le solde de cette rubrique se détaille comme suit :

Désignation	31.12.2023	31.12.2022
Caisse	42 828	37 833
Compte courant BCT	31 728	48 084
Compte courant postal	21	21
Traveller's Chèques	1	6
<b>Total</b>	<b>74 578</b>	<b>85 944</b>

#### Note 2. Créances sur les établissements bancaires et financiers.

Les créances sur les établissements bancaires et financiers s'élèvent à 916 138 KDT au 31 décembre 2023 contre 704 542 KDT au 31 décembre 2022 soit une augmentation de 211 596 KDT.

Le solde de cette rubrique se détaille comme suit :

Désignation	31.12.2023	31.12.2022
Avoirs en compte sur les établissements bancaires	702 635	58 231
Prêts aux établissements bancaires	146 306	599 248
Créances rattachées sur les avoirs et prêts aux établissements bancaires	382	280
<b>Total créances sur établissements bancaires</b>	<b>849 323</b>	<b>657 759</b>
Avoirs en compte sur les établissements financiers	27 669	9 220
Prêts aux établissements financiers	39 145	37 563
<b>Total créances sur établissements financiers</b>	<b>66 814</b>	<b>46 783</b>
<b>Total</b>	<b>916 138</b>	<b>704 542</b>

### Note 3. Créances sur la clientèle.

Les créances sur la clientèle présentent au 31 décembre 2023 un solde net de 5 904 393 KDT contre 5 953 077 KDT au 31 décembre 2022 soit une diminution de 48 683 KDT.

Le solde de cette rubrique se détaille comme suit :

Désignation	31.12.2023	31.12.2022
Comptes ordinaires débiteurs	520 611	456 639
Avances sur placements à terme	64 844	71 971
Créances rattachées sur comptes de la clientèle	3 843	2 034
Autres créances		
<b>Total comptes débiteurs &amp; Autres créances</b>	<b>589 298</b>	<b>530 644</b>
Portefeuille Escompte	854 511	738 218
Crédits à la clientèle non échus	4 424 694	4 568 017
Créances douteuses et litigieuses	341 605	424 689
Produits à recevoir	42 126	43 464
Produits perçus d'avance	(21 994)	(18 820)
Créances impayées	439 028	374 408
<b>Total autres concours à la clientèle</b>	<b>6 079 970</b>	<b>6 129 976</b>
Crédits sur ressources spéciales extérieures	105 999	107 270
Créances rattachées sur crédits sur ressources spéciales	954	1 544
<b>Total Crédits sur ressources spéciales</b>	<b>106 953</b>	<b>108 814</b>
<b>Total brut des crédits accordés à la clientèle</b>	<b>6 7765 221</b>	<b>6 769 434</b>
<b>A déduire couverture :</b>		
Agios réservés	(266 425)	(244 662)
Provisions individuelles	(373 937)	(377 287)
Provision additionnelle (Cir BCT 2013-21)	(118 146)	(98 249)
Provisions collectives (Cir BCT 2022-02)	(113 320)	(96 160)
<b>Total Provisions et agios</b>	<b>(871 828)</b>	<b>(816 358)</b>
<b>Total net des créances sur la clientèle</b>	<b>5 904 393</b>	<b>5 953 077</b>

### Note 4. Portefeuille-titres commercial

Le solde net de cette rubrique est de 80 660 à fin 2023, contre 88 412 KDT à fin 2022, soit une diminution de 7 752 KDT.

Le solde de cette rubrique se détaille comme suit :

Désignation	31.12.2023	31.12.2022
Titres de placement	80 660	88 412
<b>Total</b>	<b>80 660</b>	<b>88 412</b>

### Note 5. Portefeuille d'investissement.

Le solde net de cette rubrique s'élève à 960 472 KDT au 31 décembre 2023, contre 1 269 414 KDT au 31 décembre 2022 soit une diminution de 308 942 KDT.

Le solde de cette rubrique se détaille comme suit :

Désignation	31.12.2023	31.12.2022
Titres d'investissement	659 075	936 837
Titres de participations	406 927	425 313
Créances rattachées	27 810	34 004
<b>Total brut du portefeuille d'investissement</b>	<b>1 093 812</b>	<b>1 396 154</b>
Provisions	(133 340)	(126 740)
<b>Total provisions et plus-value réservées</b>	<b>(133 340)</b>	<b>(126 740)</b>
<b>Valeur nette du portefeuille d'investissement</b>	<b>960 472</b>	<b>1 269 414</b>

## Note 6. Titres mis en équivalence.

Le poste « titres mis en équivalence » représente la quote-part de l'ATB dans l'actif net des sociétés mises en équivalence. Il présente un solde de 12 508 KDT à la date du 31 Décembre 2023, contre 12 342 KDT au 31 Décembre 2022.

Désignation	31.12.2023	31.12.2022
Titres A F C	1 148	1 258
Titres UNIFACTOR	6 173	5 646
Titres Arabia Sicav	5 187	5 438
<b>Total Titres mis en équivalence</b>	<b>12 508</b>	<b>12 342</b>

## Note 7. Valeurs Immobilisées

Le solde net des valeurs immobilisées s'élève au 31 décembre 2023 à 169 945 KDT contre 150 893 KDT au 31 décembre 2022.

Le tableau de variation des immobilisations se présente comme suit :

Libellé	Valeur Brute 2022	Acquisition/ Cession 2023	Valeur Brute 2023	Amort 2022	Dotation / Prov. 2023	Transf. Prov.	Amort 2023	Valeur Nette 2023
1- Immob. Incorporelles	62 630	773	63 403	-52 623	-5 212	0	-57 835	5 568
Logiciel informatique	61 446	771	62 217	-52 429	-5 201	-	-57 630	4 587
Droit au bail	429	0	429	-194	-11	-	-205	224
Autres immob. Incorporelles	755	2	757	0	-	-	-	757
2- Immob. Corporelles	209 111	21 672	222 789	-139 854	-11 530	-	-139 493	83 297
<b>Immob. d'exploitation</b>	<u>101 008</u>	<u>11 072</u>	<u>112 080</u>	<u>-64 728</u>	<u>-3 804</u>	<u>-</u>	<u>-68 534</u>	<u>43 546</u>
Terrains d'exploitation	5 156	187	5 343	-	0	0	0	5 343
Bâtiments d'exploitation	31 383	-	31 383	-11 960	-366	0	-12 327	19 056
Aménagements de bâtiments d'exploitation	64 469	10 885	75 354	-52 768	-3 438	0	-56 207	19 147
<b>Immob. Hors exploitation</b>	<u>8 872</u>	<u>8 706</u>	<u>9 584</u>	<u>-7 995</u>	<u>-509</u>	<u>0</u>	<u>-</u>	<u>9 584</u>
Terrains hors exploitation	0	-	0	0	-	-	-	0
Bâtiments hors exploitation	8 872	8 706	9 584	-7 995	-509	0	-	9 584
<b>Matériel et mobilier de bureaux</b>	<u>11 983</u>	<u>172</u>	<u>12 155</u>	<u>-7 644</u>	<u>-747</u>	<u>0</u>	<u>-8 246</u>	<u>3 909</u>
<b>Matériel de transport</b>	<u>27 316</u>	<u>(69)</u>	<u>27 247</u>	<u>-11 750</u>	<u>-2 992</u>	<u>0</u>	<u>-12 617</u>	<u>14 630</u>
<b>Matériel informatique</b>	<u>52 812</u>	<u>1 677</u>	<u>54 489</u>	<u>-44 111</u>	<u>-3 156</u>	<u>0</u>	<u>-46 148</u>	<u>8 341</u>
<b>Matériel de sécurité</b>	<u>7 087</u>	<u>114</u>	<u>7 201</u>	<u>-3 604</u>	<u>-320</u>	<u>-</u>	<u>-3 924</u>	<u>3 277</u>
<b>Autres immobilisations corporelles</b>	<u>33</u>	<u>-</u>	<u>33</u>	<u>-22</u>	<u>-2</u>	<u>-</u>	<u>-24</u>	<u>9</u>
3) Immob. en cours	70 757	9 723	80 184	0	0	0	0	80 184
Immob. Corp. en cours	9 646	(3 842)	5 509	-	-	-	0	5 509
Immob. Incorp. en cours	61 111	13 565	74 676	-	-	-	0	74 676
<b>Ecart Acquisition</b>	<u>3 753</u>	<u>0</u>	<u>4 059</u>	<u>-2 863</u>	<u>-275</u>	<u>-</u>	<u>-3 163</u>	<u>896</u>
<b>TOTAL</b>	<b>346 233</b>	<b>32 168</b>	<b>370 435</b>	<b>-195 340</b>	<b>-17 017</b>	<b>0</b>	<b>-200 491</b>	<b>169 945</b>

(\*) L'écart d'acquisition est amorti selon le mode linéaire. La dotation aux amortissement correspondante est portée au niveau de la rubrique CH8 dotations aux amortissements et aux provisions sur immobilisations.

## Note 8. Autres actifs

Le solde net de cette rubrique s'élève au 31 décembre 2023 à 189 185 KDT contre 189 233 KDT au 31 décembre 2022, détaillée comme suit :

Désignation	31.12.2023	31.12.2022
Crédits & Avances aux Personnels	52 700	47 927
Impôts Actif	17 259	12 925
Impôts différé Actif	30 541	24 850
Stocks Imprimés & Fournitures	4 845	1 609
Charges à répartir 8.1	865	1 981
Comptes d'attente	100 435	117 778
Crédits pris en charge par l'Etat	221	238
Provisions pour risques et charges	(17 681)	(18 075)
<b>Total</b>	<b>189 185</b>	<b>189 233</b>

### 8.1 Charges à répartir

Les charges à répartir totalisent un montant de 1.981 KDT au 31 décembre 2022 contre un montant de 1.416 KDT au 31 décembre 2021 soit une diminution de 565 KDT.

Les charges à répartir ont été portés à l'actif du bilan parmi les « Autres actifs » en application de la norme comptable tunisienne NCT 10 relative aux charges reportées. Elles sont comptabilisées à leur coût d'acquisition et amorties linéairement au taux de 33,33%.

Les charges à répartir ont été amortis à compter de la date de leur constatation et en appliquant la règle du prorata-temporis.

La résorption des frais d'émission des emprunts est amortie au prorata des intérêts courus.

Désignation	VB au 31.12.23	Résorptions cumulées 2022	Résorption Exercice 2023	Résorptions cumulées 2023	V.Nette 31.12.23
Autres charges à répartir	9 171	7 190	(1 116)	8 306	865
<b>Total</b>	<b>9 171</b>	<b>7 190</b>	<b>(1 116)</b>	<b>8 306</b>	<b>865</b>

## 6. Notes explicatives sur le bilan – Passif

### Note 9. Banque Centrale de Tunisie et CCP.

Le solde de cette rubrique correspond exclusivement aux dettes envers la Banque Centrale de Tunisie. Au 31.12.2023, cette rubrique accuse un solde de 10 000 KDT enregistrant ainsi une diminution de 258.889 KDT par rapport au 31.12.2022.

Désignation	31.12.2023	31.12.2022
Emprunts auprès de la BCT Dinars	10 000	268 889
<b>Total</b>	<b>10 000</b>	<b>268 889</b>

#### Note 10. Dépôts et avoirs des établissements bancaires et financiers.

Les dépôts et avoirs des établissements bancaires et financiers accusent au 31.12.2023 un solde de 134 151 KDT contre un solde de 247 501 KDT au 31.12.2022 et se détaillent comme suit :

Désignation	31.12.2023	31.12.2022
<b><u>Etablissements bancaires</u></b>	<b>44 619</b>	<b>228 683</b>
Avoirs en comptes sur les établissements bancaires	3 559	2 465
Emprunts auprès des établissements bancaires en dinars	40 000	225 524
Dettes rattachées sur les prêts auprès établissements bancaires	1 060	693
<b><u>Etablissements financiers</u></b>	<b>89 532</b>	<b>18 818</b>
Avoirs en comptes sur les établissements financiers	89 532	18 818
<b>Total</b>	<b>134 151</b>	<b>247 501</b>

#### Note 11. Dépôts de la clientèle.

Les dépôts collectés auprès de la clientèle ont atteint 6 350 935 KDT au 31 décembre 2023 KDT contre 6 215 903 KDT au 31.12.2022 et se détaillent comme suit :

Désignation	31.12.2023	31.12.2022
Dépôts à vue	2 011 537	2 048 129
Dépôts à Terme	2 387 248	2 396 039
Comptes d'épargne	1 651 417	1 512 581
Autres sommes dues à la clientèle	283 237	248 582
Dettes rattachées	17 496	10 572
<b>Total</b>	<b>6 350 935</b>	<b>6 215 903</b>

#### Note 12. Emprunts et ressources spéciales.

Les emprunts et ressources spéciales ont atteint 803 546 KDT au 31 décembre 2023 contre 783 018 KDT au 31 décembre 2022 soit une augmentation de 20 528 KDT et se détaillent comme suit :

Désignation	31.12.2023	31.12.2022
<b><u>Emprunts matérialisés</u></b>	<b>524 066</b>	<b>483 187</b>
Emprunts Obligataires	241 458	172 332
Emprunts subordonnés	172 083	195 582
Pension livrées	89 252	99 346
Dettes rattachées sur emprunts matérialisés	21 273	15 927
<b><u>Ressources spéciales</u></b>	<b>279 480</b>	<b>299 831</b>
<b><u>Ressources extérieures</u></b>	<b>271 852</b>	<b>292 316</b>
Ressources extérieures en dinars	264 147	253 560
Ressources extérieures en devises	7 705	38 756
<b><u>Ressources budgétaires</u></b>	<b>4 685</b>	<b>4 480</b>
<b><u>Dettes rattachées sur ressources spéciales</u></b>	<b>2 943</b>	<b>3 035</b>
<b>Total</b>	<b>803 546</b>	<b>783 018</b>

### Note 13. Autres passifs.

Le solde net de cette rubrique a atteint 292 896 KDT au 31 décembre 2023 contre 229 001 KDT au 31 décembre 2022 soit une augmentation de 63 895 KDT détaillé comme suit :

Désignation	31.12.2023	31.12.2022
Frais liés au Personnel	43 202	42 198
Divers frais à payer	11 365	21 115
Impôts Passifs	29 412	35 816
Provisions pour risques et charges	23 335	17 258
Comptes D'attente	185 582	112 614
<b>Total</b>	<b>292 896</b>	<b>229 001</b>

### 7. Notes explicatives sur le bilan – Capitaux propres

#### Note 14. Capitaux propres

A la date du 31 Décembre 2023, le capital social s'élève à 128 000 KDT composé de 100 000 000 actions et 28 000 000 certificats d'investissement d'une valeur nominale de 1 DT libérée en totalité. Les capitaux propres avant affectation du résultat de l'Exercice 2023 ont atteint 716 351 KDT fin 2023 contre 709 545 KDT fin 2022 soit une augmentation de 6 806 KDT ainsi détaillée :

	Solde au 31.12.2023 avant affectation	Solde au 31.12.2022 avant affectation
Capital	128 000	128 000
Réserves consolidés	489 946	460 459
Résultat consolidé	(158)	29 600
<b>Total capitaux propres groupe</b>	<b>617 788</b>	<b>618 059</b>
Part des minoritaires dans les réserves	86 155	81 379
Part des minoritaires dans le résultat	12 408	10 107
<b>Total capitaux propres et intérêts minoritaires</b>	<b>716 351</b>	<b>709 545</b>

#### Contribution dans les réserves et le résultat du groupe

Sociétés	Contribution dans le résultat consolidé	Contribution dans les réserves groupe
Arab Tunisian Bank	(7 517)	523 770
Arab Tunisian Lease	7 490	20 194
A F C	(111)	936
Arab Tunisian Invest	25	102
Arab Tunisian Develop	420	10 233
Arab Tunisian Lease LLD	203	(113)
UNIFACTOR	832	3 357
Arabia Sicav	78	(1 655)
SARI	(1 578)	(10 639)
<b>Total</b>	<b>(158)</b>	<b>546 185</b>

Le tableau de variation des capitaux propres consolidés se présente comme suit :

Libellé	Capital Social	Réserves consolidés	Résultats reportés	Résultat net de l'exercice	Total des capitaux propres - part du groupe	Part des minoritaires dans les réserves consolidés	Part des minoritaires dans le résultat consolidé	Part des minoritaires
Solde au 31/12/2022	128 000	528 096	(67 637)	29 600	618 059	81 379	10 107	91 486
Affectation du résultat	-	18 203	11 397	(29 600)	-	10 107	(10 107)	-
Distributions	-	-	-	-	-	(5 242)	-	(5 242)
Augmentation du capital	-	(265)	-	-	(265)	1	-	1
Ajustement	-	-	-	-	-	-	-	-
Résultat de l'exercice	-	-	-	(158)	(158)	-	12 408	12 408
Autres variations	-	151	1	-	152	(90)	-	(90)
<b>Solde au 31/12/2023</b>	<b>128 000</b>	<b>546 185</b>	<b>(56 239)</b>	<b>(158)</b>	<b>617 788</b>	<b>86 155</b>	<b>12 408</b>	<b>98 563</b>

L'Assemblée Générale Extraordinaire tenue le 26 Novembre 2021, a décidé une augmentation de capital en numéraire par l'émission de 28 000 000 nouveaux certificats d'investissement.

Ces certificats d'investissements réservés à l'Arab Bank ont été totalement souscrits au prix unitaire de 2,500 dinars, soit 1 dinar valeur nominale et 1,500 dinar prime d'émission par certificat d'investissement, et libérés le 16 décembre 2021.

Suite à cette augmentation, le capital social de l'ArabTunisian Bank est passé de 100 000 000 à 128 000 000 de dinars divisé en 100 000 000 actions ordinaires d'une valeur nominale d'un (01) dinar chacune et 28 000 000 certificats d'investissement d'une valeur nominale d'un (01) dinar chacun.

Conformément à l'article 378 du Code des Sociétés Commerciales, il est créé 28 000 000 certificats de droit de vote qui seront répartis entre les porteurs d'actions tels qu'ils apparaissent sur le registre des actionnaires arrêté à la clôture de la journée de bourse du 16/12/2021, au prorata de leurs droits.

## 8. Notes explicatives sur l'état des engagements hors bilan

### Note 15. Cautions, avals et autres garanties données

Le solde de cette rubrique s'élève à 684 673 KDT au 31 décembre 2023 contre 877 810 KDT au 31 décembre 2022 et se détaille comme suit :

Désignation	31.12.2023	31.12.2022
en faveur des banques	258 894	487 148
en faveur de la clientèle	425 779	390 662
<b>Total</b>	<b>684 673</b>	<b>877 810</b>

### Note 16. Crédits documentaires

Les crédits documentaires sont de 264 524 KDT, au 31 décembre 2023, à 261 850 KDT au 31 décembre 2022 et se détaillent comme suit :

Désignation	31.12.2023	31.12.2022
Crédits documentaires Import	263 587	261 320
Crédits documentaires Export	937	530
<b>Total</b>	<b>264 524</b>	<b>261 850</b>

### Note 17. Actifs donnés en garantie

Le solde de cette rubrique correspond à la valeur comptable des bons de trésors et des effets refinançables donnés par la banque en garantie du refinancement figurant au passif.

Le solde de cette rubrique se détaille au 31 décembre 2023 comme suit :

Désignation	31.12.2023	31.12.2022
Effets refinançables donnés en garantie	5 000	93 000
BTA donnés en garantie	5 000	172 000
<b>Total</b>	<b>10 000</b>	<b>265 000</b>

### Note 18. Engagements donnés

Les engagements donnés s'élèvent au 31 décembre 2023 à 520 590 KDT et se détaillent comme suit

Désignation	31.12.2023	31.12.2022
<b><u>Engagements de financement donnés</u></b>	<b><u>520 590</u></b>	<b><u>477 458</u></b>
En faveur de la clientèle	520 590	477 458
<b>Total</b>	<b>520 590</b>	<b>477 458</b>

### Note 19. Garanties Reçues

L'encours des garanties reçues s'élève au 31 décembre 2023 à 1 583 892 KDT contre 1 734 270 KDT au 31 décembre 2022. Cet encours correspond aux garanties admises prises en compte conformément aux dispositions de la circulaire BCT 91-24 et ce dans la limite de l'engagement.

Désignation	31.12.2023	31.12.2022
Garanties reçues de l'Etat	124 636	78 492
Garanties reçues des autres établissements bancaires, financiers et de l'assurance	336 843	575 308
Garanties reçues de la clientèle	1 122 413	1 080 470
<b>Total</b>	<b>1 583 892</b>	<b>1 734 270</b>

### Note sur les opérations de change

Les opérations de change au comptant non dénouées à la date du 31 décembre 2023 s'élèvent à (24 136) KDT se présentent comme suit :

Désignation	31.12.2023	31.12.2022
Devises vendues au comptant à livrer	(24 136)	(6 624)
<b>Total</b>	<b>(24 136)</b>	<b>(6 624)</b>

Les opérations de change à terme contractées à des fins de couverture et non dénouées à la date du 31 décembre 2023 s'élèvent à (21 612) KDT se présente comme suit:

Désignation	31.12.2023	31.12.2022
Devises vendues à terme à livrer	(21 612)	(26 645)
<b>Total</b>	<b>(21 612)</b>	<b>(26 645)</b>

## 9. Notes explicatives sur l'état de Résultat

### Note 20. Intérêts et revenus assimilés.

Les intérêts et revenus assimilés ont totalisé un montant de 654 351 KDT au cours de l'exercice 2023 contre un montant de 537.535 KDT au cours de l'exercice 2022.

Désignation	2023	2022
<b>Opérations avec les établissements bancaires et financiers et la BCT</b>	<b>32 971</b>	<b>9 601</b>
Intérêts sur opérations de trésorerie et interbancaires	32 018	7 252
Profit/ Perte vente et achat à terme devises	953	2 349
<b>Opérations avec la clientèle</b>	<b>621 380</b>	<b>527 934</b>
Intérêts sur crédit CT & MLT	545 553	465 071
Intérêts sur comptes courants débiteurs	75 827	62 863
<b>Total</b>	<b>654 351</b>	<b>537 535</b>

### Note 21. Commissions (en produits)

Les commissions ont totalisé un montant de 91 823 KDT au cours de l'exercice 2023 contre un montant de 90 885 KDT au cours de l'exercice 2022.

Désignation	2023	2022
Commissions sur comptes et moyens de paiement	55 016	54 516
Commissions sur cautions, avals et autres garanties données par la banque	9 643	9 799
Récupérations et autres commissions	23 039	21 614
Commissions sur opérations internationales	4 125	4 956
<b>Total</b>	<b>91 823</b>	<b>90 885</b>

### Note 22. Gains sur portefeuille-titres commercial et opérations financières

Les gains sur portefeuille-titres commercial et opérations financières ont totalisé un montant de 17 785 KDT au cours de l'exercice 2023 contre un montant de 24 608 KDT au cours de l'exercice 2022.

Désignation	2023	2022
Gain net sur titres de placement	236	446
Gain net sur opérations de change	17 549	24 162
<b>Total</b>	<b>17 785</b>	<b>24 608</b>

Le gain net sur portefeuille titres commercial est composé exclusivement par le gain net de titres de placements à revenu fixe et se détaille comme suit :

Désignation	2023	2022
<b>Titres de placement à revenu fixe</b>		
Produits sur Bons de Trésor	236	139
Plus-values sur cession de titres de placement	-	305
Autres pertes sur titres de placement	-	2
<b>Total Gain net sur titres de placement</b>	<b>236</b>	<b>446</b>

Le gain net sur opérations de change se présente comme suit :

Désignation	2023	2022
Profit/ Perte sur opérations de change	1 547	(1 620)
Profit/ Perte sur positions de change au comptant	1 813	2 819
Profit/ Perte sur positions de change à terme	14 189	22 963
<b>Total Gain net sur opérations de change</b>	<b>17 549</b>	<b>24 162</b>

### Note 23. Revenus du portefeuille d'investissement.

Les revenus du portefeuille d'investissement ont totalisé un montant de 83 723 KDT au cours de l'exercice 2023 contre un montant de 86 947 KDT au cours de l'exercice 2022.

Désignation	2023	2022
Intérêts et revenus assimilés sur titres d'investissement	77 522	82 763
Dividendes et revenus assimilés sur titres de participation	6 201	4 184
Dividendes et revenus assimilés sur parts dans les entreprises liées	-	-
<b>Total</b>	<b>83 723</b>	<b>86 947</b>

Les intérêts et revenus assimilés sur titres d'investissement se présentent comme suit :

Désignation	2023	2022
Intérêts et revenus assimilés sur bons de trésor	64 025	70 446
Intérêts et revenus assimilés sur fonds gérés	4 793	5 438
Intérêts et revenus assimilés sur emprunts obligataires	260	147
Intérêts et revenus assimilés sur titres participatifs	5 549	2 936
Intérêts et autres revenus assimilés	3 895	3 796
<b>Total</b>	<b>77 522</b>	<b>82 763</b>

Les intérêts et revenus assimilés sur bons de trésor se présentent comme suit :

Désignation	2023	2022
Produits sur bons de trésor	64 220	70 652
Décote sur bons de trésor	(195)	(206)
Prime sur bons de trésor	-	-
<b>Total</b>	<b>64 025</b>	<b>70 446</b>

### Note 24. Intérêts encourus et charges assimilées.

Les intérêts encourus et charges assimilées ont totalisé un montant de 431 380 KDT au cours de l'exercice 2023 contre un montant de 365 260 KDT au cours de l'exercice 2022.

Désignation	2023	2022
<b><u>Intérêts encourus et charges assimilées</u></b>	<b><u>414 621</u></b>	<b><u>343 137</u></b>
Opérations avec les établissements bancaires et financiers et BCT	29 001	31 260
Opérations avec la clientèle	324 150	255 445
Emprunts et ressources spéciales	61 470	56 432
<b><u>Autres intérêts et charges</u></b>	<b><u>16 759</u></b>	<b><u>22 123</u></b>
<b>Total</b>	<b><u>431 380</u></b>	<b><u>365 260</u></b>

**Note 25. Dotations aux provisions et résultat des corrections de valeurs sur créances, hors bilan & passif**

Les dotations aux provisions et résultat des corrections de valeurs sur créances hors bilan et passif ont totalisé un montant de 128 513 KDT au cours de l'exercice 2023 contre un montant de 76 725 KDT au cours de l'exercice 2022 se détaillant ainsi :

Désignation	2023	2022
Dotations aux provisions sur créances douteuses	72 238	58 721
Dotations aux provisions collectives Cir BCT 2023-02	16 308	19 072
Dotations aux provisions additionnelles sur créances Cir BCT 2013-21	39 558	12 708
Dotations aux provisions sur autres éléments d'actifs & autres risques et charges	8 938	10 001
Frais de recouvrement	2 926	4 978
<b>Total dotations</b>	<b>139 968</b>	<b>105 480</b>
Pertes sur créances	83 977	54 697
<b>Total dotations &amp; pertes et radiations sur créances</b>	<b>223 945</b>	<b>160 177</b>
Reprises de provisions sur créances douteuses	(69 805)	(48 490)
Reprise de provision sur créances additionnelles Cir BCT 2013-21	(19 985)	(15 441)
Reprises de provisions sur créances cédées à STRC	(4 190)	(7 189)
Reprise de provisions sur autres éléments d'actifs & autres risques et charges	(918)	(11 591)
Reprises agios réservés sur créances, radiées ou abandonnées	(534)	(741)
<b>Total Reprises</b>	<b>(95 432)</b>	<b>(83 452)</b>
<b>Total des reprises et des récupérations sur créances</b>	<b>(95 432)</b>	<b>(83 452)</b>
<b>Total</b>	<b>128 513</b>	<b>76 725</b>

**Note 26. Dotations aux provisions et résultat des corrections de valeurs sur portefeuille d'investissement**

Les dotations aux provisions et résultat des corrections de valeurs sur portefeuille d'investissement ont totalisé un montant de 8 089 KDT au cours de l'exercice 2023 contre un montant de 11.904 KDT au cours de l'exercice 2022 se détaillant ainsi :

Désignation	2023	2022
Dotation aux provisions/portefeuille investissement	8 905	13 101
Reprises/provisions pour dépréciation de titres	(816)	(1 197)
<b>Total</b>	<b>8 089</b>	<b>11 904</b>

**Note 27. Frais de Personnel**

Les frais de personnel ont totalisé un montant de 146 408 KDT au cours de l'exercice 2023 contre un montant de 134.667 KDT au cours de l'exercice 2022 soit une augmentation de 7.311 KDT.

Désignation	2023	2022
Rémunération du personnel	112 109	103 935
Charges sociales	26 749	23 284
Autres charges liées au personnel	7 550	7 448
<b>Total</b>	<b>146 408</b>	<b>134 667</b>

## Note 28. Charges générales d'exploitation

Les charges générales d'exploitation ont totalisé un montant de 87 038 KDT au cours de l'exercice 2023 contre un montant de 83.078 KDT au cours de l'exercice 2022 soit une augmentation de 3 960 KDT.

Désignation	2023	2022
Frais d'exploitation non bancaires	1 562	1 315
Autres charges d'exploitation	85 476	81 763
<b>Total</b>	<b>87 038</b>	<b>83 078</b>

## Note 29. Solde en gain résultant des autres éléments ordinaires

Le solde en gain résultant des autres éléments ordinaires se présente comme suit en 2023 et 2022:

Désignation	2023	2022
Plus-values sur cession des immobilisations	812	831
Autres résultats exceptionnels	(1 449)	(1 021)
<b>Total</b>	<b>(674)</b>	<b>(191)</b>

## Note 30. Solde en gain / perte provenant des éléments extraordinaires

Le solde en gain résultant des autres éléments ordinaires se présente comme suit en 2023 et 2022 :

Désignation	2023	2022
Contribution conjoncturelle	2 387	661
<b>Total</b>	<b>2 387</b>	<b>661</b>

## 10. Notes explicatives sur l'état de trésorerie

### Note 31. Liquidités et équivalents de liquidité

Les liquidités et équivalents de liquidités ont atteint au 31 décembre 2023 un solde de 851 876 KDT contre un solde de 275 999 KDT au 31 décembre 2022 et se détaillant ainsi :

Désignation	2023	2022
Avoirs en Caisses et Créances et dettes auprès des banques locales, BCT, CCP et TGT	74 578	85 944
Dépôts et avoirs auprès des correspondants étrangers	848 941	657 479
Soldes des emprunts et placements sur le marché monétaire et intérêts rattachés	(71 643)	(467 424)
<b>Total</b>	<b>851 876</b>	<b>275 999</b>

### Note 32. Etat de résultat consolidé par secteur d'activité

	Total	Banque	Leasing et LLD	Autres services financiers	Autres activités
<b>Produits d'exploitation bancaire</b>					
PR1 - Intérêts et revenus assimilés	654 351	571 629	82 689	28	5
PR2 - Commissions (en produits)	91 823	89 391	1 572	860	-
PR3 - Gains sur portefeuille-titres commercial et opérations financières	17 785	17 742	-	43	-
PR4 - Revenus du portefeuille d'investissement	83 722	78 914	3 806	1 003	-
<b>Total produits d'exploitation bancaire</b>	<b>847 681</b>	<b>757 676</b>	<b>88 067</b>	<b>1 934</b>	<b>5</b>
<b>Charges d'exploitation bancaire</b>					
CH1 - Intérêts encourus et charges assimilées	(431 380)	(390 995)	(40 357)	(101)	71
CH2 - Commissions encourues	(10 279)	(10 096)	(179)	(4)	-
<b>Total charges d'exploitation bancaire</b>	<b>(441 659)</b>	<b>(401 091)</b>	<b>(40 536)</b>	<b>(105)</b>	<b>71</b>
<b>Produit Net Bancaire</b>	<b>406 022</b>	<b>356 585</b>	<b>47 531</b>	<b>1 829</b>	<b>76</b>
PR5-CH4 - Dotations aux provisions et résultat des corrections de valeurs sur créances, hors bilan et passif	(128 513)	(124 149)	(4 451)	-	87
PR6-CH5 - Dotations aux provisions et résultat des corrections de valeurs sur portefeuille d'investissement	(8 089)	(7 978)	168	(279)	-
PR7 - Autres produits d'exploitation	4 390	142	3 914	-	334
CH6 - Frais de personnel	(146 408)	(131 967)	(11 570)	(2 391)	(479)
CH7 - Charges générales d'exploitation	(87 038)	(80 103)	(5 198)	(1 442)	(294)
CH8 - Dotations aux amortissements et aux provisions sur immobilisations	(20 496)	(19 450)	(901)	(141)	(5)
<b>Résultat d'exploitation</b>	<b>19 868</b>	<b>(6 920)</b>	<b>29 493</b>	<b>(2 424)</b>	<b>(281)</b>
Quote part dans les résultats des Sociétés mises en équivalence	799	-	-	799	-
PR8-CH9 - Solde en gain/perte provenant des autres éléments ordinaires	(674)	(1 639)	892	39	34
CH11 - Impôt sur les bénéfices	(5 356)	4 081	(9 346)	(80)	(11)
<b>Résultat des activités ordinaires</b>	<b>14 637</b>	<b>(4 478)</b>	<b>21 039</b>	<b>(1 666)</b>	<b>(258)</b>
PR9-CH10 - Solde en gain/perte provenant des autres éléments extraordinaires	(2 387)	(11)	(2 376)	-	-
<b>Résultat net consolidé</b>	<b>12 250</b>	<b>(4 489)</b>	<b>18 663</b>	<b>(1 666)</b>	<b>(258)</b>
Part du résultat revenant aux minoritaires	(12 408)	-	(11 843)	(566)	-
<b>Résultat net part du groupe</b>	<b>(158)</b>	<b>(4 489)</b>	<b>6 820</b>	<b>(2 232)</b>	<b>(258)</b>

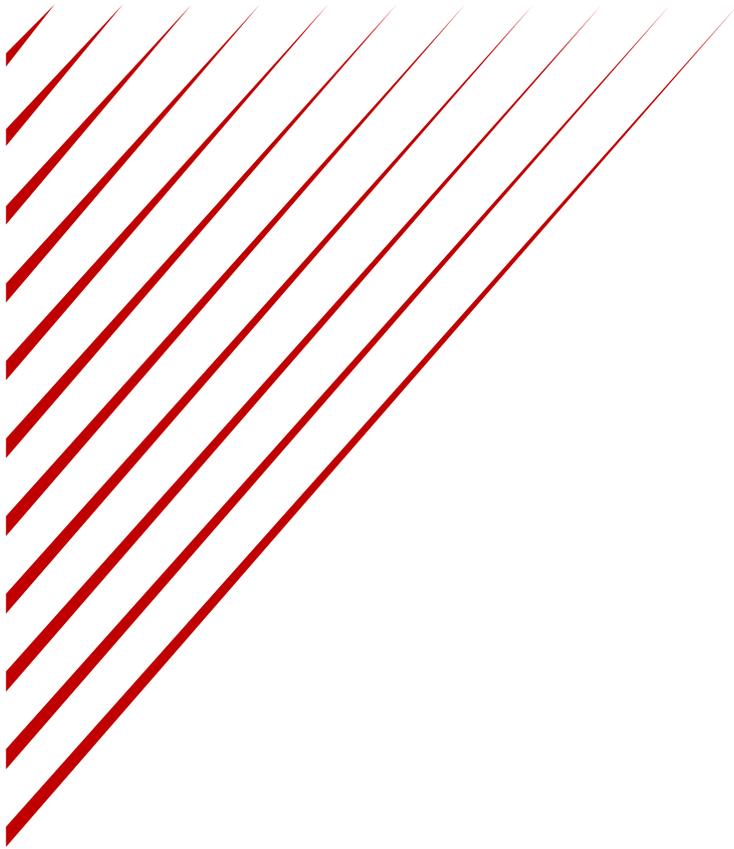
### Note 33. Provision collective

En application des dispositions de la circulaire aux banques et aux établissements financiers n°2024-01 du 19 Janvier 2024, la banque a procédé à la comptabilisation par prélèvement sur le résultat de l'exercice 2023, des provisions à caractère général dites « provisions collectives ». Ces provisions ont été constituées en couverture des risques latents sur les engagements courants (Classe 0) et des engagements nécessitant un suivi particulier (Classe 1) au sens de l'article 8 de la circulaire n°91-24.

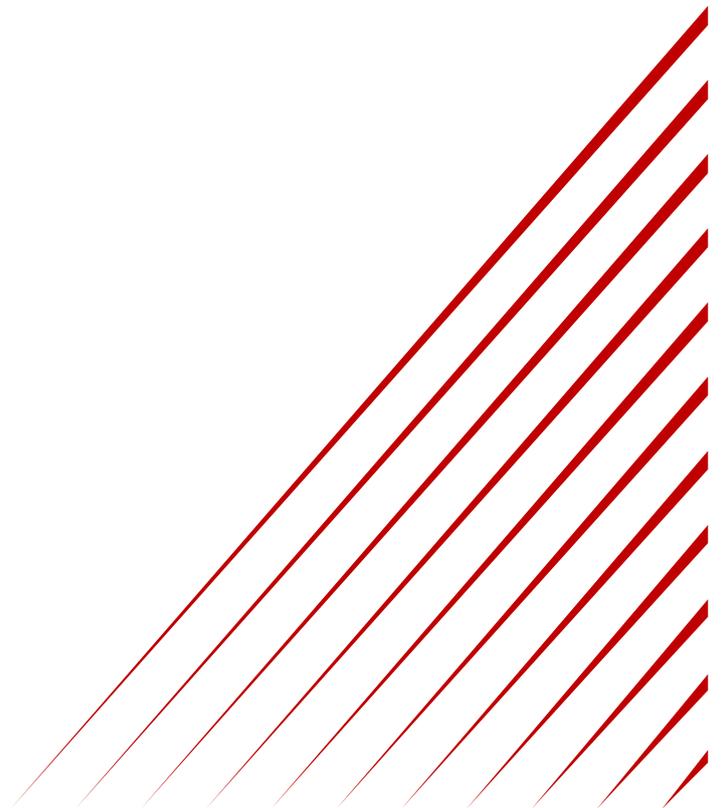
La méthodologie de calcul desdites provisions a été modifiée par la circulaire de la BCT n°2024-01 du 19 Janvier 2024. Ce changement de méthodologie de calcul desdites provisions a eu pour effet la constitution de provisions collectives de l'ordre 17 160 KDT au titre de l'exercice 2023. Ainsi, le stock de provisions collectives constituées par la banque s'élève à 113 320 KTND au 31 décembre 2023.

### Note 34. Évènements postérieurs à la date de clôture

Aucun événement significatif n'est parvenu postérieurement au 31/12/2023.



## RÉSOLUTIONS ADOPTÉES



**RESOLUTIONS ADOPTEES**  
**ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DE L'ARAB TUNISIAN BANK**  
**SAMEDI 27/04/2024**

**Première résolution**

Après lecture des rapports du conseil d'administration et des commissaires aux comptes relatifs à l'exercice 2023, l'Assemblée Générale Ordinaire approuve sans réserve les Etats financiers tel qu'arrêtés au 31-12-2023 et qui font ressortir un résultat comptable de la période de – 9 405 785,748 Dinars Tunisien.

**Cette résolution est adoptée à la majorité**

**Deuxième résolution**

Après lecture du rapport spécial des commissaires aux comptes relatif aux conventions et opérations effectuées dans le cadre des dispositions prévues par les articles 200 ,205 et 475 du code des sociétés commerciales et les articles 43 et 62 de la loi n°48 de l'année 2016 en date du 11 juillet 2016 relative aux Etablissements de crédit, l'assemblée générale ordinaire approuve lesdites conventions telles qu'elles ont été mentionnées dans les rapports des commissaires aux comptes.

**Cette résolution est adoptée à la majorité**

**Troisième résolution**

<b>AFFECTATION DU RESULTAT - EXERCICE 2023</b> مشروع تخصيص النتيجة - سنة 2023		
<b>*RESULTAT DE L'EXERCICE</b>	<b>-9 405 785.748</b>	<b>نتيجة السنة</b>
<b>TOTAL</b>	<b>-9 405 785.748</b>	<b>المجموع</b>
<b>*REPORT A NOUVEAU</b>	<b>-56 239 358.139</b>	<b>نتائج مؤجلة</b>
<b>*SOMMES A AFFECTER</b>	<b>-65 645 143.887</b>	<b>نتيجة للتخصيص</b>
<b>*RESERVE LEGALE ( *5%)</b>	<b>0.000</b>	<b>احتياطات قانونية</b>
<b>*RESERVE A REGIME SPECIAL</b>	<b>0.000</b>	<b>احتياطات ذات نظام خاص</b>
<b>*DIVIDENDE A DISTRIBUER**</b>	<b>0.000</b>	<b>حصص أرباح</b>
<b>*REPORT A NOUVEAU</b>	<b>-65 645 143.887</b>	<b>نتائج مؤجلة</b>

Sur proposition du conseil d'administration l'assemblée générale ordinaire décide de reporter à nouveau la perte de l'exercice clos le 31 décembre 2023 d'un montant de – 9 405 785,748 dinars et de constituer une réserve de réinvestissement exonérée d'un montant de 20 000 000 dinars par prélèvement d'égal montant sur les réserves disponibles à date du 31/12/2023.

**Cette résolution est adoptée à la majorité**

**Quatrième résolution**

L'assemblée générale ordinaire renouvelle sa décision du 24 mai 2006 relative à la distribution d'un montant net (après impôt) de 25 000,000 dinars tunisien pour chaque administrateur et conseiller au titre des jetons de présence relatif à l'exercice clos au 31-12-2023.

**Cette résolution est adoptée à la majorité**

### **Cinquième résolution**

Sur proposition du conseil d'administration, l'Assemblée Générale Ordinaire donne quitus entier et sans réserve aux membres du conseil d'administration pour leur gestion au titre de l'exercice 2023.

**Cette résolution est adoptée à la majorité**

### **Sixième résolution**

Conformément aux articles 19 et 20 des statuts de la banque, et sur proposition du conseil d'administration, l'assemblée générale ordinaire approuve la désignation par cooptation de :

- Mme Mayssa Abedine, en sa qualité d'administrateur en remplacement de Mme Randa Sadik, démissionnaire de ses fonctions, et ce jusqu'à la tenue de la présente assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes de l'exercice 2023.
- Mme Dorra Mezzez, en sa qualité d'administrateur en remplacement de Mr Yahia Youssef BAYAHI, démissionnaire de ses fonctions, et ce jusqu'à la tenue de la présente assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes de l'exercice 2023.

**Cette résolution est adoptée à la majorité**

### **Septième résolution**

Conformément aux articles 19 et 20 des statuts de la banque, le conseil d'administration propose à l'Assemblée Générale Ordinaire la nomination et le renouvellement des membres du conseil d'administration et du conseiller comme suit :

#### **Administrateurs représentants l'Arab Bank PLC**

- Mr Naim EL HUSSEINI
- Mr Walid M. SAMHOURI
- Mr Firas ZAYYED
- Mr LOUEY IBRAHIM SHAHEZDEH
- Mr MESSAOUD GHALEB SAKKEJHA
- Mme MEYSSA ABIDINE

#### **Administrateurs tunisiens**

- Mr Ferid ABBES
- Mr Mohamed BEN SEDRINE
- Mr Ridha ZERZERI

#### **Administrateurs indépendants**

- Mr AMMAR ALHALAWANI
- Mme OLFA BEN OUDA

#### **Administrateurs représentant les petits porteurs**

- Mme DORRA MEZZEZ

#### **Conseiller**

- Mr RIADH HAJJEJ

Les administrateurs et le conseiller ainsi nommés sont élus pour une durée de 3 ans ; leur mandat prendra fin lors de l'assemblée générale ordinaire qui statuera sur les comptes de l'exercice 2026.

**Cette résolution est adoptée à la majorité**

### **Huitième résolution**

Après avoir entendu la lecture du rapport du conseil d'administration, du rapport des commissaires aux comptes relatifs aux états financiers consolidés du groupe ATB et du rapport de gestion sur le groupe, et sur proposition du conseil d'administration, l'assemblée générale ordinaire approuve les états financiers consolidés tels qu'arrêtés au 31-12-2023 et qui font ressortir un résultat comptable de la période de -157 611, 628 dinars tunisiens.

**Cette résolution est adoptée à la majorité**

### **Neuvième résolution**

Le Conseil d'Administration propose à l'assemblée Générale Ordinaire l'approbation de la désignation des cabinets :

- 1) Cabinet PricewaterhouseCoopers PwC Tunisie .
- 2) Cabinet CPA,

En tant que Commissaire aux comptes de l'Arab Tunisian Bank pour les exercices comptables 2024,2025 et 2026.

**Cette résolution est adoptée à la majorité**

### **Dixième résolution**

L'Assemblée Générale Ordinaire confère à tout porteur de copie ou extrait de la présente tous pouvoirs pour effectuer tous les dépôts et remplir toutes formalités de publications légales ou autres.

**Cette résolution est adoptée à la majorité**